

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-deuxième séance – Mercredi 30 avril 2014, à 17 h 5

### **Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 17 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Maria Casares*, *M. Guy Dossan*, *M<sup>mes</sup> Mireille Luiset*, *M<sup>me</sup> Maria Pérez*, *M. Pierre Rumo*, *M<sup>me</sup> Alexandra Rys*, *M. Sylvain Thévoz* et *M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 17 avril 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 29 avril, mercredi 30 avril et lundi 5 mai 2014, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe, pour ceux qui ne le savaient pas encore, que M. Pierre Rumo est hospitalisé. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

M<sup>me</sup> Sandrine Salerno est absente de 17 h à 19 h; elle est déléguée par le Conseil administratif pour l'inauguration du Salon du livre, en remplacement de M. Sami Kanaan. Elle nous prie de bien vouloir reporter à 20 h 30 les points qui la concernent, soit les propositions PR-1074 et PR-1075. Je vous rappelle que M. Sami Kanaan est absent aujourd'hui.

Les conseillers municipaux qui souhaitent participer aux festivités du 31 mai relatives au Bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération doivent impérativement s'inscrire au préalable, le plus rapidement possible. Le délai de réponse a été repoussé d'une semaine pour vous en laisser le temps. Je vous encourage vivement à donner votre réponse au plus vite.

Je rappelle les points qui seront liés, selon la décision du bureau et des chefs de groupe prise hier. Premièrement, il s'agit de la proposition PR-1075, qui concerne la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, liée avec le rapport PRD-5 A de la commission du logement et le rapport PRD-69 A de la commission des finances. Deuxièmement, le rapport PR-1051 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui concerne les études pour la promotion du vélo, est lié avec le rapport M-1002 A et le rapport M-903 A, également de la commission de l'aménagement et de l'environnement, concernant le même sujet.

Le bureau a décidé, en fonction du courrier que vous avez reçu hier de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, de donner la parole à M. Sormanni, qui se considère comme ayant été mis en cause, et à son groupe, mais pas plus de deux minutes. Je passe la parole à M. Spuhler.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, hier soir, lors du débat très animé sur le Musée d'art et d'histoire, M. Pagani a fait sournoisement circuler un courrier qui met fortement en cause notre collègue M. Daniel Sormanni par rapport à des propos qu'il a tenus lors des

## Questions orales

débats sur les Minoteries. Cette méthode est sournoise et nous nous opposons catégoriquement à cette façon de faire. C'est lamentable de la part d'un conseiller administratif de faire cela, c'est discriminer un de nos membres. J'aimerais donc que notre collègue, M. Sormanni, puisse se justifier sur les prétendus mensonges dont il est accusé.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs, comme vous avez certainement pu le voir hier soir, M. Pagani a distribué une lettre qui répond à des propos que j'aurais tenus lors du débat sur la rénovation des Minoteries. Ce débat a eu trait à toute la problématique des Minoteries. En ce qui me concerne, je sais qu'à un moment donné j'ai dit à cette assemblée, et à M. le conseiller administratif, que le département faisait peu d'efforts en ce qui concerne les économies possibles et que, d'une manière générale, la demande – alors que la Ville y a droit, il y a des fonds fédéraux et cantonaux pour cela à l'Etat en ce qui concerne le solaire, la rénovation et l'isolation des bâtiments – n'avait pas été faite pour le bâtiment des Minoteries. Pour illustrer, j'ai dit, d'une manière générale, que le département ne faisait pas suffisamment d'efforts pour économiser les deniers et qu'il ne faisait pas de demande au Service cantonal de l'énergie pour obtenir les subventions, notamment dans le solaire, auxquelles la Ville, en tant que partenaire public, autant que le privé, a droit.

M. Pagani a contesté mes propos et j'ai découvert hier cette lettre dans laquelle, pas moins de cinq fois, je suis cité en laissant entendre que je disais des mensonges. Or, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que si j'ai relevé ces propos, d'une manière générale et non pour le sujet des Minoteries, c'était parce que ces propos ont été tenus par le directeur du Service cantonal de l'énergie, M. Epelly, dans le cadre de la Commission de l'énergie et des Services industriels du Grand Conseil. Je ne vais pas diffuser le procès-verbal, il est confidentiel, je vous lis juste cette phrase: «M. Epelly répond que la Ville a décidé, par volonté politique, de ne pas utiliser ce fonds.»

Voilà, c'est par rapport à cette problématique qu'en ce qui me concerne j'ai estimé que les efforts n'étaient pas faits. Par conséquent, le menteur ce n'est pas Daniel Sormanni mais le conseiller administratif. J'ai dit!

### 3. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif et plus particulièrement à M. Pagani. Ce soir, il y a une séance consacrée

à la présentation du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), pour lequel la Ville de Genève est vivement intéressée. Les conseillères et conseillers municipaux ont reçu une invitation et je m'étonne que le Conseil d'Etat convoque les conseillères et conseillers municipaux à une séance qui pour moi est essentielle, sur un projet majeur non seulement de la Ville, mais du Canton, alors qu'il sait qu'il y a une séance du Conseil municipal.

Ma question est la suivante. Est-ce que le Conseil administratif fera part du mécontentement, en tout cas du groupe socialiste, mais j'imagine de l'ensemble de mes collègues, devant le fait que le Conseil d'Etat nous convoque – alors qu'il sait qu'on siège ce soir – pour une séance qui est essentielle, puisqu'il s'agit d'un lieu majeur d'aménagement de la Ville, du Canton et de la région?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je ferai état de votre mécontentement, Madame Nicole Valiquier Grecuccio. Je vous remercie de votre question.

**M. Pierre Gauthier (EàG).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. Monsieur le conseiller administratif, alors que le mécontentement gronde de plus en plus fort au Service des espaces verts (SEVE) en raison d'une grave dégradation des conditions de travail, pourquoi n'avez-vous pas daigné recevoir le personnel qui a débrayé lundi 14 avril 2014? Cette attitude de non-recevoir, j'ai l'impression que je ne l'ai pas vue depuis belle lurette, et aussi pourquoi avez-vous demandé l'intervention de la police?

Il me semble que la première des responsabilités d'un élu est d'être à l'écoute de la population et, a fortiori, de ses employés directs et qu'il y a, je crois, une tradition genevoise dans la négociation et le dialogue...

**Le président.** Votre question, Monsieur Gauthier!

*M. Pierre Gauthier.* Etes-vous certain d'avoir choisi la bonne technique de communication avec vos employés?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question. Votre affirmation est fausse. J'ai rencontré les représentants des syndicats à la fin janvier suite à une pétition déposée par une grande majorité du personnel, environ 100 personnes avaient signé cette pétition,

## Questions orales

qui remettait au milieu de la discussion certaines problématiques qui se posent depuis un certain nombre d'années au SEVE.

Parallèlement, je rencontre environ quatre fois par année la commission du personnel qui, je vous le rappelle, a des représentants élus par le personnel. Les magistrats ont un contact régulier avec cette commission et je pense que c'est nécessaire d'avoir ce contact régulier avec le Conseil administratif.

S'agissant maintenant des représentants syndicaux dont vous parlez, car ce sont eux qui ont appelé à la mobilisation lors d'une assemblée générale, je peux vous dire qu'il était pour moi hors de question de recevoir sur la forme le syndicat ainsi que les représentants syndicaux sous la menace. Car à la suite de notre réunion du 27 janvier, sauf erreur, il y a eu des échanges de courrier où on a factuelisé les choses.

Pour revenir à la pétition qui a été déposée par environ 100 personnes au SEVE, deux problématiques principales ont été relevées. D'une part, la vétusté des véhicules et des engins comme outils de travail et, d'autre part, un manque de personnel. S'agissant du premier point, depuis que je suis arrivé ici, et je crois que quiconque qui gérerait ce service et le département ne pourrait dire le contraire, il y avait un problème de véhicules. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a voté un crédit pour acquérir des véhicules et ils ont été livrés au mois d'avril. Nous allons encore en commander un certain nombre grâce à la proposition que vous avez votée. Je pense que c'était essentiel de pouvoir le faire et vous l'avez fait.

S'agissant des postes, vous dites qu'il y a une charge de travail plus élevée qu'avant. En tout cas, les statistiques de mon département démontrent le contraire en termes d'heures travaillées, il n'y en a pas plus cette année que l'année dernière. Là encore, la question des besoins en personnel doit se définir en fonction d'un inventaire, d'un travail de factuelisation du nombre de surfaces à nettoyer. Par exemple, on nous a dit qu'il y a 17% de personnel en moins au SEVE. C'est vrai, mais il y a aussi une grande partie des surfaces qui ont disparu, parce que c'est le Service Voirie – Ville propre qui a repris le nettoyage de ces surfaces, un autre service de l'administration. Il n'y a donc pas une diminution nette du nombre d'employés. Il faut, je pense, remettre les déclarations dans leur contexte.

Je suis disposé à rencontrer le syndicat, je leur ai écrit, d'ici à la fin mai et début juin, car le processus budgétaire commence à ce moment-là. J'ai expliqué aux représentants syndicaux que c'est à la fois le Conseil administratif qui peut décider d'allouer éventuellement des postes, sur la base d'un inventaire qui sera à ce moment-là terminé, et, vous, le Conseil municipal, qui au mois de décembre voterez un budget. Pour moi, il n'était pas question de subir des pressions de cette nature de la part du syndicat alors même que je n'ai absolument aucun pouvoir,

à titre personnel, d'augmenter comme ça, avec une baguette magique, les postes, pour autant que cela soit utile.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Ma question s'adressait à M<sup>me</sup> Salerno, mais elle n'est pas là, je ne sais pas qui pourra y répondre, il faudra peut-être attendre le mois prochain. Elle concerne le Service du Conseil municipal qui, depuis plusieurs mois, connaît de nombreuses absences, certaines dues à des questions de maladie, d'autres peut-être un peu moins. Toujours est-il qu'il y a au sein de ce service un absentéisme grave. Hier, on nous a dit que cela ne poserait aucun problème pour le déroulement de nos séances, tant mieux! Mais je suis assez curieux d'entendre quelques explications, car à chaque fois qu'on en parle on a l'air un peu gêné et, à un moment donné, j'aimerais qu'on ait quelques éclaircissements, sachant que cela dure depuis plusieurs mois. Je vous remercie d'avance pour la réponse.

**Le président.** M<sup>me</sup> la maire vous répondra ultérieurement, Monsieur Bertinat.

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle** (S). Ma question s'adressait à M. Kanaan – vous lui transmettez. Il s'agit de l'Usine et des problèmes qu'elle a avec le Service du commerce et des autorisations qui sont exigées, et des risques de fermeture dont elle est menacée. Etant donné que la Ville de Genève a des liens assez étroits avec un certain nombre d'associations qui sont à l'Usine, je voulais savoir si la Ville de Genève avait des contacts ou avait pris langue avec le Canton pour trouver une solution, afin que l'Usine puisse continuer ses activités. Je vous remercie.

**Le président.** Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

**M. Simon Brandt** (LR). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno, si ses collègues peuvent la lui transmettre, en tant que responsable des services informatiques de la Ville. Comme vous le savez, Microsoft a mis fin à la maintenance de Windows XP, qui n'est donc plus sécurisé depuis maintenant un mois. Or j'ai pu constater qu'un certain nombre d'ordinateurs de la Ville de Genève sont encore sous ce système d'exploitation. J'aimerais ainsi savoir qu'elles sont les mesures qui vont être prises, soit pour sécuriser ces ordinateurs, soit pour changer le système d'exploitation avec évidemment un crédit qui devrait venir si cela devait se faire.

**Le président.** Il vous sera répondu ultérieurement. Je profite pour saluer à la tribune du public M. Armand Bard, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question est de savoir quand s'arrêtera la partie de ping-pong qui se joue entre le Service de la sécurité et de l'espace publics et la Gérance immobilière municipale. Je parle du kiosque qui se situe juste au-dessous de l'école de Sécheron, qui est loué à des personnes qui jouissent de l'existence de WC publics juste en contrebas. Or ces WC publics sont fermés, ce qui fait que les gens qui passent et qui auraient besoin de l'utiliser, ne sachant pas qu'ils trouveront une porte close en bas, urinent dans cet espace. Evidemment, cela provoque des odeurs épouvantables. Les tenants du kiosque – ceux-ci et les précédents – ont déjà fait plusieurs fois la demande pour pouvoir gérer eux-mêmes ce lieu, quitte à l'entretenir, mais que la porte soit ouverte. Pour le moment, ils n'ont pas de réponse. J'aimerais savoir si M. Barazzone, M. Pagani ou M<sup>me</sup> Salerno pourraient se mettre d'accord pour que ces WC publics puissent être utilisés.

**Le président.** Madame, il vous sera répondu ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno – merci de la lui transmettre – et concerne le calcul de loyer pratiqué par la Gérance immobilière municipale (GIM). Dans le calcul de loyer de la GIM est prévue une déduction forfaitaire pour les familles qui ont des enfants; ce montant s'élève à 2600 francs par année et par enfant. Quand le montant des allocations familiales se montait à 200 francs par mois, cette somme correspondait plus ou moins au montant annuel des allocations familiales. Depuis que le montant des allocations familiales a augmenté à 300 francs par mois et par enfant, la déduction accordée est donc moins élevée que le montant annuel des allocations, ce qui signifie qu'aujourd'hui un tiers des allocations est considéré comme revenu et entre dans le calcul du loyer. De plus, si une famille a plusieurs enfants, cette augmentation des revenus devient plus grande avec chaque enfant.

Ce système nous paraît injuste. Ne pourriez-vous pas adapter ce montant de déduction au moins au montant des allocations familiales reçu par les familles, afin de ne pas les pénaliser?

**M. Lionel Ricou (DC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la piste cyclable qui se trouve à la rue Caroline. J'ai entendu dire que ses services

avaient l'intention de supprimer cette piste cyclable pour agrandir le trottoir. Le trottoir étant déjà assez grand, il n'y a pas de nécessité de l'agrandir. J'aurais voulu savoir quelles étaient ses intentions exactes concernant cette piste cyclable située à la rue Caroline.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder et concerne la crèche Edmond-Kaiser, qui se trouve à côté d'Artamis. Madame, j'aurais voulu savoir si vous pouviez nous donner quelques nouvelles concernant cette crèche, si l'étude promise pour savoir s'il y a là plus de cas d'enfants malades qu'ailleurs a été lancée, et si d'autres études complémentaires vont être effectuées, afin de tirer cela plus au clair et de rassurer les parents des enfants qui fréquentent cette crèche.

**Le président.** M<sup>me</sup> Alder vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno, via la GIM, pour lui demander ce qui se passe avec la buvette au bout de la plaine de Plainpalais qui était tenue par M. Sepe, qui a arrêté son activité. Pour l'heure, cette buvette reste close. Alors qu'en est-il, une gérance est-elle envisagée et a-t-elle déjà été attribuée? Avec les beaux jours, je trouve dommage que cet endroit ne soit plus ouvert.

**Le président.** M. Barazzone vous répondra lundi.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone. Le projet OGIAZ, auquel sont soumis les employés du SEVE, a entraîné une diminution du personnel, alors que la charge de travail est restée constante ou a même augmenté. De plus, ce projet a induit une réorganisation très mal vécue par le personnel, qui perd de nombreuses heures à circuler entre les lieux d'intervention au lieu d'entretenir les parcs et espaces verts sur lesquels il doit intervenir.

Quand allez-vous faire un bilan général et objectif de ce plan OGIAZ, quand les conseillères et conseillers municipaux en seront-ils informés en détail? Car si on écoute les premiers intéressés, c'est-à-dire le personnel, il n'a pas tout à fait eu les effets escomptés, au contraire, tout cela a aggravé la désorganisation du SEVE. Je vous remercie.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Madame la conseillère municipale. Dans le fond, votre question n'en était pas une, c'était une affirmation qui ressemble aux affirmations des syndicats. Je ne peux vous dire qu'une chose, c'est que la charge de travail a évidemment diminué, puisqu'un grand nombre de surfaces de nettoyage a été transféré au Service Voirie – Ville propre. L'idée d'OGIAZ, je le répète, était de faire en sorte que les jardiniers n'aient plus à nettoyer l'espace public, en tout cas le moins possible, et de transférer cette tâche à la Voirie, dont c'est le métier. Voilà le premier point.

S'agissant maintenant du bilan, nous le faisons continuellement. Vous parliez de distances à parcourir, nous sommes en train de réorganiser les secteurs. Il est clair que c'est un changement. Le personnel va être accompagné, j'ai demandé à mon chef de service ainsi qu'aux cadres intermédiaires de travailler davantage avec le personnel, parce qu'il y a de nouveaux enjeux, comme vous le savez. Par exemple, l'entretien différencié fait qu'on n'entretient plus un parc aujourd'hui, au XXI<sup>e</sup> siècle, de la même manière que dans les années 1980, c'est-à-dire que dans des grandes surfaces vous avez une partie du parc qui sera traité avec une qualité de prestige, parce que c'est un lieu très visité, avec beaucoup de touristes, et il y aura peut-être, dans certains espaces du parc, de la prairie qu'on laissera fleurir. C'est ce qu'a fait, par exemple, la Ville de Lausanne. Nous sommes vraiment en retard à Genève.

Mais c'est un processus qui prendra beaucoup de temps, parce que cela change aussi la manière dont les employés vont travailler. Cela, j'estime qu'il faut le faire dans la durée, avec le personnel, avec des groupes de travail. Voilà, je vous remercie pour votre question et de votre attention.

**M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve).** Ma question s'adresse à la magistrate Sandrine Salerno – qui n'est pas là, merci de la lui transmettre. Concernant la brasserie des Halles de l'Île, de nombreux Genevois et Genevoises s'inquiètent à raison de ne pas trouver leur place dans cet établissement et font le constat, depuis quelques années déjà, que les conditions pour favoriser la mixité sociale, culturelle et alternative ne sont pas réunies.

Au vu de cet état de fait, je souhaitais savoir ce que vous envisagez avec la société gérante, afin de motiver davantage la population genevoise à investir ce magnifique site.

**Le président.** La réponse vous parviendra ultérieurement.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. A la place du Perron, il y a une chaîne qui, régulièrement, est enlevée, ce qui fait

que cette place, qui devrait être piétonne, est envahie de véhicules. Il se trouve que la place Saint-Antoine, située un peu plus loin, connaît le même problème, elle n'est plus fermée et est envahie de véhicules. Par exemple, hier matin, j'ai compté onze véhicules et l'après-midi huit.

Monsieur le conseiller administratif, est-ce que des mesures vont être prises rapidement pour rendre à ces places leur fonction d'origine, à savoir qu'elles redeviennent des places piétonnes?

**Le président.** M. Barazzone vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les travaux de pose de phonoabsorbant à la rue de Lyon, qui ont été effectués ces deux dernières années entre le croisement avec la Servette et le croisement avec les Délices. C'est une section qui fait à peu près 150 mètres et il a fallu mobiliser deux fois des chantiers. Il y a deux ans, les 100 premiers mètres ont été faits et le week-end passé les 50 derniers mètres. Je voulais avoir une explication: pourquoi mobiliser deux fois un chantier sachant le prix que coûte le fait d'ouvrir un chantier, et pourquoi on ne l'a pas fait d'une traite? Merci.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Cela relève de la coordination des chantiers, Madame la conseillère municipale, et vous n'êtes pas sans savoir que de la fibre optique a été posée il y a deux ans et nous avons dû rouvrir pour faire en sorte que les Services industriels puissent poser des tubes, notamment des collecteurs d'égouts.

Maintenant, je vous rassure, tout a été fait dans les normes et la dernière couche a pu être posée, c'est-à-dire du phonoabsorbant. Si par mégarde je n'ai pas répondu correctement à votre question, la question est enregistrée par le Service du secrétariat du Conseil municipal et j'y répondrai de manière plus adéquate lundi.

Monsieur le président, je profite de dire à M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio que je répondrai lundi plus précisément à sa question. Je passe d'un dossier à l'autre et je suis désolé, Madame Valiquer Grecuccio, d'avoir répondu très succinctement à votre question. Effectivement, comme vous, je suis assez surpris des méthodes un peu cavalières de M. Hodgers. En conséquence de quoi je vous répondrai de manière précise lundi.

Puis j'en profite pour réitérer la réponse écrite que j'ai faite à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni, qui m'a interpellé. J'ai cru comprendre qu'il s'était

offusqué de la lettre que j'avais adressée à tout ce Conseil municipal. Je réitère le fait qu'il était erroné de dire que nous n'avions pas demandé les indemnités sur le Fonds énergie pour ce qui concerne les Minoteries. Je vous remercie de l'accueil que vous avez fait à cette lettre de mise au point.

**M. Grégoire Carasso (S).** Mon intention initiale était de questionner sur la rupture du dialogue social au SEVE. Mais puisque deux questions ont déjà été formulées à cet égard, je préfère interroger le magistrat Rémy Pagani concernant le parc des Délices. Un projet d'installation de jeux pour enfants provisoire a été présenté aux habitants du quartier il y a quelques semaines. Je ne sais pas si cela concerne le département de M<sup>me</sup> Esther Alder, le Service des écoles, ou le département de M. Pagani, puisqu'il s'agit d'une demande d'autorisation auprès du Canton, mais dans tous les cas j'aimerais savoir où en est cette procédure que le quartier des Délices attend avec impatience.

**Le président.** Il vous sera répondu lundi, Monsieur Carasso, par le magistrat M. Pagani.

**M. Javier Brandon (S).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone et concerne toujours le quartier des Acacias. C'est de mal en pis, il y a de plus en plus de bruit et les gens sont mécontents. J'aimerais savoir ce que vous pensez faire, parce que, franchement, les gens en ont vraiment marre. Cela concerne donc surtout la rue du Grand-Bureau et la rue Simon-Durand.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Monsieur, s'agit-il d'un établissement public en particulier ou est-ce le bruit en général?

*M. Javier Brandon.* Le bruit en général.

*M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.* Je demanderai à la police municipale de patrouiller, c'est la seule chose qu'on puisse faire très rapidement pour essayer de calmer le jeu. Si le problème est plus structurel, il faudra qu'on se voie. Mais, à court terme, c'est ce que je peux faire.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve).** Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne la soirée pour les candidats à la naturalisation. Récemment, je suis allée à cette

soirée, j'ai trouvé qu'elle n'était pas très accueillante et, surtout, que le petit film qui est présenté est certainement un film intéressant pour de nouveaux venus à Genève, mais pour des personnes qui ont déjà passées plus de seize ans à Genève – puisque c'est douze ans pour pouvoir déposer une demande de naturalisation, plus quatre ans maintenant de procédure – ce n'est pas la meilleure manière de montrer la ville, car certains la connaissent mieux que nous.

J'aimerais savoir, Monsieur Barazzone, si vous avez un nouveau concept, car je sais que vous avez hérité de celui-là, ce n'est pas le vôtre. Avez-vous donc un nouveau concept pour cette soirée?

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci pour votre question et affirmation; dans le fond, vous émettez un jugement de valeur. Il y a beaucoup de naturalisés qui nous remercient pour la soirée et l'accueil. Je rappelle que nous recevons l'ensemble des candidats à la naturalisation au Palais Eynard, nous leur offrons une verrée gratuite, nous faisons passer un film qu'ils peuvent regarder, c'est un film de la Haute Ecole d'art et de design (HEAD), donc d'étudiants genevois qui ont porté un regard sur Genève.

Certes, je pense qu'on pourrait faire mieux pour tous ceux qui sont à Genève depuis un certain temps. D'ailleurs, nous accueillons avec bienveillance toutes les idées que vous pourriez avoir en la matière, pour autant que leurs coûts, leur faisabilité, soient possibles.

C'est donc une question d'appréciation. Je pense qu'il faut aussi faire la différence entre les âges; on naturalise des jeunes de moins de 25 ans et des personnes qui ont vécu cinquante ans à Genève avant de se naturaliser. Il est difficile de faire des concepts individualisés. Cela dit, toute idée est bonne à prendre et on y réfléchira avec vous, si vous le souhaitez.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Ma question s'adresse à Sandrine Salerno et concerne le Service d'audit interne municipal. Je vous rappelle que depuis l'approbation par le Conseil d'Etat du 18 septembre 2013 nous avons un nouveau règlement sur l'audit interne. Nous avons créé un nouveau Service d'audit interne qui remplace le Service du contrôle financier. Je m'étonne donc, d'une part, que vous continuiez à appeler ce service «contrôle financier»; je l'ai vu encore dernièrement dans la presse, lors d'une annonce pour une offre d'emploi, on parlait du contrôle financier. D'autre part, la semaine prochaine, en commission des finances, il est annoncé l'audition du directeur du contrôle financier, alors que ce service s'appelle Service d'audit interne. Cela a été souhaité par le Conseil municipal.

Puis encore pire que cela, M. Lathion, le président de la commission des finances, a organisé cette audition et, juste après, il a reçu un message du Conseil administratif pour dire que M. Maxime Chrétien, le nouveau directeur de ce service, n'a pas le droit de venir seul devant la commission des finances, mais qu'il doit être chaperonné par M. Moret. Alors l'indépendance que nous, Conseil municipal, avons voulue est sacrément mise à mal. J'exige une réponse de la part de M<sup>me</sup> la maire, et non pas de M. Pagani. Je vous avertis d'ores et déjà que, la semaine prochaine, M. Moret ne mettra pas les pieds dans la salle de la commission des finances en présence de M. Chrétien.

**Le président.** Ce n'était pas une question, mais en tout cas c'était efficace... M. Rémy Pagani vous répond.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, en l'absence de la maire et du fait que je suis un des plus anciens dans ce Conseil administratif je me permets de répondre. Monsieur Fiumelli, M. Chrétien est nouveau dans cette administration, il nous a quand même semblé utile de le faire accompagner.

Je regarde M. Lathion. Monsieur Lathion, ayez un peu d'amabilité, je compte sur vous. Nous ne pouvons pas lancer dans la fosse aux lions – je m'excuse de le dire comme ça – M. Chrétien, qui débarque, qui travaille pour la Ville depuis quatre mois. Il est très efficace, mais quand même, ayez un peu de tolérance, Monsieur Fiumelli.

J'en appelle à M. Lathion pour faire en sorte que M. Moret ne soit pas rejeté comme un malpropre. C'est un fonctionnaire, c'est le directeur général de l'administration municipale. Lui aussi fait très bien son travail et il s'est proposé de l'accompagner, pour une fois, ne serait-ce que pour le présenter. J'imagine que M. Chrétien est assez grand pour se présenter, mais il est bien d'avoir quelqu'un de l'administration qui l'accompagne, et si ce n'est pas M. Moret, ce sera, je pense, quelqu'un d'entre nous. Je pense légitime, sans qu'il y ait d'infraction à l'indépendance de cette administration, qu'il soit accompagné. Je vous remercie de votre question, Monsieur Fiumelli, et de votre tolérance.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** Mes questions s'adressent aux trois conseillers administratifs et concernent le marathon de Genève qui aura lieu ce week-end. Ma première question s'adresse à M. Kanaan, elle concerne la course la *Genevoise*, exclusivement réservée aux femmes. Je trouve que c'est discutable du point de vue de l'égalité de ne pas permettre à des hommes, qui auraient envie de

ne courir que 5 km, de pouvoir y participer. Pourquoi cette course n'est-elle pas ouverte aux hommes?

Ma deuxième question s'adresse à M. Barazzone. Pourquoi pour cette course-là ne ferme-t-on pas la circulation sur le pont du Mont-Blanc? 3000 femmes vont courir sur le pont du Mont-Blanc, mais juste sur le trottoir, qui est étroit. Pourquoi ne pouvons-nous pas fermer pendant quinze minutes la circulation sur le pont du Mont-Blanc, comme cela se fait pour un grand nombre de manifestations, notamment le lendemain pour le marathon et le semi-marathon où beaucoup de rues seront fermées?

Pour M. Pagani c'est une question de sécurité. Comme je l'ai dit, on sera 3000 femmes à courir sur un trottoir étroit, pas solidaire du pont et qui bouge beaucoup. A partir de combien d'amplitudes et de combien de temps le pont risque de céder? J'aimerais savoir si je dois mettre un maillot de bain, car l'année passée j'ai couru et le trottoir du pont du Mont-Blanc bougeait fortement.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, d'abord, cette manifestation ne relève pas des compétences de notre municipalité. Les organisateurs doivent demander les autorisations idoines, mais j'imagine que la Direction générale de la mobilité ainsi que la police cantonale ont donné les conditions dans lesquelles devait se dérouler cette manifestation, y compris qu'ils ont fait respecter les normes supportées par ce pont. Mais c'est la première fois que j'entends que ce pont ne pourrait pas supporter la marche de 3000 personnes. Demain c'est le 1<sup>er</sup> mai, il va y avoir, j'imagine, plus de 3000 personnes qui passeront sur ce pont. D'ailleurs, j'invite toutes les travailleuses et les travailleurs qui n'auraient rien à faire le 1<sup>er</sup> mai à venir défiler avec nous sur ce pont.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Monsieur le président, ma question s'adresse à vous. Qu'en est-il de la situation de la fumette dans cette salle, car nous n'avons pas eu d'informations?

*Des voix.* «Vaporette»!

*M. Robert Pattaroni.* Oui, «vaporette». On voit que je ne suis pas compétent... (*Rires.*)

**Le président.** Nous avons pris les mesures en sachant que cette question nous serait posée. Il a été décidé par le bureau, à l'unanimité, moins une personne

absente, qu'on ne «vapoterait» pas à l'intérieur de cette salle, partant du principe qu'il y a un arrêté du Conseil d'Etat qui le précise clairement. Puis c'est aussi par analogie avec le fait qu'on ne mange pas et qu'on ne boit pas dans cette salle. Donc, pour l'instant, on ne «vapote» pas ici et on ne fume pas.

**M. Adrien Genecand** (LR). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder et concerne l'attribution des places en crèche. J'aurais voulu savoir, en plus des critères que nous connaissons, s'il y aurait un critère lié au mois de naissance des enfants dans la sélection pour obtenir une place.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Vous savez que le Bureau des institutions de la petite enfance (BIPE) et le Service de la petite enfance ont fait un immense effort pour satisfaire les demandes des familles. Aujourd'hui, le processus est totalement transparent, les familles sont régulièrement informées du rang qu'elles occupent en termes de demandes.

Dans le critère, évidemment que le moment où naît l'enfant rentre en ligne de compte, ce n'est pas la même chose de faire une demande pour un enfant de 2 ans que pour un enfant de 2 mois. Donc c'est un critère, parce que de cela dépend du fait qu'il pourra intégrer tel ou tel groupe lié à son âge.

**M. Vincent Subilia** (LR). Ma question s'adresse au magistrat Pagani – chacun aura compris qu'il ira manifester demain sur les barricades – mais elle est susceptible d'intéresser aussi ses collègues. Le 25 février dernier, nous interpellions dans cette enceinte le magistrat Pagani quant au recours abusivement interjeté, à nos yeux, contre le projet de démolition-reconstruction du 37, rue de la Servette. Dans cette même enceinte, nous nous étions émus dans une très large majorité des velléités du magistrat par rapport à un projet qui nous paraissait parfaitement défendable.

Je souhaiterais obtenir aujourd'hui du magistrat la confirmation qu'il a souscrit à la volonté populaire exprimée dans cette enceinte, et que dès lors ledit recours a été retiré. En lisant la presse, je crois avoir compris que ce n'était pas le cas, mais j'attends avec impatience la confirmation du magistrat, que je remercie.

**Le président.** M. le magistrat vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet** (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani et, ensuite, à M<sup>me</sup> Esther Alder. Elle concerne le crédit qui a été accepté il y a environ un an par

le Conseil municipal concernant la rénovation de l'école des Crêts-de-Champel. J'aurais souhaité savoir où en sont les discussions quant au pavillon provisoire, et savoir s'il sera prêt pour accueillir les élèves à la rentrée à la fin août 2014. Puis la question pour M<sup>me</sup> Esther Alder est: où les élèves pourront-ils faire la gymnastique, qu'est-ce qui a été prévu pour les salles de gym?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Comme vous, Madame, je me suis inquiété, puisqu'il y avait un préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites pour implanter les pavillons sur la rue. D'abord, nous pensions pouvoir les mettre dans le parc, mais nous n'avons pas pu, ensuite sur la rue. Toujours est-il que nous avons obtenu les autorisations et je suis heureux de vous annoncer que ces pavillons seront implantés incessamment et ils seront à la disposition des enfants dès la rentrée de septembre. La rénovation de l'école de Crêt-de-Champel commencera début septembre.

En ce qui concerne la question de la salle de gymnastique, je laisse le soin à ma collègue Esther Alder d'y répondre lundi 5 mai.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Ma question s'adresse à M. Pagani, elle concerne la signalisation de l'espace public. Vous savez que notre ville, la Genève internationale, est visitée par beaucoup de touristes et que de nombreux cars stationnent au début du quai Gustave-Ador, à peu près en face de la barque *Neptune*, ou du Bateau Genève. Or, à cet endroit, lorsque les touristes descendent des cars, il n'y a aucune signalisation indiquant où se trouvent les toilettes publiques. Il serait judicieux de pouvoir améliorer cet aspect-là.

Je profite, puisque j'ai la parole, d'élargir un peu mon propos concernant ces structures, c'est-à-dire les toilettes, les douches, car, par exemple pour les navigateurs, c'est un problème: il n'y a pas une seule douche. Du côté des Pâquis, avec un arrangement, ils peuvent toujours aller aux bains des Pâquis, mais du côté des Eaux-Vives, où se trouvent les places visiteurs, il n'y a que les toilettes souterraines vers Baby-Plage. Là, les structures vont-elles être améliorées pour ne pas se limiter à ces sortes de structures modulaires bleues, qui esthétiquement ne sont pas très à l'honneur d'une ville comme Genève?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** D'abord, nous avons validé, il y a six mois, une nouvelle signalétique pour l'ensemble des édifices WC et WC handicapés. Cette signalétique doit se déployer dans le courant de cette année. Cela indiquera des directions à suivre pour accéder aux WC, notamment les plus enterrés – si j'ose dire.

Quant aux autres, je n'ai jamais eu de récriminations concernant les WC que nous avons installés, qui sont une déclinaison des bancs de glaces, qui ont la même signalétique. Mais je prends note de votre gêne en ce qui concerne ces bâtiments, Madame. De plus, l'été, nous mettons à disposition des promeneurs autour de la rade des WC provisoires. Bon, ils ont une esthétique très aléatoire, des WC verts, qui sont mis en place par le Service logistique et manifestations (LOM), dont est responsable M. Guillaume Barazzone.

En ce qui concerne les douches, je n'ai pas connaissance que nous devons mettre à disposition des douches pour les navigateurs. Nous allons créer des vestiaires pour le personnel des Mouettes genevoises, un crédit a été voté, mais je ne crois pas qu'il est dans les compétences de notre municipalité de mettre à disposition des douches pour les navigateurs. Si vous estimez que c'est quelque chose de nécessaire, je vous laisse le soin de déposer une motion et cette assemblée décidera si c'est utile ou pas.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai eu l'occasion de fréquenter, le lundi de Pâques, l'île Rousseau et j'ai eu le désespoir de constater que la buvette était fermée... En m'asseyant sur les bancs, puisque je sais que vous êtes en train de revoir le revêtement du sol à cet endroit pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, je me suis demandé si vous aviez vous-même essayé les sièges – le mobilier urbain a été primé, d'ailleurs. Vous vous seriez aperçu que c'est un mobilier qui est complètement inadapté aux personnes à mobilité réduite, voire à des handicapés. Finalement, le signal fort qui est donné pour l'île Rousseau, qu'on a en quelque sorte transformée en réserve, est de s'asseoir le plus rapidement possible et de la quitter le plus rapidement possible.

Si on réfléchit à ces questions, c'est une évaluation qui est à faire du mobilier, parce que j'ai vraiment l'impression qu'en ville de Genève on installe les choses, mais qu'ensuite c'est Inch Allah, passe ce qui se passera, il n'y a plus de contrôle. J'aimerais donc avoir votre éclairage sur ce sujet.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, comme vous le savez, l'aménagement de l'île Rousseau a donné l'occasion d'un long débat. Des options ont été proposées au Conseil municipal et nous avons décidé de mettre en gérance le petit kiosque. C'est ma collègue Sandrine Salerno qui a négocié avec le gérant. Concernant l'ouverture et la fermeture de ce kiosque, je sais qu'il y a déjà eu une question à ce sujet, la gérance a été déléguée à l'Hôtel des Bergues et je pense que cela fait partie du cahier des charges de la gérance.

En ce qui concerne le revêtement que nous avons remis, j'espère qu'il vous convient et qu'il convient aux personnes souffrant de handicap, parce qu'elles avaient demandé de pouvoir accéder plus facilement à cette île. Pour le mobilier urbain, comme vous l'avez relevé, ce mobilier a été installé lors du 200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Rousseau. Cela a été l'occasion de créer ce mobilier urbain dans le cadre d'un concours et il a été primé.

Comme vous, j'ai été un peu étonné par ce mobilier, mais je pense que la diversité du mobilier urbain fait partie des agréments qui doivent être mis à la disposition de la population. Je prends acte du fait que ce mobilier ne convient pas à une catégorie de la population et nous y réfléchirons pour faire en sorte que cela convienne mieux.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et également à M. Kanaan et concerne le monument en souvenir du génocide arménien dans le parc de l'Ariana. Je voulais savoir où en est ce projet, si des dates risquent de surgir. Pouvez-vous me fournir des informations à ce niveau?

**Le président.** M. Sami Kanaan vous répondra lundi.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Ma question s'adresse soit à M<sup>me</sup> Alder soit à M. Pagani. On a pu lire aujourd'hui dans les journaux que l'Etat de Genève a enfin décidé d'investir dans la rénovation et l'entretien de ses bâtiments et établissements scolaires. Ma question est donc la suivante: pense-t-on faire de même pour les établissements du primaire, qui sont pour certains dans un mauvais état?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Depuis que je suis arrivé ici, nous avons mis en place un système – d'ailleurs je relève comme vous que l'Etat va enfin mettre en place ce système – qui vise à entretenir tous les bâtiments, à avoir un programme d'entretien régulier et de remise à niveau des bâtiments. Les bâtiments scolaires font partie de cette stratégie et je remercie l'ensemble des services qui ont participé à cette stratégie, qui font en sorte que nous ne trouvons aucun bâtiment scolaire, y compris aucun bâtiment locatif, dans l'état de décrépitude de certains bâtiments de l'Etat.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'ai lu aujourd'hui dans la *Tribune de Genève* l'article qui parlait des débarras sauvages et je me suis demandé si les agents de la police municipale (APM)

allaient bientôt se retrouver à la Voirie, comme le SEVE. L'article dit que M. Barazzone a une équipe spécialisée, plus des patrouilles, et je me suis demandé, si les APM doivent faire cela, s'ils arriveront encore à faire ce qui est demandé dans leur cahier des charges.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. En effet, après avoir fait un certain nombre de réformes au sein de la Voirie pour améliorer l'efficacité du service, nous allons sanctionner ceux qui ne se responsabilisent pas, la minorité des gens qui ne respectent pas les règles et qui péjorent la qualité de vie de la majorité de ceux qui jouent le jeu. C'est aussi par respect vis-à-vis des employés qui, tous les matins, se lèvent pour nettoyer le domaine public que nous le faisons. Nous estimons que c'est inacceptable, nous offrons un service gratuit de débar-ras sauvages, il suffit de prendre rendez-vous, c'est en quelque sorte un service cinq étoiles et ces gens se permettent de laisser traîner leur machine à laver, leur canapé, leurs chaises et autres. C'est inadmissible!

Nous avons une équipe de la Voirie qui s'en occupe et, en appoint, nous avons la police municipale qui peut donner un coup de main. Vous savez que si la Voirie peut constater un certain nombre de faits, elle ne peut pas sanctionner; en revanche, c'est la police municipale qui peut amender des gens pris en flagrant délit ou sur appel de la Voirie, parce que des processus sont mis en place. Enfin, c'est le Service de la sécurité et de l'espace publics qui peut transmettre un certain nombre d'informations, des rapports de renseignements à l'autorité cantonale, en l'espèce le Service des contraventions qui, lui, infligera une sanction.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question, Madame. Je précise que la police municipale n'a pas pour priorité de s'occuper de cette tâche-là. En revanche, on va durcir les sanctions. Je rappelle que la loi cantonale prévoit cette compétence pour la police municipale. Le Conseil administratif a priorisé l'action de la police municipale sur carte thématique. La première est la lutte contre les chauffards; la deuxième est la lutte contre la petite délinquance de rue; la troisième concerne la lutte contre les nuisances sonores et, enfin, le renforcement de l'îlotage, c'est-à-dire plus de policiers à pied dans les quartiers, sur le terrain, pour qu'il y ait justement ces maillons de densité de policiers et de policières de proximité dans les différents quartiers de la ville.

**M. Pascal Holenweg (S).** Ma question s'adresse à M. Kanaan, il y répondra quand il voudra... L'Usine se retrouve, une fois de plus, dans le collimateur de l'administration cantonale, elle est menacée de fermeture ou de passage dans l'illégalité par le Service du commerce, sous tutelle du conseiller d'Etat et

ex-conseiller administratif Pierre Maudet. L'Usine a jusqu'à la fin du mois d'avril pour se conformer aux exigences légales imposées aux commerces, sans égard au fait qu'elle n'est précisément pas un commerce. Le Service du commerce exige de l'Usine de requérir cinq autorisations différentes, une pour chaque espace spécifique qu'elle contient; or ses lieux sont indissolublement liés les uns aux autres. Ma question est: quelles démarches auprès du Canton le Conseil administratif a-t-il engagées ou peut-il engager pour essayer de faire comprendre au Service du commerce et au magistrat de tutelle la différence qu'il y a entre un lieu culturel – fût-il alternatif – et un supermarché?

**Le président.** Il vous sera répondu lundi.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, je repose la même question que j'ai posée il y a un mois à M. Pagani – il m'avait été dit qu'on me répondrait le lendemain. Vous vous souvenez qu'à la fin novembre l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!» – des fois qu'ils soient menacés – avait été acceptée par le peuple. Maintenant, le Conseil administratif a six mois pour élaborer un projet de règlement et j'aimerais savoir où en est ce projet de règlement, parce que les six mois arrivent à terme. J'aimerais bien qu'on ne me réponde pas demain et encore moins le mois suivant... Merci.

**Le président.** Ce ne sera ni demain ni le mois suivant, ce sera lundi.  
(*Remarque de M. Wisard.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Comme M. Pagani n'était pas présent au début de la séance, je vais transformer ma remarque en question. Tout à l'heure, M. Pagani a parlé à nouveau de la lettre tout à fait malgracieuse qu'il a remise aux membres de ce Conseil municipal hier. Je trouve cela parfaitement déplacé, d'abord parce que ce n'est pas une manière de traiter le Conseil municipal – au-delà de ma personne – et ensuite parce que les propos que j'ai tenus étaient parfaitement exacts. C'est la raison pour laquelle je me suis permis d'imprimer l'extrait du procès-verbal de ladite commission que j'ai distribué aux membres du Conseil municipal. C'était bel et bien exact, il ne sert à rien de cacher l'arbre derrière une forêt et de venir dire que tout est bien dans le meilleur des mondes.

Encore une fois, je maintiens que je n'ai jamais dit concernant les Minoteries que les demandes n'avaient pas été faites, c'est dans le cadre du débat des Minoteries que j'ai dit que, d'une manière générale, les demandes n'étaient pas faites.

Cela a été dit dans le cadre de la Commission de l'énergie, et j'ai pris le risque de donner un extrait du procès-verbal à tous les membres de ce Conseil municipal. Je n'accepterai pas, de la part du magistrat, M. Pagani, de me faire insulter comme cela, et cela va au-delà d'une personne, comme tout à l'heure pour M. Wisard, cela relève du respect du Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et porte sur la rue de Saint-Jean. Suite à son réaménagement, les riverains s'étaient émus du fait que la zone 30 km/h n'était absolument pas respectée. C'est une rue sensible, il y a une crèche, un jardin d'enfants, une école et même une église; pour la démocrate-chrétienne que je suis, vous comprendrez que c'est très sensible.

M. Carasso vous avait interpellé le mois dernier à ce sujet; depuis vos services sont venus avec deux pots de peinture... Autant dire que ce travail – vite fait, mal fait – n'a absolument pas amélioré la situation. J'aurais donc souhaité savoir quand vous allez enfin faire respecter cette zone 30 km/h, à savoir faire poser un marquage digne de ce nom dans la rue et des panneaux à chaque entrée et à chaque sortie de la rue.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** M. Sormanni m'a interpellé en disant que j'avais distribué une lettre qui était impolie. Je tiens à rectifier, il n'y a rien d'impoli dans cette lettre, il y a simplement un rétablissement des faits. Cela dit, je répondrai à M. Sormanni parce qu'il y a effectivement une incompréhension. M. Epelly a dit quelque chose en Commission de l'énergie, mais quand on lui pose la question, il dit le contraire. Je vais donc me renseigner, Monsieur Sormanni, car visiblement quelque chose cloche.

En ce qui concerne la question du pot de peinture – vite fait, mal fait – il se trouve, Madame la conseillère municipale, que je suis passé à la rue de Saint-Jean et, comme vous, j'ai constaté que des empreintes de zone 30 km/h n'étaient pas encore peintes. Mais laissez au moins le temps à l'administration, aux gens qui travaillent, de faire leur travail! Ensuite, nous ferons ensemble le bilan, car je suis aussi très préoccupé notamment des incivilités des automobilistes qui, bien que nous ayons mis en place une infrastructure, continuent à ne pas respecter la zone 30 km/h. Nous ferons le bilan ensemble quand nous aurons fini ces installations, Madame la conseillère municipale, et je vous remercie de votre question et de vos préoccupations.

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Olivier Baud, vice-président.)*

#### **4. Comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève – Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif 2013 (PR-1070)<sup>1</sup>.**

##### **INTRODUCTION**

Conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la loi sur l'administration des communes (LAC), le conseil administratif a l'honneur de présenter au conseil municipal les comptes 2013 par politique publique et rapport de gestion du conseil administratif de la ville de Genève.

La première partie de ce rapport s'attache à l'analyse financière des comptes 2013, détaillant notamment les principaux écarts constatés entre le budget voté par le conseil municipal et les comptes, chapitre par chapitre. un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité. enfin, une attention particulière est donnée au compte des investissements et à son financement, ainsi que sur les émissions et remboursements d'emprunts durant l'exercice.

des informations financières, telles que les bilans résumés comparés, les délibérations, une récapitulation des amortissements et des investissements par groupe spécifique complètent cette partie.

Les volets 2 et 3, traitent des comptes par politique publique de la ville de Genève et des bilans de l'ensemble des départements pour l'exercice écoulé.

Les 2 dernières parties sont, quant à elles, dédiées au programme stratégique de développement durable et aux délégations du CA.

enfin, les annexes terminent ce rapport de gestion en proposant diverses informations statistiques.

---

<sup>1</sup> Version complète des comptes 2013 consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1 SYNTHÈSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
<b>2 ANALYSE FINANCIÈRE</b>	<b>14</b>	<b>2</b>
2.1 chiffres clés et principales évolutions	14	2.1
2.2 Informations financières	16	2.2
2.3 Analyse par chapitre	29	2.3
<b>3 COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE VILLE DE GENÈVE</b>	<b>48</b>	<b>3</b>
3.1 charges par politique publique	48	3.1
3.2 revenus par politique publique	49	3.2
3.3 comptes de fonctionnement par politique publique et chapitre comptable	52	3.3
3.4 comptes de fonctionnement par politique publique et département	54	3.4
3.5 ressources humaines	56	3.5
3.6 subventions par politique publique	57	3.6
3.7 services compétents	59	3.7
<b>4 COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DES DÉPARTEMENTS</b>	<b>72</b>	<b>4</b>
4.1 Autorités	72	4.1
4.2 Finances et logement	85	4.2
4.3 constructions et aménagement	107	4.3
4.4 culture et sport	121	4.4
4.5 Environnement urbain et sécurité	161	4.5
4.6 cohésion sociale et solidarité	179	4.6
<b>5 PROGRAMME STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>208</b>	<b>5</b>
5.1 PSDD - suivi annuel 2011-2014 par objectif	208	5.1
<b>6 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>242</b>	<b>6</b>
6.1 délégation genève ville solidaire (dgvsv)	242	6.1
6.2 délégation à l'aménagement du territoire	250	6.2
<b>7 ANNEXES</b>	<b>254</b>	<b>7</b>
7.1 Présentations « légales »	254	7.1
7.2 grandes manifestations	262	7.2
7.3 gestion hôtelière	265	7.3
7.4 Lexique	267	7.4

**1 SYNTHÈSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1

Les comptes 2013 sont marqués par l’empreinte de la contribution extraordinaire à la nouvellement créée fondation intercommunale de prévoyance CAP. si l’on neutralise ce versement unique de 119.5 mios de francs, les comptes déficitaires se révèlent alors bénéficiaires à hauteur de 84.0 mios de francs. ce constat positif de prime abord pour la santé financière de la ville de Genève doit toutefois être tempéré. en effet, la majeure partie de cet excédent théorique provient des correctifs fiscaux des années antérieures. ce sont ainsi près de 77.0 mios de francs concernant d’autres exercices fiscaux qui ont été comptabilisés en 2013.

Plus réjouissant, le constat que cette année comptable 2013 est une nouvelle fois marquée par une fine maîtrise des charges. Les outils de pilotage mis en œuvre permettent à l’administration de respecter au plus juste les enveloppes budgétaires votées. on ne peut que l’en féliciter.

Les investissements réalisés en 2013 se sont avérés proches de l’enveloppe définie par le conseil municipal à 110.0 mios de francs. Les investissements nets ont ainsi atteint 100.1 mios de francs. Le tiers de ce montant a été consacré au domaine « culture et loisirs », avec la réalisation du nouveau musée d’ethnographie, la construction de dépôts de stockage d’œuvres d’art à Artamis, la rénovation de l’Alhambra ou encore les études pour les grands projets à venir tels que la rénovation du grand théâtre et du musée d’art et d’histoire ou la construction de la nouvelle comédie.

2013 aura également vu l’élection d’un conseil d’état aux ambitions renouvelées. une importante démarche de mise à plat des interactions entre le canton et les communes a été initiée avec comme postulat la neutralité des coûts. Le conseil administratif salue cette démarche constructive qui devrait permettre d’améliorer les prestations fournies. il s’agira d’un chantier conséquent pour les années à venir.

# 2

## ANALYSE FINANCIÈRE

**2 ANALYSE FINANCIÈRE****2.1 CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS****PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

COMPTES 2012		BUDGET 2013	
COMpte ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'090'077'916.49		1'103'996'342
1'013'009'215.80		1'023'886'163	
67'600'878.46		80'103'049	
7'220'448.57		0	
<b>1'087'830'542.83</b>	<b>1'090'077'916.49</b>	<b>1'103'989'212</b>	<b>1'103'996'342</b>
42'446'038.54	42'446'038.54	37'111'488	37'111'488
<b>1'130'276'581.37</b>	<b>1'132'523'955.03</b>	<b>1'141'100'700</b>	<b>1'141'107'830</b>
2'247'373.66 *		7'130 *	
<b>1'132'523'955.03</b>	<b>1'132'523'955.03</b>	<b>1'141'107'830</b>	<b>1'141'107'830</b>
dépenses	recettes	dépenses	recettes
148'176'408.41	20'580'188.80	90'000'000	
26'768'287.60	1'691'394.35	20'000'000	
	152'673'112.86		110'000'000
<b>174'944'696.01</b>	<b>174'944'696.01</b>	<b>110'000'000</b>	<b>110'000'000</b>
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
127'596'219.61		90'000'000	
25'076'893.25		20'000'000	
	71'905'299.47		76'799'549
	2'916'027.56		3'303'500
	2'247'373.66		7'130
	77'068'700.69		80'110'179
	2'082'207.38		
	79'150'908.07		80'110'179
	73'522'204.79		29'889'821
<b>152'673'112.86</b>	<b>152'673'112.86</b>	<b>110'000'000</b>	<b>110'000'000</b>
VARIATION DE FORTUNE			
	53'608'712.76		13'200'451
	22'160'865.69		16'696'500
	-73'522'204.79		-29'889'821
2'247'373.66 *		7'130 *	
<b>2'247'373.66</b>	<b>2'247'373.66</b>	<b>7'130</b>	<b>7'130</b>

COMPTES 2013		
CHF		
<b>Fonctionnement</b>	<b>charges</b>	<b>revenus</b>
Revenus		1'189'610'559.32
Charges	1'147'979'162.15	
Amortissements	76'850'007.01	
Amortissements complémentaires	0.00	
<b>Total net des charges et revenus</b>	<b>1'224'799'169.16</b>	<b>1'189'610'559.32</b>
Imputations internes	32'884'665'74	32'884'665'74
<b>Total brut des charges et revenus</b>	<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'222'495'225.06</b>
Excédent de charges (*revenus)		35'188'609.84
	<b>1'257'683'834.90</b>	<b>1'257'683'834.90</b>
<b>investissements</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissements du patrimoine administratif	108'122'268.49	20'211'652.47
Préfinancement sur patrimoine administratif		
Investissements du patrimoine financier	15'111'864.01	2'959'642.35
<b>Investissements nets</b>		<b>100'062'837.68</b>
	<b>123'234'132.50</b>	<b>123'234'132.50</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissements nets du patrimoine administratif	87'910'616.02	
Investissements nets du patrimoine financier	12'152'221.66	
Amortissements du patrimoine administratif		73'354'455.90
Amortissements du patrimoine financier		3'495'551.11
<b>Excédent de charges du compte de fonctionnement</b>		<b>-35'188'609.84</b>
Autofinancement		41'661'397.17
Préfinancement sur patrimoine administratif		716'981.80
Total financement des investissements		42'378'378.97
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>57'684'458.71</b>
	<b>100'062'837.68</b>	<b>100'062'837.68</b>
Augmentation du patrimoine administratif		13'839'178.32
Augmentation du patrimoine financier		8'656'670.55
Insuffisance de financement		-57'684'458.71
<b>Diminution de la fortune (*augmentation)</b>	<b>-35'188'609.84</b>	
	<b>-35'188'609.84</b>	<b>-35'188'609.84</b>

Compte tenu du résultat de l'exercice 2013, la fortune au 31 décembre 2013 est de CHF 951'201'235.77

**2.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES****2.2.1 LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS****dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement**

dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le conseil municipal.

DATE	DPT	PR/PA	PP	GROUPE	MONTANT VOTÉ	
22.01	1	PR-998	05	304	119'509'223.00	contribution extraordinaire à la CAP
25.06	A	PR-1022A	02	318	50'000.00	Financement de la participation de la VG à l'expo.universelle de milan
18.09	A	PR-1038	08	365	350'000.00	subv.à l'ASS. GE200.CH (bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Suisse)
					<b>119'909'223.00</b>	

total brut des dépassements

CHF 167'469'569.89

dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le conseil municipal

CHF 119'909'223.00

total net des dépassements

CHF **47'560'346.89**

ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 50'886'434.77 et une augmentation des revenus de CHF 8'1'387'395.

**2.2.2 PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

Le conseil administratif vous présente deux projets de délibération.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2013.

**DÉLIBÉRATION I****Le conseil municipal**

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;  
sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique. - il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 47'560'346.89 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

**DÉLIBÉRATION II**

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;  
sur proposition du conseil administratif,

2.2

décide :

Article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2013 est approuvé pour les montants suivants :

**charges**

sous déduction des imputations internes de  
soit un total des charges nettes de

CHF	1'257'683'834.90
CHF	<u>32'884'665.74</u>
CHF	1'224'799'169.16

**revenus**

sous déduction des imputations internes de  
soit un total des revenus nets de

CHF	1'222'495'225.06
CHF	<u>32'884'665.74</u>
CHF	1'189'610'559.32

**excédent de charges**

CHF	<b>35'188'609.84</b>
-----	----------------------

il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2013 est approuvé pour les montants suivants :

**a) patrimoine administratif**

dépenses  
recettes  
investissements nets

CHF	108'122'268.49
CHF	<u>20'211'652.47</u>
CHF	87'910'616.02

**b) patrimoine financier**

dépenses  
recettes  
investissements nets

CHF	15'111'864.01
CHF	<u>2'959'642.35</u>
CHF	12'152'221.66

**c) total**

dépenses  
recettes  
investissements nets

CHF	123'234'132.50
CHF	<u>23'171'294.82</u>
CHF	<b>100'062'837.68</b>

## Article 3 -Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

**a) Patrimoine administratif**

investissements nets	CHF	87'910'616.02
Amortissements	CHF	73'354'455.90
Amortissements complémentaires	CHF	+ 0.00
Excédent de charges de fonctionnement	CHF	- 35'188'609.84
<b>Autofinancement</b>	<b>CHF</b>	<b>38'165'846.06</b>
préfinancement	CHF	716'981.80
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>49'027'788.16</b>

**b) Patrimoine financier**

investissements nets	CHF	12'152'221.66
Amortissements (autofinancement)	CHF	3'495'551.11
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>8'656'670.55</b>

**c) Total**

<b>Investissements nets</b>	<b>CHF</b>	<b>100'062'837.68</b>
Amortissements	CHF	+ 76'850'007.01
Amortissements complémentaires	CHF	+ 0.00
Excédent de charges de fonctionnement	CHF	- 35'188'609.84
<b>Autofinancement</b>	<b>CHF</b>	<b>41'661'397.17</b>
préfinancement	CHF	716'981.80
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>57'684'458.71</b>

## Article 4 -variation de la fortune

La diminution de la fortune, soit CHF 35'188'609.84 est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2013 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'630'891'283.19 dans la composition suivante:

**Actifs**

Patrimoine financier (natures 10 à 13)

(Après déduction de CHF 131'330'112.16, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)

Patrimoine administratif (natures 14 à 17)

(Après déduction de CHF 120'000.-, provision perte sur prêt, nature 24)

**total de l'actif**

	2013	2012
CHF	1'460'420'240.38	1'502'896'839.34
CHF	1'170'471'042.81	1'156'631'864.49
CHF	2'630'891'283.19	2'659'528'703.83

**Passifs**

engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)

dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)

engagements envers des entités particulières (nature 23)

Provisions (nature 24)

engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)

Fortune nette (nature 29)

**total du passif**

	2013	2012
CHF	85'120'913.98	151'454'056.47
CHF	1'490'000'000.00	1'410'000'000.00
CHF	76'486'560.93	82'794'865'.05
CHF	4'425'704.30	6'658'410.88
CHF	23'656'868.21	22'231'525.82
CHF	951'201'235.77	986'389'845.61
CHF	2'630'891'283.19	2'659'528'703.83

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2013 à CHF 7'032'921.45.

**2.2.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS**

en francs

groupes spécifiques	DÉPENSES BRUTES	RECETTES DIVERSES	SUBVENTIONS	DÉPENSES NETTES (PF+PA)	%
1 Logements	13'342'105.46	148'173.07	14'100.65	13'179'831.74	12.8%
2 Industrie, artisanat, commerce	4'775'355.31			4'775'355.31	4.7%
3 écoles publiques	11'396'368.92			11'396'368.92	11.1%
4 culture et loisirs	45'035'298.54		9'164'073.81	35'871'224.73	35.0%
5 sports	3'619'839.38		500'000.00	3'119'839.38	3.0%
6 social	5'845'662.94			5'845'662.94	5.7%
7 sécurité publique	3'067'255.06			3'067'255.06	3.0%
8 hygiène et salubrité publique	5'597'403.88	4'095'612.76	341'774.63	1'160'016.49	1.1%
9 Aménagement du domaine privé vs	2'649'209.63	113'388.00		2'535'821.63	2.5%
10 Aménagement du domaine public	17'098'441.71	3'453'322.55	1'309'026.80	12'336'092.36	12.0%
11 Administration générale	8'216'125.73		1'482'397.55	6'733'728.18	6.6%
12 Planification de l'aménagement local	646'361.74			646'361.74	0.6%
13 Acquisitions de terrains	1'944'704.20			1'944'704.20	1.9%
14 opérations financières	0.00			0.00	0.0%
15 divers et imprévus	0.00			0.00	0.0%
<b>total pages vertes</b>	<b>123'234'132.50</b>	<b>7'810'496.38</b>	<b>12'811'373.44</b>	<b>102'612'262.68</b>	<b>100.0%</b>
1) hors pages vertes	0.00	2'455'594.00		-2'455'594.00	
2) hors pages vertes	0.00	93'831.00		-93'831.00	
<b>total présentation générale</b>	<b>123'234'132.50</b>	<b>10'359'921.38</b>	<b>12'811'373.44</b>	<b>100'062'837.68</b>	

dépenses PA nettes 87'910'616.02

dépenses PF nettes 12'152'221.66

1) reprise de valeurs de terrain transférées sur les crédits de réalisation, soit les immobilisations suivantes :

a) N° 1123000639 Lausanne 27A	-437'573
b) N° 2143000695 Motta 22	-1'501'432
c) N° 1123000455 Lausanne 27	-371'589
d) N° 1123000063 Tour-de-boël 7	-145'000
	<b>-2'455'594</b>

2) remboursement partiel du prêt consenti au parking du prieuré -93'831

**Le détail des investissements se trouve dans la brochure « comptes 2013 par services ».**

**2.2.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS**

en francs

groupes spécifiques	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT	A CHARGE DES FONDS SPÉCIAUX	PRÉFINANCEMENTS	TOTAL
1 Logements	1'477'604.16		38'211.10		1'515'815.26
2 Industrie, artisanat, commerce	3'338'139.05				3'338'139.05
3 écoles publiques	13'581'524.07				13'581'524.07
4 culture et loisirs	11'615'762.26				11'615'184.79
5 sports	5'788'244.22				5'788'244.22
6 social	3'732'909.24				3'732'909.24
7 sécurité publique	3'375'306.22				3'375'306.22
8 hygiène et salubrité publique	4'061'940.33				4'061'940.33
9 Aménagement du domaine privé vg	3'983'906.12				3'983'906.12
10 Aménagement du domaine public	13'104'960.48			1) 716'981.80	13'821'942.28
11 Administration générale	12'215'506.52				12'215'506.52
12 Planification de l'aménagement local	0.00				0.00
13 Acquisitions de terrains	539'918.62				539'918.62
14 opérations financières	34'285.72				34'285.72
15 Divers et imprévus	0.00				0.00
<b>total (selon pages vertes détaillées)</b>	<b>76'850'007.01</b>	<b>0.00</b>	<b>38'211.10</b>	<b>716'981.80</b>	<b>77'605'199.91</b>
dont PA	73'354'455.90			716'981.80	74'071'437.70
dont PF	3'495'551.11		38'211.10		3'533'762.21

1) préfinancement taxe écoulement

Le détail des amortissements se trouve dans la brochure « comptes 2013 par service ».

**2.2.5 BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS**

en francs

	2013	2012
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>2'630'891'283.19</b>	<b>2'659'528'703.83</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>1'460'420'240.38</b>	<b>1'502'896'839.34</b>
10 disponibilités	33'477'991.58	81'088'230.33
11 Avoirs	274'555'093.88	299'676'839.67
12 Placements	1'100'893'189.57	1'091'564'576.18
13 Actifs transitoires	51'493'965.35	30'567'193.16
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'170'471'042.81</b>	<b>1'156'631'864.49</b>
14 Investissements	946'882'749.65	937'631'024.58
15 Prêts et participations permanentes	210'835'279.58	205'630'723.91
16 Subventions d'investissements	9'798'713.58	10'302'241.00
17 Autres dépenses à amortir	2'954'300.00	3'067'875.00

2.2

	2013	2012
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>2'630'891'283.19</b>	<b>2'659'528'703.83</b>
<b>Engagements</b>	<b>1'656'033'179.21</b>	<b>1'650'907'332.40</b>
20 engagements courants	64'644'427.48	121'710'483.58
22 dettes à moyen et long terme	1'490'000'000.00	1'410'000'000.00
23 engagements envers entités particulières	76'486'560.93	82'794'865.05
24 provisions	4'425'704.30	6'658'410.88
25 passifs transitoires	20'476'486.50	29'743'572.89
<b>Préfinancements et financements spéciaux</b>	<b>23'656'868.21</b>	<b>22'231'525.82</b>
28 préfinancements	22'586'646.51	20'812'402.61
28 financements spéciaux	1'070'221.70	1'419'123.21
<b>29 fortune</b>	<b>951'201'235.77</b>	<b>986'389'845.61</b>

Le détail du bilan au 31 décembre 2013 se trouve dans la brochure « comptes 2013 par service »

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Comptes 2013

5687

**2.2.6 BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES**

en francs	31.12.2013	31.12.2012
<b>1 ACTIF</b>	<b>2'630'891'283.19</b>	<b>2'659'528'703.83</b>
<b>10 disponibilités</b>	<b>33'477'991.58</b>	<b>81'088'230.33</b>
100 caisses	190'400.32	237'873.74
101 comptes de chèques postaux	30'288'164.31	45'763'762.65
102 banques	2'959'080.00	35'019'576.34
109 Trésorerie en transit	40'346.95	67'017.60
<b>11 AVOIRS</b>	<b>274'555'093'.88</b>	<b>299'676'839.67</b>
110 Avances de frais	15'490.05	11'838.45
111 comptes courants	21'892'375.43	16'893'636.42
112 Impôts à encaisser	241'467'429.20	239'017'054.56
115 Autres débiteurs	10'953'913.51	13'304'099.30
116 AVOIRS à terme fixe	0.00	30'000'000.00
119 autres créances	225'885.69	450'210.94
<b>12 placements</b>	<b>1'100'893'189.57</b>	<b>1'091'564'576.18</b>
121 Actions et parts sociales	33'328'156.00	30'633'030.00
122 Prêts	7'477.40	1'644'450.75
123 Immeubles	1'009'227'396.43	1'000'668'519.57
124 Mobilier, machines, véhicules	12'684.06	15'855.07
125 Marchandises en stock	4'999'044.38	4'575'469.30
129 autres placements	53'318'431.30	54'027'251.49
<b>13 Actifs transitoires</b>	<b>51'493'965.35</b>	<b>30'567'193.16</b>
130 Intérêts	1'300.00	11'083.34
132 Assurances	44'073.85	3'292'089.80
135 Frais chauffage	5'788'765.54	5'365'429.74
139 autres actifs transitoires	45'659'825.96	21'898'590.28
<b>14 investissements</b>	<b>946'882'749.65</b>	<b>937'631'024.58</b>
140 terrains non bâtis	48'261'152.39	46'867'479.39
141 ouvrages génie civil	373'975'905.78	374'714'697.81
143 terrains bâtis	491'218'250.55	481'636'579.31
145 Forêts	1'577'904.75	912'994.63
146 mobilier, machines, véhicules	22'659'481.14	25'847'201.12
149 autres biens	9'190'055.04	7'652'072.32
<b>15 prêts et participations permanentes</b>	<b>210'835'279.58</b>	<b>205'630'723.91</b>
152 communes	10'002.00	10'002.00
153 propres établissements	25'873'387.67	20'575'001.00
154 sociétés d'économie mixte	184'387'308.08	184'481'139.08
155 institutions privées	4.00	4.00
157 Etranger	564'577.83	564'577.83
<b>16 subventions d'investissements</b>	<b>9'798'713.58</b>	<b>10'302'241.00</b>
161 crédits d'invest. subv.cantons	7'302'355.50	7'686'690.00
162 crédits d'invest. subv.communes	400'000.00	1'380'000.00
163 crédits d'invest. propres établissements	445'000.00	0.00
164 crédits d'invest. subv. stés mixtes	410'218.08	615'207.00
165 créd.d'inv.subv.instit.privées	1'241'140.00	620'344.00
<b>17 autres dépenses à amortir</b>	<b>2'954'300.00</b>	<b>3'067'875.00</b>
170 divers crédits d'investissement	2'954'300.00	3'067'875.00

EN FRANCS	31.12.2013	31.12.2012
<b>2 PASSIF</b>	<b>2'630'891'283.19</b>	<b>2'659'528'703.83</b>
<b>20 engagements courants</b>	<b>64'644'427.48</b>	<b>121'710'483.58</b>
200 créanciers	40'070'444.57	35'207'214.58
201 dépôts	154'960.30	149'212.80
204 subventions à verser	5'563'810.69	7'113'799.17
206 comptes courants	11'550'821.59	71'977'956.65
209 autres engagements	7'304'390.33	7'262'300.38
<b>22 dettes à moyen et long terme</b>	<b>1'490'000'000.00</b>	<b>1'410'000'000.00</b>
221 reconnaissances de dettes	990'000'000.00	1'210'000'000.00
223 emprunts par obligations	500'000'000.00	200'000'000.00
<b>23 engagements envers des entités particulières</b>	<b>76'486'560.93</b>	<b>82'794'865.05</b>
233 fonds spéciaux	28'019'728.78	31'361'289.97
234 fonds pour risques non assurés	32'333'108.65	32'060'998.98
235 autres fonds	15'893'179.10	19'267'487.18
237 fonds de recherche	240'544.40	105'088.92
<b>24 provisions</b>	<b>4'425'704.30</b>	<b>6'658'410.88</b>
240 comptes de fonctionnement	4'422'505.25	3'556'678.83
241 comptes d'investissement	3'199.05	3'101'732.05
<b>25 passifs transitoires</b>	<b>20'476'486.50</b>	<b>29'743'572.89</b>
250 intérêts courus sur dette publique	1'923'435.60	7'121'141.14
251 loyers encaissés d'avance	4'503'334.65	4'756'013.53
259 autres passifs transitoires	14'049'716.25	17'866'418.22
<b>28 préfinancements et financements spéciaux</b>	<b>23'656'868.21</b>	<b>22'231'525.82</b>
280 préfin.travaux équipement	5'579'104.22	5'467'047.89
282 préfin.tax.e d'écoulement	4'051'906.80	2'851'165.65
283 préfin.construction abris pc	1'244'709.25	1'342'390.70
285 préfin.relance économique	640'504.68	640'504.68
286 financements spéciaux divers	1'070'221.70	1'419'123.21
287 préfinancements de tiers	10'890'421.56	10'511'293.69
<b>29 fortune nette</b>	<b>951'201'235.77</b>	<b>986'389'845.61</b>
solde au 01.01.2013 / 2012	986'389'845.61	984'142'471.95
excédent de charges / revenus total :		
- 2013 / 2012	-35'188'609.84	2'247'373.66

## **2.2.7 ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

### **1. LIMITE DE CREDIT**

La limite de crédit du compte cash management, à la banque cantonale de Genève, est de CHF 100.0 millions.

### **2. PLACEMENTS**

Il n'y avait aucun placement en cours à la clôture des comptes 2013. Le placement existant au 31 décembre 2012 a été remboursé le 1er mars 2013.

### **3. CONTRAT SUR PRODUITS DERIVES**

En 2007, la ville de Genève a conclu un contrat de swap de taux, adossé à un emprunt réalisé à taux variable. ce contrat était assorti d'une option de sortie, offrant ainsi la possibilité à chacune des parties de dénouer cette transaction, à des échéances prédéterminées et aux conditions du marché. En 2013, cette option a été exercée. La prime de sortie a été fixée à la valeur mid de référence du jour de sortie. ce montant correspond à la valeur actuelle des écarts entre le taux du swap conclu et le taux du marché sur la durée restante. dans le cas qui nous concerne, la ville de Genève a payé une prime de CHF 20'727'438.89. cette prime a été comptabilisée en charges constatées d'avance et sera répartie sur la durée résiduelle de l'emprunt concerné, soit 19 ans. se reporter également au tableau de la dette consolidée.

une prime de CHF 2'020'000.- relative à la vente d'un contrat de swaption figure en produits constatés d'avance au passif du bilan. L'option sur le swap pourra être exercée par la contrepartie en avril 2014. se reporter également au tableau de la dette consolidée.

### **4. CAUTIONNEMENTS, GARANTIES, GAGES EN FAVEUR DE TIERS, AUTRES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS**

- a) des garanties de loyer ont été émises par le service social pour un montant de CHF 11'667.- en faveur de cinq régies.
- b) dans sa séance du 15.02.2006, le conseil municipal a voté l'ouverture d'un crédit de CHF 20.0 millions, destiné à la création de logements sociaux par la Fondation de la ville de Genève pour le logement social, par des dotations échelonnées en capital et conditionnelles à des projets acceptés par le conseil municipal.  
au 31 décembre 2013, le montant total cumulé versé à cette fondation s'élevait à CHF 13.1 millions, la ville est par conséquent engagée à hauteur de CHF 6.9 millions.
- c) dans sa séance du 16.02.2010, le conseil municipal a voté l'ouverture d'un crédit de CHF 10.0 millions, destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève.  
au 31 décembre 2013, le montant total cumulé versé à cette fondation s'élevait à CHF 6.25 millions, la ville est par conséquent engagée à hauteur de CHF 3.75 millions.

### **5. DETTES DECOULANT D'UN CONTRAT DE LEASING NON PORTEES AU BILAN**

L'échéance du contrat de leasing, signé avec UBS Leasing SA, pour des sanitaires autonettoyants est fixée en 2014. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2013 est de CHF 40'757.25. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.

L'échéance du contrat de leasing, signé avec UBS Leasing SA, pour un système de mise sous pli est fixée en 2017. Le solde des mensualités à payer au 31.12.2013 est de CHF 80'497.20. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.

### **6. VALEUR INTRINSEQUE DES IMMEUBLES LOCATIFS**

cette valeur, comprenant bâtiments et terrains, sous réserve des chantiers en cours se monte à CHF 1'796.0 mios. elle représente la valeur de remplacement, c'est-à-dire la valeur de reconstruction de l'immeuble dans son état actuel.

La valeur comptable nette de ces immobilisations, figurant dans les états financiers (bilan) et la comptabilité, s'élevait à CHF 1.009 milliard.

**7. VALEUR D'ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS**

Le total atteint CHF 4'730.0 millions, soit :  
CHF 3'440.0 mios pour les bâtiments ;  
CHF 1'290.0 mios pour les biens meubles y compris les collections.

2.2

La valeur comptable nette de ces immobilisations est portée au bilan (voir les postes avec lettre a)) pour CHF 1'496.4 mios.

**8. MOUVEMENTS DES PROVISIONS****a) Acquisitions de collections et livres en 2013**

NO COMPTE	INTITULÉ	SOLDE	ATTRIBUTIONS À	PRÉLÈVEMENT	SOLDE
		01.01.2013	LA PROVISION	DÉPENSES	31.12.2013
240500 à 240501	Provision acquis. Jardin botanique	37'436.86	6'335.66	0.00	43'772.52
240510 à 240570	Provision acquis. M.A.H. et filiales	184'349.24	80'750.13	12'863.56	252'235.81
240601	Provision acquis. Muséum	6'689.14	8'005.00	0.00	14'694.14
240610 à 240611	Provision acquis. biblio. municipales	143'167.34	81'173.00	0.00	224'340.34
240621	Provision acquis. musée voltaire	6'626.81	-	4'061.94	2'564.87
240650	Provision acquis. Musée du S.I.S.	40'246.30	0.00	0.00	40'246.30
<b>total</b>		<b>418'515.69</b>	<b>176'263.79</b>	<b>16'925.50</b>	<b>577'583.98</b>

ces comptes enregistrent la part non dépensée ou l'excédent de dépense par rapport au budget de fonctionnement pour l'achat de collections et de livres.

ces reports de crédit sont en dérogation avec le principe de spécialité temporelle (art. 22 de la Loi sur la gestion financière de l'état, applicable aux communes selon son art. 4). Avec l'accord de l'état, l'approbation des comptes par le CM entérine cette manière de procéder.

**b) provisions pour impôts et taxe professionnelle communale**

NO COMPTE	INTITULÉ	SOLDE	ATTRIBUTIONS À	DISSOLUTION	SOLDE
		01.01.2013	LA PROVISION	DE PROVISION	31.12.2013
240001	Provision déb. centimes additionnels	90'500'000.00	11'156'000.00	0.00	101'656'000.00
240290	Provision débiteurs taxe prof.	3'826'469.77	1'798'412.53	0.00	5'624'882.32
240291	Provision trop encaissé taxe prof.	33'180.00	42'541.00	0.00	75'721.00
<b>total</b>		<b>94'359'649'77</b>	<b>12'996'953.53</b>	<b>0.00</b>	<b>107'356'603.30</b>

**c) Autres provisions**

Les vacances non prises et les heures supplémentaires non payées au 31 décembre 2013 ne font l'objet d'aucune provision.

**9. EVALUATION DE CERTAINS POSTES DU BILAN**• **112 Impôts à encaisser**

Le poste 112000 « centimes additionnels, reliquat » est provisionné à concurrence de 30%. ce taux est recommandé dans un courrier du conseil d'état adressé à l'Association des communes genevoise daté du 28 juin 1996.

La production de la taxe professionnelle résulte de la comptabilisation des bordereaux de taxations établis au cours de l'exercice. Les bordereaux de taxe professionnelle, encore ouverts au 31 décembre 2013 et qui font l'objet d'une

procédure de poursuites, de mise en liquidation, de sursis concordataire, de faillite ainsi certains dossiers en suspens (par exemple les contribuables dont l'adresse fait défaut) sont provisionnés pour leur totalité.

- **115 Autres débiteurs**

Les factures ouvertes, dont la date est antérieure au 1er octobre 2013, font l'objet, pour leur totalité, d'une provision pour débiteurs douteux, ainsi que certaines factures datées entre le 1er octobre 2013 et le 31 décembre 2013 pour autant qu'elles aient fait l'objet de rappels.

- **120/121 titres en portefeuille (patrimoine financier)**

Les titres cotés sont portés au bilan à leur valeur de marché au 31 décembre 2013.  
Les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'acquisition.

- **125 Marchandises en stock**

Les stocks sont évalués au prix du marché, au prix moyen pondéré (PMP) ou au prix d'achat, respectivement au plus bas des trois.

- **140 à 149 investissements**

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en fonction des durées/taux d'amortissement ressortissant de l'article 34 RAC.

- **152 à 157 Prêts et participations permanentes (patrimoine administratif)**

ces titres et participations apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction d'amortissements éventuels.

La participation de 022 télégénève de CHF 2'450'000.- figurant dans le compte 154000 « Prêts et participations sociétés d'économie mixte » n'a pas fait l'objet d'une réévaluation.

## **10. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE**

Le total des engagements de prévoyance de la ville de Genève auprès de la caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève et des services industriels de Genève au 31.12.2012 s'élève à CHF 1'711'737'869.95.

Le montant total des engagements au 31.12.2013 n'avait pas encore été communiqué au moment de l'établissement des états financiers 2013 de la ville de Genève.

un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 119'509'223 visant à financer à titre exceptionnel l'augmentation des engagements de prévoyance induite par la diminution du taux technique de 4,0% à 3,5% s'agissant des effectifs de la ville de Genève assurés auprès de la CAP, telle que prévue à l'article 31 des nouveaux statuts de la CAP, a été voté le 22 janvier 2013. ce montant a été versé à la CAP le 20.12.2013.

## **11. ATTRIBUTION AU FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN**

basées sur les délibérations du conseil municipal relatives aux crédits d'investissements alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la ville de Genève, ainsi que des ponts, les attributions au FMAC sont comptabilisées dans les immobilisations concernées figurant à l'actif du bilan d'une part et d'autre part, dans le compte 235460 « Fonds art contemporain ». Les prélèvements dans le fonds sont effectués directement dans ce compte.

cette pratique devra faire l'objet d'une analyse lors du passage au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

## **12. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)**

une analyse des risques a été effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du SCI.

## **13. FORTUNE ET MOUVEMENTS DES FONDS SPÉCIAUX**

Les règles d'évaluation des titres mentionnées sous le point 9 s'appliquent également aux titres appartenant aux fonds spéciaux (groupe 233).

Le détail des fonds spéciaux se trouve dans la brochure «comptes 2013 par services».

**2.3 ANALYSE PAR CHAPITRE****2.3.1 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et de leur écart au budget, les comptes laissent apparaître des économies réalisées par les services, si l'on fait abstraction de la contribution extraordinaire à la CAP, des variations de provisions ainsi que des gratuités. En comparaison avec les comptes 2012, en neutralisant ces éléments, les charges s'inscrivent en augmentation de 0.1%.

s'agissant des revenus, ils sont constitués de 77.5% de revenus fiscaux. En 2013, le produit des impôts se révèle supérieur aux montants budgétés (+55.0 mios). si l'on tient compte des correctifs liés aux années antérieures d'un montant de 74.0 mios de francs, on constate que la production cumulée des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est toutefois inférieure aux estimations portées au budget de fonctionnement de 28.5 mios de francs. dans le même temps, la taxe professionnelle a atteint 126.0 mios de francs, soit 6.0 mios de plus que le montant budgété. une analyse détaillée des rentrées fiscales est proposée sous une section spécifique.

2.3

Enfin, le niveau des investissements nets réalisés en 2013 s'élève à 100.1 mios, inférieur de 9.9 mios par rapport au montant inscrit dans le budget. ces éléments sont repris en détail sous le point 5. depuis 2011, les investissements ne sont ainsi plus autofinancés, les comptes 2013 révèlent une insuffisance de financement de 57.7 mios alors que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 29.9 mios. en neutralisant toutefois l'apport extraordinaire effectué en faveur de la CAP, les comptes 2013 présenteraient un excédent de financement de 61.8 mios de francs.

**tableau résumé du compte de fonctionnement 2013 comparé au budget 2013 et aux comptes 2012**

(en millions de francs)		C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
<b>revenus</b>								
impôts	(chapitre 40)	921.8	866.8	828.5	+54.9	+6.3%	+93.3	+11.3%
revenus des biens	(chapitre 42)	169.5	152.8	160.0	+16.7	+10.9%	+9.5	+5.9%
revenus divers	(chapitre 43)	54.2	44.4	58.3	+9.8	+22.0%	-4.1	-7.1%
parts et contributions	(chapitre 44)	1.8	1.5	1.7	+ 0.3	+23.0%	+0.1	+5.5%
dédommagements de coll. publiques	(chapitre 45)	29.3	28.0	29.8	+1.3	+4.8%	-0.5	-1.8%
subventions et allocations	(chapitre 46)	12.6	10.5	11.5	+2.1	+20.2%	+1.2	+10.1%
<b>total</b>		<b>1'189.6</b>	<b>1'104.0</b>	<b>1'090.1</b>	<b>+85.6</b>	<b>+7.8%</b>	<b>+99.5</b>	<b>+9.1%</b>
<b>charges</b>								
charges de personnel	(chapitre 30)	579.2	461.3	451.2	+117.9	+25.6%	+128.0	+28.4%
biens, services et marchandises	(chapitre 31)	194.9	196.4	198.8	-1.5	-0.8%	-4.0	-2.0%
intérêts passifs	(chapitre 32)	19.3	26.2	29.1	-6.9	-26.4%	-9.9	-33.9%
pertes sur débiteurs	(chapitre 33)	24.9	17.5	16.8	+7.4	+42.4%	+8.1	+48.1%
contributions à d'autres collectivités	(chapitre 34)	42.9	42.6	35.8	+0.3	+0.6%	+7.1	+19.9%
dédommagements à des coll. publ.	(chapitre 35)	50.8	48.8	47.5	+1.9	+4.0%	+3.2	+6.8%
subventions et allocations à des tiers	(chapitre 36)	235.9	231.1	235.6	+4.8	+2.1%	+2.3	+1.0%
Attributions à des financements spéciaux	(chapitre 38)	0.0	0.0	0.1	+0.0	--	-0.0	-41.2%
<b>total</b>		<b>1'147.9</b>	<b>1'023.9</b>	<b>1'013.0</b>	<b>+124.1</b>	<b>+12.1%</b>	<b>+134.9</b>	<b>+13.3%</b>
<b>amortissements et investissements</b>								
Amortissements ordinaires et extraordinaires		76.9	80.1	74.8	-3.3	-4.1%	+2.0	+2.7%
Investissements nets		100.1	110.0	152.7	-9.9	-9.0%	-52.6	-34.4%
<b>comptes de fonctionnement et de financement</b>								
excédent des comptes de fonctionnement		-35.2	0.0	2.2	--	--	--	--
excédent/insuffisance de financement		-57.7	-29.9	-73.5	--	--	--	--

### 2.3.2 ÉCARTS PAR CHAPITRE

synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes et le budget 2013  
(en millions de francs)

#### écarts sur les revenus

##### revenus fiscaux

impôts personnes morales	+45.3 mios
dont +42.1 mios de report d'années précédentes	
impôts personnes physiques	+0.2 mio
dont +34.8 mio de report années précédentes	
Fonds de péréquation PM	+3.3 mio
taxe professionnelle	+ 6.0 mio

##### Autres revenus

redevance parking mt-blanc	+6.8 mios
revenus de gratuités	+4.5 mios
Actions bcge	+2.7 mios
prestations pers. investissements	+ 2.5 mios
Accord extrajudiciaire	+ 2.0 mios
remboursements assurances	+ 1.3 mio
Préfinancement cjb.	+ 1.2 mio
intérêts intercalaires	-0.7 mio
bénéfices métropole et PEV	-1.1 mio

#### écarts sur les charges

##### provisions

provision pour reliquat	+11.1 mios
taxe professionnelle	+1.8 mios
sécurité et espaces publics	-1.3 mio

##### pertes sur débiteurs

sécurité et espaces publics	+1.5 mio
centimes additionnels	-5.2 mios

##### Autres charges

intérêts sur emprunts	- 6.9 mios
salaires fonctionnaires	- 4.7 mios
subvention petite enfance	- 1.2 mio
prime de fidélité	-1.0 mio
entretien des routes	+1.2 mio
entretien des bâtiments publics	+2.4 mios
salaires auxiliaires	+4.9 mios
gratuités	+5.6 mios

**Analyse des principaux écarts des revenus****chapitre 40 : impôts** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
921.8	866.8	828.5	+54.9	+6.3%	+93.3	+11.3%

Les écarts entre les comptes 2013 et, respectivement, le budget 2013 et les comptes 2012 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2013	(B 2013)	(C 2012)
400	impôts sur le revenu et la fortune	579.9	+0.2	+16.7
401	impôts sur le bénéfice et le capital	196.2	+45.3	+67.4
406	impôts sur les chiens	0.3	+0.1	+0.0
408	Fonds de péréquation financière intercommunale	19.4	+3.3	+4.3
409	taxe professionnelle communale	126.0	+6.0	+4.9

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts dans un chapitre spécifique du présent rapport.

**chapitre 42 : revenus des biens** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
169.5	152.8	160.0	+16.7	+10.9%	+9.5	+5.9%
-40.0	-35.5	-37.7	- revenus de gratuités			
129.4	117.3	122.2	+12.2	+10.4%	+7.2	+5.9%

Les revenus des biens sont supérieurs à la fois au budget 2013 et aux comptes 2012.

Les écarts entre les comptes 2013 et respectivement le budget 2013 et les comptes 2012 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2013	(B 2013)	(C 2012)
420	AVOIRS À VUE	0.1	-0.0	-0.1
421	créances	2.3	-0.8	-2.7
422	capitaux du patrimoine financier	1.4	-0.4	-0.4
423	immeubles du patrimoine financier	85.7	+0.5	+1.2
424	gains comptables sur placements patrimoine financier	2.8	+2.8	+1.2
426	participation permanente du patrimoine administratif	5.3	+1.0	-0.5
427	immeubles du patrimoine administratif	70.7	+12.4	+10.9
429	Autres revenus	1.0	+0.9	-0.2

**chapitre 42 : revenus des biens (suite)**

**Éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

- + 6.8 mios pour participation aux redevances du parking du mont-blanc
- + 4.5 mios pour les revenus liés aux prestations en nature (gratuités)
- + 2.7 mios pour la valorisation des actions au porteur acce
- + 1.1 mio pour diverses taxes
- + 1.0 mio pour les dividendes perçus pour les actions ATMB SA
- + 1.0 mio pour les loyers du patrimoine financier
- + 0.6 mio pour des encaissements de créances amorties
- + 0.6 mio pour les revenus liés à la concession d'affichage sga
- - 0.7 mio pour les intérêts intercalaires
- - 1.1 mio pour les bénéfices de l'hôtel métropole et du parc des eaux-vives

**chapitre 43 : revenus divers (en millions de francs)**

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
54.2	44.4	58.3	+9.8	+22.0%	-4.1	-7.1%
-3.0	-1.8	-2.9	- revenus de gratuités			
51.3	42.6	55.4	+8.6	+20.3%	-4.2	-7.5%

Les revenus divers sont en nette hausse par rapport au budget 2013, et en légère baisse par rapport aux comptes 2012.

Les écarts entre les comptes 2013 et respectivement du budget 2013 et des comptes 2012 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2013	(B 2013)	(C 2012)
431	émoluments administratifs	1.9	-0.0	+0.1
434	redevances d'utilisation et prestations de service	30.1	+2.2	-0.2
435	ventes de marchandises	3.0	+0.3	+0.0
436	dédommagements de tiers	10.3	+3.7	-3.3
437	amendes	1.7	+0.0	-0.1
438	prestations effectuées par le personnel (invest.)	5.6	+2.5	-0.4
439	autres contributions	1.6	+1.0	-0.2

**Éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

- + 2.5 mios pour les prestations du personnel en faveur des investissements
- + 2.0 mios pour un accord extrajudiciaire
- + 1.3 mio pour des remboursements d'assurance
- + 1.2 mio pour prélèvements sur préfinancement de tiers au c3b
- + 1.1 mio pour des revenus liés à des prestations en nature (gratuités)
- + 0.7 mio pour les honoraires de régie à la g1m
- - 0.6 mio pour les interventions sis

**chapitre 44 : parts et contributions** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
1.8	1.5	1.7	+ 0.3	+23.0%	+0.1	+5.5%

Les parts et contributions sont liées aux rétrocessions cantonales au sis des participations des assurances aux frais de prévention et le produit des droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques. L'écart constaté avec le budget provient à part égale de ces deux éléments.

**chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
29.3	28.0	29.8	+1.3	+4.8%	-0.5	-1.8%

Les dédommagements de collectivités publiques sont composés de la subvention cantonale aux frais de routes prévue par l'art. 20 L routes, (budgétés à hauteur de 15.0 mio de francs, comptabilisés pour 16.2 mio de francs), de la participation des communes aux frais de fonctionnement du sis (10.8 mio) et du bibliobus (1.0 mio).

**chapitre 46 : subventions acquises** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
12.6	10.5	11.5	2.1	+20.2%	+1.2	+10.1%

**éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

- + 1.1 mio de dons non budgétés au musée d'art et d'histoire
- + 0.7 mio de participations du Fonds intercommunal non budgétées
- + 0.4 mio de subventions de la confédération à la création de places de crèches
- - 0.3 mio de participations du Fonds intercommunal à la création de places de crèches
- - 0.4 mio de subventions du canton au service du génie civil

**chapitre 48 : Prélèvement sur les financements spéciaux**

pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus de la dîme du livre.

## Analyse des principaux écarts des charges

chapitre 30 : charges de personnel (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
579.2	461.3	451.2	+117.9	+25.6%	+128.0	+28.4%
-119.5			- contribution extraordinaire CAP			
-459.7	461.3	451.2	-1.6	-0.3%	+8.5	+1.9%

2.3

En neutralisant la contribution extraordinaire versée en 2013 à la Fondation CAP, les charges de personnel présentent un non-dépensé par rapport au budget de 1.6 mio de francs.

Les écarts entre les comptes 2013 et, respectivement, le budget 2013 et les comptes 2012 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2013	(B 2013)	(C 2012)
300	Autorités et commissions	1.8	-0.3	-0.2
301	traitement du personnel	360.0	+0.4	+8.5
303	Assurances sociales	29.5	-0.3	+1.2
304	caisse de pensions et prévoyance	165.5	+119.0	+120.2
305	Assurances maladie et accident	8.1	-0.6	+0.1
306	prestations en nature	2.3	-0.2	+0.1
307	prestations aux pensionnés	5.4	+0.1	-2.1
308	personnel intérimaire	2.6	+0.5	-0.0
309	Autres charges de personnel	4.2	-0.6	+0.3

### éléments d'explication (par rapport au budget 2013)

- + 119.5 mios pour la contribution extraordinaire à la Fondation CAP
- + 4.9 mios pour les salaires pour du personnel auxiliaire
- + 0.9 mio pour les indemnités de nuisances
- + 0.6 mio pour les heures supplémentaires
- + 0.5 mio pour le personnel intérimaire
- + 0.2 mio pour l'allocation enfants
- - 0.2 mio pour les indemnités de vêtements
- - 0.3 mio pour les cotisations sociales
- - 0.3 mio pour les jetons de présence du conseil municipal
- - 0.5 mio pour les cotisations assurances accident
- - 0.5 mio pour les frais de formation
- - 0.6 mio pour les cotisations CAP
- - 0.8 mio pour la réadaptation professionnelle
- - 1.0 mio pour les primes de fidélité
- - 4.7 mios pour les salaires des fonctionnaires, y compris gel des postes vacants (11.0 mios)

**chapitre 31 : biens, services et marchandises** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
194.9	196.4	198.8	-1.5	-0.8%	-4.0	-2.0%

Les écarts entre les comptes 2013 et, respectivement, le budget 2013 et les comptes 2012 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2013	(B 2013)	(C 2012)
310	Fournitures de bureau	9.3	+0.1	-0.8
311	meublier, machines, véhicules	6.8	-0.1	+0.4
312	eau, énergie, combustible	22.2	+0.3	+0.0
313	Achats de fournitures et marchandises	12.6	-0.8	-0.6
314	entretien des immeubles par des tiers	60.5	+0.9	-2.9
315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.6	-1.1	+0.3
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.4	-0.3	-0.4
317	dédommagements	2.6	-0.3	+0.0
318	honoraires et prestations de service	56.2	-0.8	-0.4
319	frais divers	2.5	+0.5	+0.3

**Éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

- + 2.4 mios pour les charges d'entretien des bâtiments publics
- + 1.2 mio pour l'entretien des routes
- + 0.5 mio pour les frais d'annonces publicitaires
- + 0.4 mio pour les achats d'œuvres d'art
- + 0.4 mios pour les achats de fournitures funéraires
- + 0.2 mio pour les achats de carburant
- + 0.3 mio pour les charges compétent ENE
- - 0.2 mio pour les primes d'assurances
- - 0.8 mio pour les achats de fournitures pour véhicules
- - 0.8 mio pour les charges d'entretien des bâtiments locatifs
- - 0.8 mio pour les frais d'incinération des cheneviers
- - 0.8 mio pour les charges compétent DSC

**chapitre 32 : intérêts passifs** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
19.3	26.2	29.1	-6.9	-26.4%	-9.9	-33.9%

**Éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

L'évolution des taux courts s'est avérée nettement plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget. La stratégie retenue par le conseil administratif s'est révélée à nouveau profitable en 2013, induisant une économie de près de 6,9 mios par rapport au budget. Ainsi, depuis 2008, la charge d'intérêts a été divisée par 3.

**chapitre 33 : pertes sur débiteurs** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
24.9	17.5	16.8	+7.4	+42.4%	+8.1	+48.1%

2.3

L'augmentation du reliquat de 37.0 mios de francs justifie l'augmentation de la provision y relative de près de 11.2 mios de francs. cette augmentation est quelque peu réduite par des pertes effectives sur les centimes additionnels quelque peu inférieures aux prévisions.

**Éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

**provisions**

en mios de francs

- sécurité et espaces publics -1.3
- service incendie et secours -0.4
- gérance immobilière municipale -1.3
- service du génie civil +0.6
- taxe professionnelle +1.8
- reliquat centimes additionnels +11.2

**pertes effectives**

- centimes additionnels -5.2
- taxe professionnelle -0.4
- service incendie et secours +0.4
- sécurité et espaces publics +1.5

**chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
42.9	42.6	35.8	+0.3	+0.6%	+7.1	+19.9%

**Éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

La compensation aux communes frontalières dépend de la masse salariale des travailleurs/euses frontaliers/ères imposé-e-s à la source. En 2013, le montant comptabilisé, 32.2 mios, s'est avéré proche des estimations portées au budget (31.9 mios).

Les charges relatives à la nouvelle péréquation intercommunale ont été comptabilisées sans aucun écart avec le budget, conformément aux dispositions légales y relatives. ces charges se sont montées à 10.8 mios de francs en 2013.

**chapitre 35 : dédommagement à des collectivités publiques** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
50.8	48.8	47.5	+1.9	+4.0%	+3.2	+6.8%

Les écarts entre les comptes 2013 et, respectivement, le budget 2013 et les comptes 2012 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2013	(B 2013)	(C 2012)
350	dédommagements versés à la confédération	0.0	+0.0	+0.0
351	dédommagements versés au canton	38.9	+1.5	+2.3
352	dédommagements versés à des communes	11.9	+0.5	+0.9

**éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

- + 0.2 mio pour des dédommagements versés à des communes dans le domaine du sport
- + 0.3 mio pour des dédommagements versés à des communes dans le domaine du social
- + 0.4 mio pour les frais de perception
- + 1.2 mio pour les « frais de police », compensés par une différence de revenus équivalente (« frais de routes »)

**chapitre 36 : transfert à des tiers : subventions et allocations** (en millions de francs)

C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13		ÉCART C13-C12	
235.9	231.1	233.6	+4.8	+2.1%	+2.3	+1.0%
-43.0	-37.4	-40.6	- gratuités			
192.9	193.7	192.9	-0.9	-0.4%	-0.0	-0.0%

Les écarts entre les comptes 2013 et respectivement le budget 2013 et les comptes 2012 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit:

(en millions de francs)		C 2013	(B 2013)	(C 2012)
360	subventions confédération	0.5	+0.0	+0.0
361	subventions aux cantons	10.5	-0.1	+0.7
363	subventions à des propres établissements	6.3	-0.0	+0.0
364	subventions à des sociétés d'économies mixtes	2.3	+0.2	+0.2
365	subventions à des institutions privées	194.9	+3.5	-0.0
366	subventions à des personnes physiques	15.8	+1.1	+0.9
367	subventions à des institutions étrangères	5.5	+0.1	+0.5

**éléments d'explication (par rapport au budget 2013)**

- - 1.2 mio pour la subvention au secteur de la petite enfance
- - 0.6 mio pour les subventions octroyées par le service des sports
- + 0.6 mio pour les subventions octroyées par le service social
- + 5.6 mio pour les subventions relatives à des prestations en nature (gratuités)

### 2.3.3 ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ

Les recettes fiscales de la ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2013, 76.0% du total des revenus contre 77.4% aux comptes 2012. une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle intéressante.

(en millions de francs)	C2013	B2013	C2012	ÉCART C13-B13	ÉCART C13-C12		
<b>revenus</b>							
Personnes physiques	579.9	579.7	563.2	+0.2	+0.0%	+16.7	+3.0%
Personnes morales	196.2	150.9	128.8	+45.3	+30.0%	+67.4	+52.3%
Impôts sur les chiens	0.3	0.2	0.3	+0.1	+64.4%	+0.0	+2.5
Fonds de péréquation pers. morales	19.4	16.0	15.1	+3.3	+20.9%	+4.3	+28.6%
<b>sous total I</b>	<b>795.8</b>	<b>746.8</b>	<b>707.4</b>	<b>+49.0</b>	<b>+6.6%</b>	<b>+88.4</b>	<b>+12.5%</b>
taxe professionnelle	126.0	120.0	121.1	+6.0	+5.0%	+4.9	+4.0%
<b>total (revenus)</b>	<b>921.8</b>	<b>866.8</b>	<b>828.5</b>	<b>+54.9</b>	<b>+6.3%</b>	<b>+93.3</b>	<b>+11.3%</b>
<b>charges</b>							
rétrocession aux communes frontalières françaises	32.1	31.9	30.5	+0.3	+0.8%	+1.7	+5.5%
pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	9.8	15.0	9.3	-5.2	-34.5%	+0.5	+5.7%
<b>sous total I</b>	<b>42.0</b>	<b>46.9</b>	<b>39.8</b>	<b>-4.9</b>	<b>-10.5%</b>	<b>+2.2</b>	<b>+5.5%</b>
pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1.4	1.8	1.4	-0.4	-22.0%	-0.0	-2.6%
<b>sous total II</b>	<b>43.3</b>	<b>48.6</b>	<b>41.2</b>	<b>-5.3</b>	<b>-10.9%</b>	<b>+2.2</b>	<b>+5.3%</b>
Frais de perception impôts	21.9	21.5	19.7	+0.4	+1.9%	+2.1	+10.9%
<b>total (charges)</b>	<b>65.2</b>	<b>70.1</b>	<b>60.9</b>	<b>-4.9</b>	<b>-7.0%</b>	<b>+4.3</b>	<b>+7.1%</b>
<b>revenus nets</b>	<b>856.6</b>	<b>796.7</b>	<b>767.6</b>	<b>+59.8</b>	<b>+7.5%</b>	<b>+88.9</b>	<b>+11.6%</b>

2.3

depuis l'introduction du système postnumerando, les productions des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité par le département cantonal des finances (DF). A ces estimations, il convient d'ajouter les montants correspondant aux correctifs liés aux productions effectives telles qu'estimées à ce jour pour les années antérieures. une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer a posteriori les résultats fiscaux provisoires de chaque exercice.

après 2010, 2011 et 2012, 2013 est la quatrième année qui voit les effets de la nouvelle imposition des personnes physiques acceptée par le peuple en 2009. L'estimation pour l'année 2013 est désormais basée sur les taxations 2012 définitives ainsi que les déclarations 2012 retournées.

une première lecture des résultats fiscaux 2013 révèle que les impôts « personnes physiques » sont très proches des montants budgétés (+0.0%). Les impôts « personnes morales » sont dans une situation bien plus favorable (+30.0%). toutefois, les montants budgétés par définition n'appréhendent pas les correctifs des années antérieures, correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. aussi, pour juger de la pertinence des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en neutralisant les effets des correctifs liés aux années antérieures.

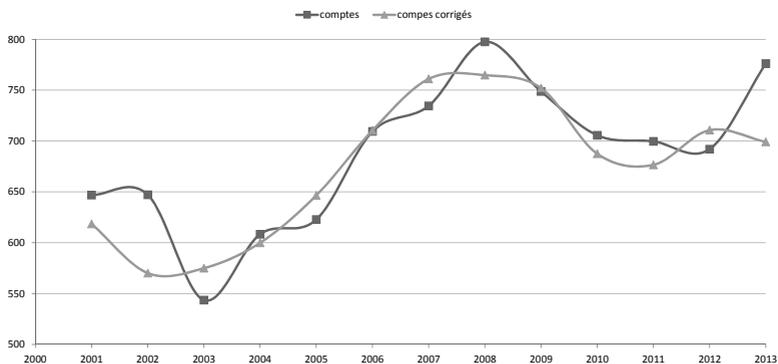
- Le montant comptabilisé des impôts « personnes physiques » pour l'année 2013 est très légèrement supérieur au budget pour 0.2 mio. Les correctifs cumulés liés aux années antérieures représentent une somme positive de 34.8 mios. En ne considérant que l'estimation concernant l'année 2013, le produit de l'impôt « personnes physiques » reste en deçà du budget à hauteur de 34.6 mios. Les prévisions portées au budget se sont, pour l'instant, avérées donc bien plus optimistes que la réalité. Les explications de cet écart sont doubles. tout d'abord, la production 2012 de l'impôt à la source s'est avérée bien inférieure aux montants budgétés (-21.4 mios). ensuite, les années 2011 et 2012 s'avèrent être moins favorables qu'attendu au moment de l'élaboration des prévisions budgétaires pour 2013. quand bien même les taux de croissance supposés sont proches, la première estimation pour 2013 de la production fiscale des personnes physiques imposées au barème ordinaire (tbo) subit cet effet de base négatif avec 13.0 mios de moins qu'attendu.
- La production estimée aux comptes 2013 concernant les impôts « personnes morales » est, quant à elle, bien supérieure au budget. elle atteint 196.2 mios, soit 45.3 mios supérieure au budget, dont 42.1 mios de correctifs

**Évolution de la fiscalité (suite)**

liés à des années antérieures. L'écart concernant seulement l'année 2013 est ainsi positif à hauteur de 3,2 mios. La première estimation pour l'année 2012 comptabilisée en 2012 à 127,5 mios de francs s'est avérée être totalement inexacte. En 2013, l'année 2012 est actuellement estimée à 161,9 mios de francs, soit 34,4 mios de plus.

La production comptabilisée en 2013 de la taxe professionnelle quant à elle dépasse quelque peu les prévisions budgétaires. Rappelons que par son mode d'imposition *praenumérando* bisannuel, la taxe se base principalement sur les années antérieures.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » sont en augmentation par rapport à 2012 pour atteindre 9,8 mios. A relever enfin qu'après plusieurs années de recul, le reliquat augmente à nouveau. Il atteint désormais 338,9 mios, en augmentation de 37,1 mios. Comme le 30,0% de ce montant est porté en provision, il engendre un provisionnement de 11,2 mios.

**production «centimes additionnels»**

Les montants comptabilisés aux comptes 2013 sont de 77,1 mios supérieurs aux estimations correspondantes effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures. A mentionner cette année l'importante révision à la hausse de 41,8 mios de la production estimée pour l'année 2012.

**production «centimes additionnels» (suite)**

La valeur de production d'un centime additionnel en 2013 a été la suivante :

- en comparaison avec le budget 2013

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2013	12'744'943.35	4'311'613.69	17'056'557.04
budget 2013	12'741'428.57	3'315'582.42	16'057'010.99
<b>différence</b>	<b>+3'514.78</b>	<b>+996'031.28</b>	<b>+999'546.05</b>
<b>différence en %</b>	<b>0.0%</b>	<b>30.0%</b>	<b>6.2%</b>

2.3

- en comparaison avec les comptes 2012

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2013	12'744'943.35	4'311'613.69	17'056'557.04
comptes 2012	12'377'745.13	2'831'342.86	15'209'087.99
<b>différence</b>	<b>+367'198.22</b>	<b>+1'480'270.83</b>	<b>+1'847'469.05</b>
<b>différence en %</b>	<b>3.0%</b>	<b>52.3%</b>	<b>12.1%</b>

**2.3.4 INVESTISSEMENTS**

**comptes des investissements** (en millions de francs)

En 2013, les investissements nets se sont élevés à 100.1 mios, inférieurs de 9.0% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 2004 et leur taux de réalisation.

	COMPTES	BUDGET	TAUX DE RÉALISATION %
2004	132.6	100.0	132.6%
2005	100.3	110.0	91.2%
2006	91.5	110.0	83.2%
2007	73.9	100.0	73.9%
2008	66.1	95.0	69.7%
2009	103.8	95.0	109.3%
2010	104.1	95.0	111.2%
2011	128.9	95.0	135.7%
2012	152.7	100.0	152.7%
2013	100.1	110.0	91.0%
<b>2004-2013</b>	<b>1'054.0</b>	<b>1'010.0</b>	<b>104.4%</b>

En 2013, les investissements ont été inférieurs au montant budgété. Les principales dépenses d'investissements 2013 ont porté sur le musée d'ethnographie, le périmètre de chandieu, les dépôts et l'écoquartier d'artamis, l'alhambra et le renouvellement des véhicules de l'administration.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1'054.0 mios, soit une moyenne annuelle de 105.4 mios et un taux de réalisation de 104.4%.

**crédits extraordinaires votés en 2013**

durant l'année 2013, le conseil municipal, sur proposition du conseil administratif, a voté 204.4 mios de nouveaux crédits extraordinaires. Après 2011 et 2012, deux années ayant dépassé le montant annuel budgété des dépenses d'investissements, 2013 voit le montant total dépensé de 100.1 mios en adéquation avec le montant total annuel d'investissements défini par le conseil municipal de 110.0 mios.

**ces crédits concernent :**

Le patrimoine administratif 191,5 mios  
Le patrimoine financier 12,9 mios

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits extraordinaires votés a été la suivante:

	CRÉDITS VOTÉS
2004	77
2005	111
2006	51
2007	76
2008	178
2009	101
2010	207
2011	220
2012	116
2013	204
<b>2004-2013</b>	<b>1341</b>

La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 134.1 mios.

**engagements futurs et fonctionnement des investissements**

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2013 et leur mode de financement ainsi que les nouveaux crédits votés, les commentaires suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la ville de Genève.

Au cours de l'année 2013, le conseil municipal a voté pour 204.4 mios de nouveaux crédits d'investissements, un montant à nouveau très largement supérieur à l'enveloppe annuelle octroyée. Dans le même temps, les dépenses d'investissements ont été conformes aux montants déterminés lors du vote du budget 2013.

corollaire, le total des engagements qui s'élevait, au 31 décembre 2012, à un niveau de 513.0 mios, s'inscrit en augmentation de 85.0 mios, pour atteindre, au 31 décembre 2013, 598.0 mios.

une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année :

	ENGAGEMENTS	VARIATIONS (N / N-1)
2004	327	- 52
2005	334	+ 7
2006	290	- 44
2007	317	+ 27
2008	440	+ 123
2009	423	- 19
2010	482	+ 59
2011	566	+ 84
2012	513	- 53
2013	598	+85

Le niveau actuel des engagements reste important. Le conseil administratif est conscient de la double injonction :

- investir tout en surveillant attentivement le niveau de la dette.

A cet effet, il convient de rappeler que le conseil administratif informe de manière permanente le conseil municipal sur le montant des crédits votés au cours de l'exercice et l'incidence budgétaire de ceux-ci, grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef-fe de groupe.

Au 31 décembre 2013, la situation se résume de la manière suivante:

2.3

	MONTANT EN MIOS	INCIDENCE BUDGÉTAIRE ANNUELLE (ANNUITÉS)
crédits votés	204	16
crédits à l'examen des commissions	203	9
<b>total</b>	<b>407</b>	<b>25</b>

### Financement des investissements en 2013

La structure du financement des investissements en 2013 s'est présentée comme suit:

(en millions de francs)	COMPTES	BUDGET
Amortissements	76.9	80.1
excédent de revenus	-35.2	0.0
Autofinancement	41.7	80.1
Investissement nets	100.1	110.0
Préfinancement sur PA	0.7	0.0
excédent / insuffisance de financement	-57.7	-29.9
Taux d'autofinancement	41.7%	72.8%

Le taux d'autofinancement est à nouveau inférieur à 100.0 %, ce qui signifie que l'année 2013 se boucle sur une insuffisance de financement.

### Taux d'autofinancement réalisés entre 2004 et 2013

	AUTOFINANCEMENT
2004	70%
2005	69%
2006	157%
2007	237%
2008	333%
2009	222%
2010	137%
2011	89%
2012	50%
2013	42%

### variation de la fortune de la ville de Genève

L'excédent de charges des comptes de l'exercice 2013 de 35.2 mios est porté en diminution de la fortune nette de la ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2013, à 951'201'235.77 francs.

**Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts à long terme en 2013**

conformément à l'arrêté du conseil d'État approuvant la délibération du conseil municipal de la ville de Genève du 8 décembre 2012,

- le conseil administratif est autorisé à renouveler en 2013 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables ;
- le conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

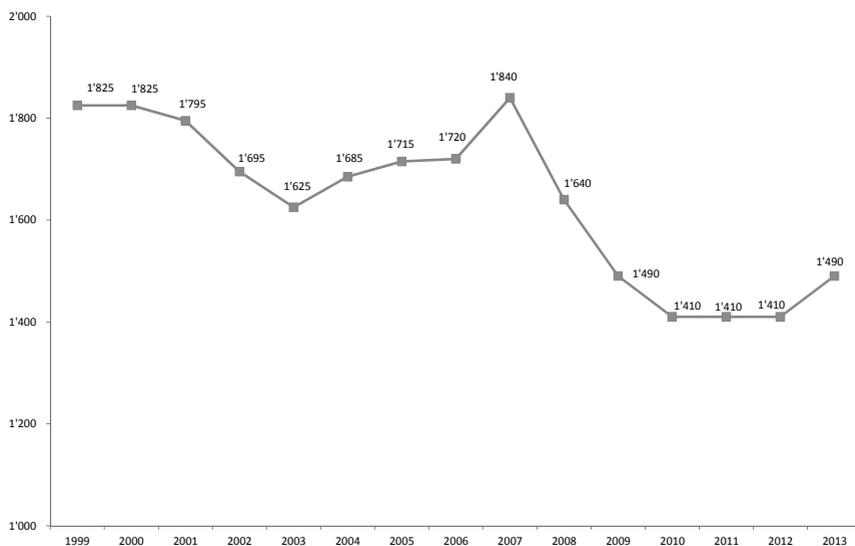
2.3

durant l'exercice écoulé, le conseil administratif a procédé aux opérations d'emprunts et de prêts suivantes :

- Émission d'un emprunt public de 150.0 mios de francs le 17 avril 2013 pour une durée de 10 ans, à un taux facial de 1.125%.
- Émission d'un emprunt public de 150.0 mios de francs le 12 décembre 2013 pour une durée de 11 ans à un taux facial de 1.625%

Le taux moyen pondéré de la dette en 2013 est de 1.41%.

**FIGURE 5 : ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS**



**Le président.** Mesdames et Messieurs, selon la décision du bureau et des chefs de groupe, il est proposé le renvoi sans débat des comptes 2013 à la commission des finances et dans les commissions spécialisées.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur les comptes 2013 et leur renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées sont acceptés à l'unanimité (52 oui).

**5. Proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude brut de 1 944 000 francs destiné à la deuxième tranche d'études d'assainissement du bruit routier, conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et à l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB), dont à déduire une subvention fédérale de 291 600 francs, soit un montant net de 1 652 400 francs (PR-1061).**

**Introduction**

La présente demande de crédit permettra à la Ville de Genève de répondre à ses obligations légales dans le domaine de l'assainissement du bruit routier. La Ville de Genève, en tant que propriétaire de l'intégralité du réseau routier communal, est chargée d'en supporter les frais d'études et de travaux. Cette demande de crédit concerne la deuxième tranche d'études et complète la proposition PR-331 votée le 5 octobre 2004 par le Conseil municipal, destinée à l'étude des mesures d'assainissement du bruit routier d'un montant de 2 760 000 francs, avec laquelle la première tranche d'études a été réalisée. Cette demande de crédit doit également permettre d'accélérer le rythme d'étude en vue de respecter le délai légal fixé au 31 mars 2018 par la Confédération.

Les études d'assainissement doivent être menées suivant une procédure cantonale définie par le règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations (RPBV K 1 70.10). Elles doivent ensuite être présentées et validées par la Commission interdépartementale pour le suivi des projets d'assainissement du bruit des routes (PRASSOB). Parmi ces études figurent les programmes d'assainissement du bruit routier (PAB) qui définissent les mesures à mettre en place. L'OPB oblige les détenteurs de routes à mettre en œuvre prioritairement des mesures à la source, puis sur le chemin de propagation, et enfin au point récepteur. Ces programmes de mesures doivent être validés par la commission puis par la Direction générale du génie civil (DGGC), autorité cantonale compétente.

Dans le cas où les mesures validées sont insuffisantes, c'est également la DGGC qui rend des décisions d'allègement, c'est-à-dire des dérogations par rap-

port au respect des valeurs limites fixées par la Confédération. La Ville de Genève est également tenue de mettre au point les dossiers techniques de demandes d'allègements.

Si, en dépit des mesures mises en œuvre, les valeurs d'alarme sont toujours atteintes après assainissement, les propriétaires ont l'obligation d'installer des vitrages isolants phoniquement. C'est cependant à la Ville de Genève d'en assumer les coûts en tant que détentrice de la route.

Le délai d'assainissement a été repoussé du 31 mars 2002 au 31 mars 2018 par la Confédération. Cette dernière octroie des subventions pour les études et mesures d'assainissement mises en œuvre d'ici à cette date. Au-delà, si l'assainissement n'est pas réalisé, il est possible que les détenteurs de routes doivent verser des indemnités aux propriétaires de bâtiments riverains d'axes routiers non assainis ou ne faisant pas l'objet d'allègements. Le taux de subventionnement des études se monte aujourd'hui à 15% des coûts totaux.

En 2009, en Ville de Genève, le réseau routier communal, présentant des dépassements des valeurs limites et devant ainsi être assaini, totalisait 65 kilomètres et concernait près de 80 000 habitants. Parmi ces axes, les tronçons présentant des dépassements des valeurs d'alarme représentaient 11 km et concernaient plus de 6000 habitants. Outre l'aspect légal, il s'agit d'une problématique de santé publique, comme le rappelle notamment l'Organisation mondiale de la santé.

## **Exposé des motifs**

### *Contexte et historique*

La présente demande de crédit consiste à financer la deuxième tranche d'études prévue dans le cadre de la stratégie de l'assainissement du bruit routier validée par le Conseil administratif en 2009. L'objectif d'assainissement étant fixé à 2018, il s'avère nécessaire d'augmenter le nombre d'études d'assainissement réalisées chaque année.

Ce crédit permet de doubler les nombres d'études réalisées pour la période 2015-2017 en prévoyant une augmentation des ressources humaines affectées à cet objet. L'engagement d'un-e ingénieur-e en transports à 100% et d'un-e juriste à 50% pour une durée limitée à trois ans permettra ainsi de mener annuellement en moyenne 20 études d'assainissement supplémentaires et permettra de doubler, sur la période de trois ans, le nombre d'études d'assainissement menées au terme de leur procédure, portant ce nombre à 30. Cet engagement permettra également de traiter les dossiers de recours éventuels sur les demandes d'allègement. Le poste de juriste devra aussi permettre la mise en place et la coordination des études relatives aux changements de vitrages en cas d'allègement.

### Obligation d'assainir

La législation fédérale oblige les détenteurs de routes à assainir ces dernières afin de réduire les nuisances sonores en dessous des limites légales (avant 2015 pour les routes nationales et avant 2018 pour les routes cantonales et communales). Ces routes doivent être assainies si elles contribuent de manière notable au dépassement des valeurs limites d'immissions (VLI), de jour ou de nuit (art. 16 LPE, art. 2, art. 13 al. 1 et art. 39 OPB).

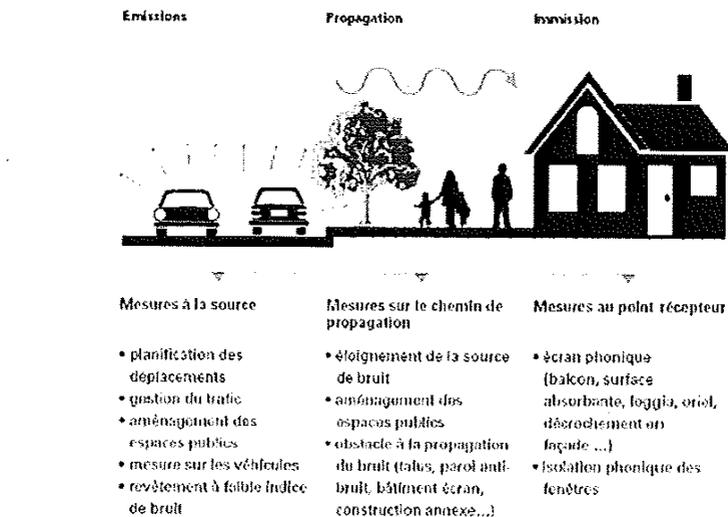
### Coûts d'assainissement à charge des détenteurs des routes

L'ensemble des coûts liés aux assainissements des routes revient au détenteur de l'installation (art. 16 OPB). La Ville de Genève, en tant que propriétaire de l'ensemble de son réseau routier, doit assumer les coûts d'études et de travaux du réseau routier communal.

### Mesures envisageables pour l'assainissement du bruit routier

La législation impose au propriétaire de l'installation d'abaisser en priorité le niveau d'émission du bruit (art. 13 OPB), ce qui consiste à agir à la source même du bruit en empêchant ou en réduisant sa formation, avant d'agir sur le chemin de propagation du bruit ou sur le récepteur directement. Cela implique pour la Ville de Genève de chercher en priorité des mesures susceptibles de diminuer le bruit produit par la circulation sur la chaussée comme l'illustre le schéma ci-dessous.

#### Schéma de classification des différents types de mesure



Les mesures à la source, comme la diminution des charges de trafic, la modération des vitesses ou la mise en place de revêtements phonoabsorbants, doivent être privilégiées.

Les mesures sur le chemin de propagation, notamment la mise en place d'écrans antibruit, pourraient ensuite être indiquées mais sont de fait plus difficiles à mettre en œuvre en milieu urbain.

Enfin, les mesures au point récepteur, comme la mise en place de vitrages isolants, sont envisagées comme mesures palliatives s'il est impossible d'assainir davantage à la source.

### Allègements

Dans l'éventualité où les mesures d'assainissement mises en place ne sont pas suffisantes ou si les aménagements en faveur de l'assainissement du bruit routier ne sont pas réalisables pour des motifs spécifiques (entrave excessive à l'exploitation, engagement de frais disproportionnés, opposition avec des intérêts prépondérants, dans le domaine de la protection des sites, de la nature et du paysage, de la sécurité de la circulation et de l'exploitation) des mesures d'allègement, c'est-à-dire des dérogations, sont prévues par l'OPB (art. 14 OPB). Un allègement est nécessaire pour chaque bâtiment dont les valeurs d'immissions ne pourront pas être abaissées en deçà des valeurs limites. Les allègements une fois accordés, s'ils n'ont pas fait l'objet de recours, permettent à la Ville de Genève de déroger aux valeurs limites légales.

### Insonorisation acoustique

Au-delà des valeurs limites, lorsqu'il n'est pas possible de respecter les valeurs d'alarme en raison des allègements accordés, l'autorité d'exécution oblige les propriétaires des bâtiments existants exposés au bruit à insonoriser les fenêtres des locaux à usage sensible (art. 15 OPB). Le détenteur de la route, c'est-à-dire la Ville de Genève concernant le réseau routier communal, supporte alors les frais des mesures d'isolation acoustique (art. 11 et 16 OPB).

### Procédure cantonale

Dans le canton de Genève, l'application de l'OPB est régie par le règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations (RBPV K 1 70.10). Ce règlement a donné naissance à la PRASSOB instituée par le Conseil d'Etat. Cette commission, composée de plusieurs services de l'Etat ainsi que de la Ville de Genève, est notamment chargée d'élaborer un plan de mesures d'assainissement du bruit. Sur cette base, elle assure également le suivi des projets d'assainissement élaborés par les détenteurs des routes, dont la Ville de Genève. Elle rend ensuite un préa-

vis sur chaque projet permettant à l'autorité cantonale, soit la Direction générale du génie civil (DGGC), de statuer sur les projets d'assainissement du bruit et de rendre les décisions d'allègements. Les communes sont obligées de lui soumettre ses projets d'assainissement de leurs réseaux routiers communaux. Le canton lui soumet ceux des routes cantonales.

### Stratégie mise en place par la Ville de Genève

En complément au plan de mesures d'assainissement du bruit routier établi par le Canton en 1998 et définissant les routes à assainir en priorité dans celui-ci, ainsi que le type de mesures à mettre en place, une stratégie communale d'assainissement du bruit routier a été établie et validée en 2009 par la délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire. Pour rappel, en 2009, alors qu'aucune mesure d'assainissement n'était encore réalisée, la Ville de Genève comptait 80 000 habitants touchés par des dépassements des valeurs de bruit, dont 6 000 habitants touchés par des dépassements des valeurs d'alarme, sur les 185 000 personnes résidant sur son territoire. Soixante-cinq kilomètres de rues subissaient des dépassements des valeurs limites d'immission, dont 11 les valeurs d'alarme, ce qui représentait 202 tronçons de rues à assainir. La Ville engageait alors les projets d'assainissement du bruit et n'avait pas encore concrètement entamé un véritable assainissement de son réseau alors que, au regard de la législation fédérale, le délai d'assainissement était fixé au 31 mars 2018.

De nombreux axes routiers sont concernés. Les 65 km de routes citées plus haut représentent la totalité des réseaux primaire et secondaire de la Ville de Genève mais également un nombre important de rues du réseau de quartier. Sont donc notamment concernées les routes principales du réseau primaire (quais de la rade ou pénétrantes urbaines comme la route de Malagnou, par exemple), les routes collectrices du réseau secondaire (boulevard Carl-Vogt ou route de Florissant, par exemple) ainsi que certaines rues de desserte du réseau de quartier (rue de Montchoisy ou rue Rousseau, par exemple).

### Conventions-programmes, subventions et délai d'assainissement

La Confédération établit avec les cantons des conventions-programmes définissant les mesures d'assainissement envisagées et les montants des subventions qu'elle leur alloue jusqu'à 2018. Pour le canton de Genève, la DGGC gère les montants mis à disposition et les redistribue aux communes selon les informations communiquées dans le tableau d'enquête périodique (art. 20 OPB) et dont elles peuvent en justifier les dépenses. Les taux de subvention varient selon le type de mesures (changement de revêtement, changement des vitrages, etc.). A titre d'exemple, le taux de subvention des mesures de modération du trafic se monte à 25% de la part des aménagements imputables au bruit, soit la moitié des coûts de travaux concernant l'assainissement.

Outre l'aspect légal, l'enjeu d'aboutir à un assainissement total du réseau routier en 2018 est double:

- premièrement, la Confédération ne prévoit l'octroi de subventions fédérales que jusqu'à cette date et pas au-delà. Il est donc dans l'intérêt de la Ville de réaliser ces mesures d'assainissement d'ici là afin d'en bénéficier;
- deuxièmement, si l'assainissement n'est pas abouti en 2018, il y a des risques que la Ville de Genève soit confrontée à des plaintes des propriétaires de bâtiments dont les valeurs d'immission seraient toujours dépassées et pour lesquels aucun allègement n'aurait été accordé. Ces plaintes pourraient aboutir à des indemnités à verser par la Ville aux propriétaires lésés.

### **Description des études**

#### Etudes d'assainissement du bruit routier

Chaque axe routier présentant des dépassements des valeurs limites d'immission doit faire l'objet d'une étude d'assainissement du bruit routier. Cette étude consiste à mener préalablement une étude qualitative avec mesures in situ puis à élaborer un programme d'assainissement du bruit routier.

Les objectifs de ces études sont d'établir:

- un diagnostic de la situation actuelle;
- le besoin d'assainir à + 20 ans (situation future avant assainissement);
- le programme des mesures d'assainissement;
- l'état futur des immissions (situation future avec assainissement);
- le montant des coûts et des subventions prévisibles;
- les demandes d'allègements nécessaires.

Pour chacune de ces études doivent être mandatés conjointement deux bureaux d'études, en ingénierie de l'environnement et en ingénierie des transports.

Ces études doivent être présentées et validées par la PRASSOB.

#### Dossiers d'allègements

Pour chaque programme d'assainissement du bruit routier validé mais présentant toujours des dépassements des valeurs limites même après assainissement, un dossier d'allègements doit être établi afin que la DGGC puisse rendre les décisions d'allègements nécessaires. Chaque bâtiment concerné doit faire l'objet d'une fiche technique.

Les bureaux d'études mandatés pour l'élaboration des études d'assainissement sont en général appelés à mettre au point ces dossiers.

### Plans d'aménagements et requêtes en autorisation de construire

Une fois les études validées, il convient, selon les mesures planifiées, d'élaborer le projet d'aménagement en vue de déposer les requêtes en autorisation de construire. Pour des raisons de coordination des procédures, les requêtes en autorisation de construire ainsi que les éventuelles demandes d'allègements doivent être mises à l'enquête conjointement.

Un bureau d'études en ingénierie des transports doit encore être mandaté pour mettre au point les projets et les plans nécessaires.

### Insonorisation acoustique des bâtiments

En cas de dépassement persistant des valeurs d'alarme même après assainissement, un rapport d'expertise doit être établi en collaboration avec l'autorité cantonale pour chaque bâtiment concerné. Un bureau d'études acoustiques doit être mandaté pour mener les expertises nécessaires. Celles-ci sont nécessaires afin de déterminer, pour chaque bâtiment concerné, les fenêtres devant être changées, mais également pour suivre et contrôler les travaux.

A ce jour, les montants nécessaires pour mener à bien ces expertises sont inconnus. Il n'est pas possible d'anticiper le nombre d'expertises à mener ni même la nature de celles-ci. Par conséquent, la présente demande de crédit ne concerne pas ces prestations.

Une nouvelle demande de crédit concernant cette problématique sera déposée prochainement.

### Description des tâches assumées par l'ingénieur-e en transports responsable d'opération

Actuellement, cinq PAB aboutissent en moyenne chaque année mais 20 PAB sont en moyenne continuellement en cours et nécessitent un suivi pouvant être important. En effet, le traitement des PAB nécessite une coordination accrue avec les services cantonaux afin de tenir compte des différentes planifications de transport et d'aménagement prévues à Genève à l'horizon 2030. L'engagement d'un-e ingénieur-e en transports à 100% pour une durée de trois ans doit permettre d'augmenter non seulement le nombre de PAB devant aboutir chaque année mais également le nombre de PAB en cours d'étude.

Pour chacun des axes concernés par l'assainissement du bruit routier, les tâches assumées par l'ingénieur-e en transports seront notamment les suivantes:

- mandat et suivi des PAB;
- participation à des échanges avec la Direction générale des transports (DGT) pour la détermination des charges de trafic et des mesures de gestion de la mobilité envisageables;

- participation à deux séances de la commission PRASSOB;
- mandat et suivi des études complémentaires exigées par la commission PRASSOB ou la DGT;
- mandat et suivi des dossiers d'allègements et des listes des coordonnées des propriétaires concernées;
- participation à des échanges avec la Direction générale du génie civil pour la publication des demandes d'allègements;
- traitement technique des observations et/ou des recours engendrés par la publication des allègements;
- mandat et suivi des études complémentaires engendrées par le traitement des observations et recours;
- mandat et suivi de l'élaboration des avant-projets puis des projets d'assainissement;
- instruction des requêtes en autorisation de construire et suivi du dossier en coordination avec le Service du génie civil et les services cantonaux.

A cette liste se rajoutent les tâches liées à des problématiques générales comme:

- la participation aux enquêtes annuelles de l'Office fédéral de l'environnement;
- l'obtention de subventions fédérales pour la participation aux frais d'études menées avant 2018;
- l'élaboration de bilans annuels sur l'évolution de l'assainissement en Ville;
- la participation à l'élaboration annuelle de la fiche «Bruit» du monitoring du Plan directeur communal;
- traitement des demandes ponctuelles concernant la problématique du bruit routier (plaintes d'habitants, prise en compte de la problématique du bruit dans les projets d'aménagement, etc.).

#### Description des tâches assumées par la-le juriste

La publication récente des premiers allègements a engendré un certain nombre d'observations émises par des études d'avocats mandatés par les propriétaires concernés. Ce nombre va croître dans les prochaines années et des recours auprès du tribunal administratif pourront suivre dans un deuxième temps. Cela nécessite un traitement juridique par la Ville.

Dans le cadre de l'insonorisation acoustique obligatoire des bâtiments pour lesquels les valeurs d'immission n'auront pas été ramenées en deçà des valeurs d'alarme après assainissement, il est nécessaire de mettre en place une procé-

dure communale, aujourd'hui inexistante, en étroite collaboration avec le Canton. Cette procédure est principalement juridique.

Les tâches assumées par la-le juriste seront notamment les suivantes:

- traitement juridique des observations et/ou recours à l'encontre des décisions d'allègements requises par la Ville de Genève et rendues par la Direction générale du génie civil;
- mise en place de la procédure communale d'insonorisation acoustique dans le cadre de l'insonorisation obligatoire des bâtiments ordonnée par la Direction générale du génie civil;
- établissement de protocoles d'accord avec les propriétaires concernés;
- obtention des subventions fédérales pour les changements de vitrages opérés avant 2018.

### **Adéquation avec l'Agenda 21**

Les études d'assainissement du bruit routier font partie du programme stratégique de développement durable déterminé par la Ville. La diminution des nuisances sonores est l'un des objectifs fixés dans le domaine de la gestion de la mobilité abordée par l'Agenda 21.

### **Estimation des coûts**

Le coût moyen d'une étude d'assainissement complète incluant une étude qualitative, le programme d'assainissement du bruit routier, le dossier d'allègements et le projet d'aménagement, avoisine 50 000 francs.

La présente demande de crédit porte sur une durée de trois ans. Elle permet le traitement de 40 axes routiers chaque année, dont 10 PAB menés au terme de leur procédure, soit 30 études d'assainissement finalisées au total, les traitements juridiques y relatifs et l'organisation de la procédure nécessaire pour les changements de vitrages, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'information et de communication publique.

#### Coûts des études

	Fr.
Etudes d'assainissement du bruit routier	1 500 000
Frais de tirage, impressions (env. 3%)	50 000
Frais de communication	250 000
Total HT	1 800 000
TVA 8%	144 000
Total TTC brut	1 944 000

A déduire	
Subvention fédérale (15%)	- 291 600
Total TTC net	<u>1 652 400</u>

### **Délai de réalisation**

Les études des 30 axes routiers concernés par la présente proposition ainsi que les mesures d'information et de communication seront réalisées sur une période de cinq ans.

### **Référence au 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025 (p. 73)**

Cet objet est prévu sous le numéro 101.702.11 (PRA) du 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2014-2025, pour un montant de 1 800 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2014.

### **Charges financières annuelles**

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle-ci et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur le montant net, soit 1 652 400 francs, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de cinq annuités, sera de 350 570 francs.

### **Budget de fonctionnement**

Comme précisé dans l'exposé des motifs, l'accélération du traitement des dossiers afin de respecter le délai imposé par la Confédération, ainsi que le traitement juridique des observations et/ou recours à l'encontre des décisions d'allègements requises par la Ville de Genève, vont nécessiter l'engagement temporaire de forces supplémentaires. Les dépenses y afférentes, estimées à 227 000 francs par an, soit 1,5 ETP, seront inscrites au budget de fonctionnement du département des constructions et de l'aménagement pour les années 2015, 2016 et 2017.

### **Information publique**

Les actions et projets de la Ville concernant l'assainissement du bruit routier doivent être accompagnés par de l'information publique. Le public doit être

informé sur les tenants et les aboutissants de cette thématique complexe. L'objectif est de rendre la population consciente que le bruit routier est une nuisance, de montrer que la Ville agit et que ses actions donnent des résultats positifs.

Il s'agit de mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation dans l'espace public, relayée par les canaux de diffusion habituels tels que presse écrite, internet et, au besoin, par de l'information de proximité aux riverains. Une telle campagne a été réalisée en 2013.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Les bénéficiaires sont le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité ainsi que le Service du génie civil.

### **Régime foncier**

Les études d'assainissement du bruit routier concernent exclusivement le domaine public communal.

### **Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et de planification des dépenses d'investissement**

*Objet: Etudes d'assainissement du bruit routier, 2<sup>e</sup> tranche*

A. Synthèse de l'estimation des coûts	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Honoraires	1 800 000	92
Frais financiers – TVA	144 000	8
Coût total brut du projet TTC	1 944 000	

#### **B. Impact annuel sur le budget de fonctionnement**

Estimation des charges et revenus marginalement induits  
par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Aménagement urbain et mobilité

Charges		<i>Postes en ETP</i>
30 – Charges de personnel	227 000	1.5
31 – Dépenses générales	0	
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	350 570	
36 – Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	<u>577 570</u>	

Revenus	
40 – Impôts	0
42 – Revenu des biens	0
43 – Revenus divers	0
45 – Dédommagements de collectivités publiques	0
46 – Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	<u>0</u>
Impact net sur le budget de fonctionnement	577 570

## C. Planification estimée des dépenses et recettes d'investissement

<i>Année(s) impactée(s)</i>	<i>Dépenses brutes</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses nettes</i>
Vote du crédit par le CM: 2014	0	0	0
2015	200 000	0	200 000
2016	600 000	0	600 000
2017	600 000	291 600	308 400
2018	544 000	0	544 000
Totaux	<u>1 944 000</u>	<u>291 600</u>	<u>1 652 400</u>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude brut de 1 944 000 francs destiné à la deuxième tranche d'études d'assainissement du bruit routier, conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et à l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB) dont à déduire la subvention fédérale de 291 600 francs, soit un montant net de 1 652 400 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 944 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en cinq annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

#### *Préconsultation*

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été demandé de traiter cette proposition en débat accéléré.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (56 oui et 3 abstentions).

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs, si le Mouvement citoyens genevois désire intervenir sur cette affaire, ce n'est pas pour faire de la polémique, mais pour relever un petit problème. Nous devons installer dans les rues un revêtement phonoabsorbant, des conditions fédérales nous sont imposées, il n'y a pas de problème. Nous avons déjà voté une proposition, il y a deux ans, sauf erreur, et à l'époque nous avons remis en question le choix de certaines rues à recouvrir de phonoabsorbant, par exemple la rue David-Dufour, qui fait environ 50 m de long, qui est assez étroite et il est quasiment impossible d'y faire des excès de vitesse. Nous avons donc trouvé aberrant de devoir dépenser des sommes assez importantes pour poser un revêtement phonoabsorbant sur certaines rues.

Mais comble du comble, Mesdames et Messieurs, avec mon collègue Jean-Philippe Haas nous buvions un café à la terrasse d'un café-restaurant à l'angle de la rue du Lac et de la rue des Eaux-Vives – je ne citerai pas le nom de ce café. Il y avait des travaux à cet endroit, il s'agissait des Services industriels, et les ouvriers nous ont dit qu'ils termineraient bientôt, puis que d'autres travaux auraient lieu pour, ensuite, recouvrir tout cela d'un revêtement phonoabsorbant. Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une rue piétonne: un revêtement phonoabsorbant à l'angle des rues du Lac et des Eaux-Vives, pour ceux qui connaissent un peu le quartier,

je ne sais pas si c'est pour absorber le bruit des soccoli des demoiselles, mais je trouve surprenant de poser un revêtement phonoabsorbant sur 30 m de rue piétonne.

Puis nous nous sommes renseignés auprès d'un responsable des services de M. Pagani – là encore, je ne citerai pas de nom pour ne pas être accusé de faire des calomnies – qui nous a dit: il nous reste quelques mètres cubes de phonoabsorbant à dilapider, nous allons le mettre à cet endroit plutôt qu'ailleurs... Quand on sait que les subventions fédérales sont calculées au mètre cube de phonoabsorbant, je comprends qu'on gaspille ce revêtement, je trouve cela tout à fait logique et cohérent... Monsieur Pagani, si vous avez une réponse à me donner, je serais heureux de l'entendre. Mais sur le fond nous soutiendrons tous les travaux pour l'assainissement du bruit routier pour les citoyens genevois.

**M. Grégoire Carasso (S).** Le groupe socialiste ne résiste pas à l'envie de saluer cette proposition du Conseil administratif, puisque c'est le côté positif de la force du magistrat, la lutte contre la pollution sonore, le souci d'essayer tant bien que mal de lutter contre le bruit, mal qui touche 90 000 Genevois – de mémoire c'est les chiffres de 2009. Cela veut dire des Genevois qui dorment, qui vivent dans des rues où les valeurs d'alarme sont dépassées. Nous connaissons le côté positif de la force du magistrat qui est engagé pour lutter contre le bruit, puis il y a les côtés obscurs de la force qui sont ces scandaleuses dérogations, dites demandes d'allègement, que le magistrat Rémy Pagani a déposées auprès de l'Etat. Sur certains tronçons, à commencer par la rue de Saint-Jean, vu que 9 millions de francs viennent d'être investis avec du phonoabsorbant, mais que cette zone 30 km/h reste une autoroute, on imagine mal que la Ville de Genève puisse nous proposer de nouveaux aménagements alors que la rue vient d'être inaugurée il y a un mois. Sur cette belle rue, ce sont quand même 9 millions qui ont été investis, mais le phonoabsorbant est un investissement facile, surtout si l'on considère le coût relatif par rapport au bitume classique; la différence de coût s'estompe au fil des années, ce qui est très positif. Mais aucune mesure courageuse pour lutter contre le bruit n'a été entreprise.

Hier, dans son intervention sur la motion d'ordonnancement concernant la motion M-1134, M. Pagani a dit que c'est le Canton qui bloque et que c'est pour cela qu'il a fait cette demande d'allègement. C'est un argument qui est valable pour certaines rues – la rue des Pâquis peut-être, nous savons que c'est un dossier qui a un passé complexe – mais pour la rue de Saint-Jean, j'aimerais savoir quelle est la demande de la Ville que l'Etat a refusée, parce que la zone 30 km/h est là. Le problème, c'est un enjeu d'aménagement. Des demandes régulières des habitants ont été faites pour qu'il y ait certaines chicanes pour respecter la zone 30 km/h, qu'il y ait – M<sup>me</sup> Barbey le relevait tout à l'heure – le marquage au sol de

la zone 30 km/h, histoire que les automobilistes de bonne foi se rendent compte qu'ils traversent une zone 30 km/h, des propositions de radars ont été faites.

Je vous fais là un bref résumé des discussions qui ont lieu depuis des années sur la rue de Saint-Jean, qui ont lieu en parallèle aux travaux de rénovation et qui ont encore lieu aujourd'hui parce que, après tous ces investissements, quel est le résultat? La rue dépasse encore les valeurs d'alarme! Raison pour laquelle le groupe socialiste trouve absolument lamentable que des demandes de dérogation aient été déposées.

Je n'aurais pas trouvé légitime que nous nous contentions de saluer ce soir cette proposition qui vise à lutter contre le bruit sur d'autres secteurs en passant sous silence des rues importantes. J'imagine que ces trois premières rues, rue de Saint-Jean, rue des Pâquis et rue du Vidollet, sont peut-être des annonces d'autres demandes d'allègement que la Ville pourrait déposer auprès du Canton. Nous espérons que des associations et des particuliers s'y opposeront, parce que c'est un renoncement par rapport à un objectif politique de santé publique: la lutte contre le bruit.

Nous considérons que la Ville de Genève en général, le magistrat Rémy Pagani en particulier, n'a pas entrepris suffisamment de mesures pour faire en sorte que ces valeurs soient respectées. En plus, clou du spectacle, nous ne sommes pas en décembre 2017, la veille de la première échéance fédérale sur la réalité contraignante de ces normes; nous sommes en 2014: il y a encore quatre longues années d'efforts pour limiter la circulation, donc le bruit, quatre années que nous souhaitons voir utiliser de manière beaucoup plus déterministe que cela est fait aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Je rejoins entièrement le discours de M. Carasso. Les Verts ont la même position, le bruit est un fléau contre lequel il faut absolument lutter, que ce soit les gens qui font du bruit sur les terrasses comme le bruit des voitures. L'un doit être combattu comme l'autre.

Cette proposition va dans le bon sens en demandant la pose du phonoabsorbant à travers la ville, mais il ne faut pas s'en contenter, il faut aller plus loin et, en tant que membre du groupe des Verts, je ne peux pas me retenir de faire la petite pique que, finalement, il faudrait peut-être revenir aux rues piétonnes, qui sont le meilleur moyen pour ne pas avoir de bruit!

**M. Vincent Subilia** (LR). Le Parti libéral-radical, par un souci de cohérence et, une fois n'est pas de coutume, quand bien même nous souscrivons aux cinq premiers considérants de la motion, qui nous paraissent pertinents, nous nous

désolidarisons... (*Remarque.*) On me fait signe qu'il ne s'agit pas de la motion, mais de la proposition PR-1061. Je vous prie de m'excuser et je reprendrai la parole tout à l'heure.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je me réjouis de l'accueil favorable que vous allez donner à cette proposition. Cela dit, pour la petite histoire, il y a sept ans j'avais lu un article dans une revue scientifique sur le phonoabsorbant. Je me souviens m'être fait «azorer» à la commission des travaux et des constructions quand j'ai présenté les premières propositions. Il y a même eu une motion de défiance présentée par les Verts contre le phonoabsorbant. Je me réjouis de constater que cette nouvelle technologie a pris la dimension nécessaire. Cela dit, Monsieur Spuhler, vous ne le savez peut-être pas, il y a quatre ans le phonoabsorbant coûtait 26 francs le mètre carré, aujourd'hui, il coûte 6 francs et demain il sera quasiment identique vu les avancées technologiques.

J'ai un peu de peine à considérer qu'à un endroit précis il ne faut pas en mettre. Ma consigne est d'en mettre partout, parce que, demain, ce sera peut-être utile et on évitera de devoir en mettre. S'il s'agit d'une dizaine de mètres carrés qui ont été posés ici ou là dans une zone piétonne, je veux bien en prendre la responsabilité. Je me suis confronté à une petite contestation qui visait à dire que là où les bus s'arrêtent, là où on roule à 20 km/h, on n'en met pas, donc on arrive à des patchworks qui n'ont plus aucun sens. Evidemment, si du phonoabsorbant a été mis dans une zone réellement piétonne et pas une zone de rencontres, j'en prends la responsabilité, c'est peut-être un couac.

En ce qui concerne l'affaire que soulève M. Carasso, c'est beaucoup plus important. Mesdames et Messieurs, je vous demande un peu d'attention car c'est une affaire compliquée. Prenons l'exemple de la rue des Deux-Ponts où 40 000 voitures passaient dans cette rue, qui était en zone d'alarme. Aujourd'hui, il y a 20 000 voitures qui y passent, elle est encore au-dessus des limites acceptables, mais elle n'est plus en zone d'alarme. J'ai demandé, Monsieur Carasso, de faire passer cette rue à 10 000 voitures pour l'assainir complètement. J'ai fait cette demande auprès du Canton et, vous me connaissez, la pugnacité est de mon côté, mais le Canton a refusé ma demande. Est-ce à dire que je devrais continuer à me battre jusqu'en 2018? Puis, en 2018, arriver avec la loi fédérale qui dit: vous n'avez pas réussi maintenant à mettre tout cela au-dessous des normes usuelles, donc tous les propriétaires de la rue des Deux-Ponts vont nous demander des indemnités. Nous avons calculé que pour cette rue cela fait à peu près 20 millions de francs que la municipalité devrait déboursier. Si je ne fais pas ces demandes de dérogation, c'est ce que les propriétaires pourront nous demander.

C'est un peu ubuesque, c'est-à-dire que je suis le premier à me battre pour mettre en zone normale, parce qu'il y a 85 000 personnes – y compris enfants

et personnes âgées – qui habitent dans ces rues qui sont encore aujourd’hui non seulement au niveau alarme, mais au-dessus des limites acceptables et, en même temps, je dois protéger la municipalité contre celles et ceux, au niveau du Canton, qui me refusent ces mises aux normes. Je ne peux que protéger les intérêts financiers de notre municipalité. Je suis désolé de cette situation, je peux vous la réexpliquer à la commission des travaux et des constructions pour ce qui est de la rue de Saint-Jean et de toutes les rues pour lesquelles j’ai demandé des exemptions.

Je vous rappelle que la rue des Deux-Ponts est passée de 40 000 voitures à 20 000 voitures et que si on voulait la mettre hors zone il faudrait passer à 10 000 voitures, mais le Canton a refusé. Je dois donc protéger les intérêts de la municipalité et c’est pour cela que je demande des exonérations. Voilà, Monsieur le conseiller municipal, j’espère que ces explications vous conviendront. Elles sont très techniques, je vous propose même de vous faire un résumé si c’est nécessaire, ou quand nous aurons l’occasion d’en discuter à la commission des travaux et des constructions.

**M. Vincent Subilia** (LR). Je suis navré pour la légère confusion qui a marqué ma précédente intervention. En réalité, je lisais cette proposition dans le prolongement de la motion M-1129: «Coût de l’assainissement routier en Ville de Genève», déposée par l’Union démocratique du centre. Je parlais de cohérence, et cela rejoint tout à fait ce qui a pu être exprimé tout à l’heure, à savoir qu’il s’agit de mesures que le Parti libéral-radical a appelé de ses vœux, parce que chacun conviendra ici que les nuisances sonores sont un véritable fléau urbain, qu’il convient de lutter contre celles-ci et, comme rappelé par M. Pagani, il s’agit d’une obligation légale qui nous est faite. Mais, Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président – si nous considérons qu’il s’agit de vous suivre et que, dès lors, les tranches de crédits à cet effet doivent être allouées, nous sommes confrontés à un certain nombre d’arbitrages budgétaires.

Or, mon intervention s’articule plutôt sous forme de questions. Vous disiez il y a un instant, Monsieur Pagani, qu’il y avait une estimation du coût total des indemnisations des riverains qui pourraient être lésés par le dépassement des normes sonores. J’aurais aimé savoir si vous pouviez nous éclairer quant aux coûts que cela pourrait représenter. Au-delà de cela, on parle ici de deuxième tranche; il serait bon que vous puissiez nous indiquer quel va être, selon votre estimation, le coût total des travaux d’assainissement phonique que vous prévoyez, ce qui nous permettra d’avoir une vision plus globale. C’est là que je fais le lien avec la motion qui nous a été soumise par nos collègues de l’Union démocratique du centre.

J’aimerais saisir l’occasion qui nous est donnée ici pour dire une chose. Vous allouez une enveloppe de façon à procéder à des travaux que chacun ici considère

nécessaires, c'est une chose. La réalisation de ces travaux en est une autre, elle me paraît encore plus nécessaire. C'est le lieu ici de rappeler, Monsieur Pagani, que, à partir du moment où, par hypothèse, les fonds vous sont alloués, on compte sur vous pour mettre en œuvre ces travaux. Au sein de notre groupe, nous avons souvent le sentiment que les montants peuvent vous être alloués, mais qu'ensuite il faut un temps infini pour que, finalement, les objectifs soient effectivement atteints. Nous comptons donc sur votre diligence en la matière.

**Le président.** Sur proposition d'un membre du Conseil municipal, il y a une demande de changement de catégorie du débat, soit de repasser en débat libre. Je soumetts cette proposition au vote.

*Mise aux voix, la demande de changer la catégorie du débat est refusée par 34 non contre 31 oui (1 abstention).*

**Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (62 oui et 1 abstention).**

## **6. Proposition du Conseil administratif du 10 mars 2014 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre de Genève (PR-1067).**

### **Exposé des motifs**

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le compte-rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2012-2013 ainsi que le rapport de l'organe de révision.

Les comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre arrêtés au 30 juin 2013 présentent un résultat déficitaire de 39 220,94 francs. Conformément au règlement y relatif, ce montant est prélevé sur le fonds de réserve. Dès lors, ce fonds, qui représente la fortune de la fondation, s'élève, au 30 juin 2013, à 24 613,33 francs.

L'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre, précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs

arrêtés au 30 juin précédent. En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver les comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

*décide:*

*Article unique.* – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2012-2013 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 sont approuvés.

*Annexes:* – compte-rendu de la Fondation du Grand Théâtre relatif aux comptes de la saison 2012-2013  
– rapport de l'organe de révision

5726

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre



FONDATION DU GRAND THEATRE  
DE GENEVE

---

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES DE LA SAISON  
2012/2013

Genève, le 31 août 2013

**TABLE DES MATIERES**

---

A. Les faits saillants de la saison 2012/2013	pp. 2-4
B. Le programme artistique	pp. 5-7
C. Activités liées aux spectacles	pp. 8-17
D. Activités hors spectacles	pp. 18-21
E. Statistiques du personnel	pp. 22-25
F. Bilan et Comptes 2012/2013	pp. 26-34

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

A. LES FAITS SAILLANTS DE LA SAISON 2012/2013

---

- Ce sont **130'000 personnes** qui ont franchi les portes du Grand Théâtre de Genève durant la saison 2012/2013 pour assister aux présentations ordinaires, aux générales, aux concerts, aux conférences, aux ateliers pédagogiques pour jeunes et aux journées portes ouvertes destinées au grand public. A eux seuls, les 18 spectacles au programme ont attiré plus de 100'000 spectateurs. Le nombre de **7'350 abonnés** a été atteint, soit **une augmentation de 25 %** par rapport à la saison 2009/2010.
- Le **taux de remplissage moyen pour la saison a été de 87%**, avec la moitié des représentations affichant complet : trois opéras (*Il Barbiere di Siviglia*, *La Traviata*, *Madame Butterfly*), deux ballets (*Le Lac des cygnes*, *Le Sacre du printemps/Les Noces*), trois récitals (Renée Fleming, Diana Damrau, Barbara Frittoli) et le spectacle pour enfants *Le Chat botté*.
- Sur le plan de la gestion, un effort soutenu a également permis d'atteindre des **résultats en nette progression**. La parfaite maîtrise des charges durant la saison 2012/2013 a permis **des économies de près de 2 millions de francs** par rapport à la prévision. Comparé à la saison précédente, le résultat opérationnel s'est en effet amélioré de plus d'un million de francs (CHF 1'088'000 plus précisément). La saison se termine ainsi avec un déficit en nette réduction par rapport au résultat précédent et s'établit à CHF 39'221, entièrement couvert par le fonds de réserve.
- Avec ses recettes propres et les apports des privés pour un montant total de **16,7 millions de francs** provenant pour la majeure partie de la billetterie, la Fondation du Grand Théâtre de Genève assure la **totalité des dépenses de production des spectacles**, mais aussi 6,1% des frais fixes. Elle contribue ainsi pour **27,5%** au budget de fonctionnement total du GTG qui s'élève à 60,8 millions de francs.
- Sur le plan artistique, la saison du Grand Théâtre a proposé **huit opéras, trois ballets et six récitals** au public genevois et de la région. Elle a aussi offert de nombreux événements parmi lesquels figurent des activités grand public, des manifestations destinées spécifiquement aux enfants et adolescents, tel que le conte lyrique *Le Chat botté* réalisé par de jeunes musiciens.
- Le programme lyrique 2012/2013 a pris son envol le 11 septembre 2012 au Bâtiment des Forces Motrices avec la **création mondiale JJR (*Citoyen de Genève*)**, opéra commandé à Philippe Fénelon par le Grand Théâtre et la Ville de Genève en hommage à Jean-Jacques Rousseau et le tricentenaire de sa naissance.
- Dans la suite de cet envol, le Grand Théâtre a proposé aux spectateurs **deux nouvelles productions** : *Les Aventures du Roi Pausole* à l'occasion du cinquantenaire de la réouverture après l'incendie de 1951, et *Das Rheingold*, prologue du *Ring* et « prologue » à la production du *Ring* complet qui sera le point culminant de la saison 2013/2014. Le programme 2012/2013 a proposé en outre **deux coproductions** (*Samson et Dalila* avec la Deutsche Oper Berlin et *Madame Butterfly*

avec le Houston Grand Opera), une reprise de production maison (*Il Barbiere di Siviglia*) et deux productions extérieures (*La Traviata* et *Rusalka*). La saison s'est terminée le 27 juin 2013 avec la dernière des six représentations de *Rusalka*. Plusieurs productions ont bénéficié d'un soutien de mécènes et de sponsors.

- **Trois créations mondiales de ballet** ont été présentées cette saison à Genève par le Ballet du Grand Théâtre : *Giselle* de Pontus Lidberg, *Noces* de Didy Veldman ainsi que *Le Sacre du Printemps* de Andonis Foniadakis, ce dernier dans le cadre du centenaire de la création du *Sacre du Printemps* d'Igor Stravinski. Le Ballet du Grand Théâtre s'est présenté également en Suisse, Mexique, France, Italie, Chine, Israël et Taiwan. Les tournées à Macao, Canton, Hong Kong et Jérusalem ont conduit à un triomphe du ballet genevois.
- Les **récitals** connaissent un succès croissant : trois des six récitals programmés (dont quatre à l'abonnement) ont affiché complet, tous les autres dépassaient la jauge de 1'000 places. Ils ont permis aux spectateurs de rencontrer les artistes d'exception à l'issue de chaque concert, grâce à une séance de dédicaces et de photos. Les récitals sont aussi un lieu privilégié pour les liens avec les mécènes.
- En programmant *Les aventures du Roi Pausole*, le Grand Théâtre a été **nominé aux premiers Opera Awards de Londres**, dans deux catégories : celle des œuvres redécouvertes, ainsi que celle des nouveaux talents avec Robert Sandoz. Ces nominations faisaient figurer le Grand Théâtre de Genève aux côtés d'autres institutions prestigieuses (Festival de Bayreuth, Festival d'Aix en Provence, Royal Opera House, Opéra d'Amsterdam, le Liceu, ...) et d'artistes d'excellence.
- Pour marquer l'**anniversaire de la réouverture du Grand Théâtre de Genève en 1962**, après l'incendie qui l'avait ravagé, le Grand Théâtre a organisé plusieurs manifestations : une exposition de photos et de la maquette du rideau de feu actuel au mois de décembre 2012 ; les représentations des *Aventures du Roi Pausole* d'Arthur Honegger ; une journée portes ouvertes qui a attiré 3'000 visiteurs. Le 31 janvier 2013, les ateliers de fabrication ont ouvert leurs portes afin de faire découvrir les travailleurs de l'ombre, sans lesquels le spectacle ne pourrait pas se faire.
- Le 22 juin, le Grand Théâtre a participé à la **Fête de la Musique** en mettant l'accent sur les deux entités qui le constituent : le chant et la danse. La maison de la Place de Neuve a été prise d'assaut dès l'ouverture. Un des grands moments de la journée avait été le *Tous en chœur* organisé par Ching-Lien Wu, cheffe des chœurs du Grand Théâtre. C'est devant une salle comble que **500 choristes amateurs** ont rejoint les artistes des Chœurs du Grand Théâtre pour interpréter quelques "tubes" du répertoire lyrique qu'ils avaient eu l'occasion de répéter quelques jours auparavant.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

## UN SUCCES REMARQUABLE AUPRES DU PUBLIC

BILAN D'ACTIVITE SAISON 2012/2013										
SPECTACLE	lieu	Jauge	NB repr.	Jauge totale	servitudes	Abo	Bill + Invit	Places Occupées	Places dispo	Taux d'occupation
<b>OPERA</b>										
Il Barbiere di Siviglia	GTG	1'512	4	6'048	105	4'164	1'685	5'954	94	98%
JJR	BFM	925	7	6'475	81	3'620	1'255	4'956	1'519	77%
Samson et Dalila	GTG	1'512	6	9'072	144	4'388	2'564	7'096	1'976	78%
Les Aventures du roi Pausole	GTG	1'512	8	12'096	138	3'876	3'529	7'543	4'553	62%
La Traviata	GTG	1'512	10	15'120	168	4'869	10'032	15'069	51	100%
Das Rheingold	GTG	1'512	6	9'072	136	4'078	4'092	8'306	766	92%
Madama Butterfly	GTG	1'512	6	9'072	142	4'789	4'158	9'089	-17	100%
Rusalka	GTG	1'512	6	9'072	160	4'137	2'438	6'735	2'337	74%
<b>TOTAL OPERAS</b>			<b>53</b>	<b>76'027</b>	<b>1'074</b>	<b>33'921</b>	<b>29'753</b>	<b>64'748</b>	<b>11'279</b>	<b>85%</b>
<b>DANSE</b>										
Giselle	GTG	1'512	5	7'560	138	3'375	2'384	5'897	1'663	78%
Le lac des cygnes	GTG	1'506	4	6'024	106	3'021	2'898	6'025	-1	100%
Le sacre / Les Noces	BFM	985	8	7'880	108	3'650	3'858	7'616	264	97%
<b>TOTAL BALLETS</b>			<b>17</b>	<b>21'464</b>	<b>352</b>	<b>10'046</b>	<b>9'140</b>	<b>19'538</b>	<b>1'926</b>	<b>91%</b>
<b>RECITAL</b>										
Renée Fleming	GTG	1'500	1	1'500	0	1'328	187	1'515	-15	101%
Ludovic Tézier	GTG	1'500	1	1'500	0	1'201	223	1'424	76	95%
Diana Damrau	GTG	1'500	1	1'500	4	1'354	163	1'521	-21	101%
Barbara Frittell	GTG	1'500	1	1'500	2	1'273	215	1'490	10	99%
Anne Sofie von Otter	GTG	1'500	1	1'500	4	0	705	709	791	47%
<b>TOTAL RECITAL</b>			<b>5</b>	<b>7'500</b>	<b>10</b>	<b>5'156</b>	<b>1'493</b>	<b>6'659</b>	<b>841</b>	<b>89%</b>
<b>AUTRES SPECTACLES</b>										
Le Chat Botté	GTG	1'200	5	6'000	8	0	6'297	6'305	-305	105%
Elina Garanca	GTG	1'500	1	1'500	2	0	1'159	1'161	339	77%
Contrechamps Autour de Ph. Fénélon	foyer	217	1	217	0	0	54	54	163	25%
Contrechamps Autour d'A Honegger	foyer	217	1	217	0	0	82	82	135	38%
Contrechamps L'esprit slave	foyer	217	1	217	0	0	148	148	69	68%
valery gergiev	GTG	966	1	966	0	0	696	696	270	72%
Récital des lauréats	GTG	853	1	853	0	0	328	328	525	38%
Conf - Genèse d'un Ring	foyer	200	2	400	0	0	253	253	147	63%
Concert Ivan le Terrible	GTG	1'470	2	2'940	0	0	2'902	2'902	38	99%
<b>TOTAL AUTRES SPECTACLES</b>			<b>15</b>	<b>13'310</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>11'919</b>	<b>11'929</b>	<b>1381</b>	<b>90%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>90</b>	<b>118'301</b>	<b>1'446</b>	<b>49'123</b>	<b>52'305</b>	<b>102'874</b>	<b>15'427</b>	<b>87%</b>

## B. LE PROGRAMME ARTISTIQUE

---

### 1. SAISON A L'ABONNEMENT

Les souscripteurs au grand abonnement ont trouvé huit oeuvres lyriques au programme de la saison. Celle-ci a débuté le 11 septembre 2012 au BFM avec la création mondiale *JJR (Citoyen de Genève)*, opéra commandé à Philippe Fénelon par le Grand Théâtre et la Ville de Genève en hommage à Jean-Jacques Rousseau et le tricentenaire de sa naissance. Elle s'est terminée le 27 juin 2013 avec la dernière des six représentations de *Rusalka*, conte lyrique d'Antonín Dvořák.

Le programme « danse » de l'abonnement comprenait trois productions, à savoir deux créations du Ballet du Grand Théâtre avec *Giselle* et un *Sacre/Les Noces*, ainsi qu'un spectacle invité, *Le Lac des cygne* du Ballet national de Chine dirigé par Feng Ying.

L'abonnement « récital » affichait quatre récitals donnés par la soprano américaine Renée Fleming, invitée dans le cadre du cinquantenaire de la réouverture du Grand Théâtre, le baryton français Ludovic Tézier, la soprano allemande Diana Damrau et la soprano italienne Barbara Frittoli.

Durant la saison 2012/2013, le nombre de 7'350 abonnés a été atteint, soit une augmentation de 25 % par rapport à la saison 2009/2010. Le Grand Théâtre a accueilli plus de 100'000 spectateurs dans le cadre de sa programmation, ce qui représente un taux de remplissage moyen de 87 %.

Les abonnés ont pu bénéficier de deux nouveautés introduites pour la saison : des bons de réduction pour les bars et le restaurant, ainsi qu'un abonnement à ACT-O reçu à domicile. Les abonnements aux Premières, Carré d'Or et l'abonnement par Internet ont été reconduits, vu leur succès obtenu lors de la saison précédente.

#### a) Spectacles lyriques

Les huit opéras de l'abonnement ont affiché une variété de programmation très large appréciée du public, avec une majorité de productions propres au Grand Théâtre.

#### En création mondiale

- *JJR (Citoyen de Genève)* de Philippe Fénelon : commande du Grand Théâtre et de la Ville de Genève dans le cadre du Tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, ce spectacle a ouvert la saison 2012/2013. Il a bénéficié du soutien de Vacheron Constantin et du Credit Suisse.

#### Production du Grand Théâtre de Genève

- *Il Barbiere di Siviglia* de Gioacchino Rossini, une reprise de septembre 2010 bénéficiant du soutien de la Fondation Leenaards. Cette production a été représentée à Saint-Etienne ainsi qu'à Valence au début de l'année 2013.

#### Coproductions

- *Samson et Dalila* de Camille Saint-Saëns, en coproduction avec le Deutsche Oper Berlin.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

- *Madama Butterfly* de Giacomo Puccini en coproduction avec le Houston Grand Opera, avec le soutien de la Fondation Hans Wilsdorf.

Nouvelles productions

- *Les Aventures du Roi Pausole* d'Arthur Honegger, avec le soutien du Cercle du Grand Théâtre de Genève. Le spectacle a été nominé aux Opéra Awards à Londres dans la catégorie des ouvrages redécouverts et dans celle des nouveaux talents avec la nomination du metteur en scène Robert Sandoz.

- *Das Rheingold* de Richard Wagner, prologue du *Ring*, avec le soutien du Credit Suisse et du Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Production louée

- *La Traviata* de Giuseppe Verdi, coproduction du Welsh National Opera, du Scottish Opera et du Gran Teatre del Liceu dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Giuseppe Verdi, avec le soutien du Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Production achetée

- *Rusalka* d'Antonin Dvořák, une production du Festival de Salzbourg (2008). La présentation à Genève a bénéficié du soutien de la Fondation Hans Wilsdorf. Cette production a également été présentée au Royal Opera House Covent Garden.

Ces huit œuvres ont donné lieu à 53 présentations atteignant un remplissage de 87%, dont trois spectacles à plus de 95%.

**b) Danse**

Trois créations mondiales de ballet ont été présentées cette saison à Genève : *Giselle* de Pontus Lidberg, *Les Noces* de Didy Veldman ainsi que *Le Sacre du Printemps* d'Andonis Foniadakis, ce dernier dans le cadre du centenaire de la création du *Sacre du Printemps* d'Igor Stravinski.

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève a ouvert sa saison avec *Giselle*, archétype du ballet romantique, dans une chorégraphie de Pontus Lidberg. Ce spectacle, donné cinq fois au Grand Théâtre, était accompagné par l'Orchestre de la Suisse Romande sous la baguette de Philippe Béran.

La seconde soirée de Ballet, donnée huit fois au Bâtiment des Forces Motrices, était composée des *Noces* de Didy Veldman et du *Sacre du Printemps* d'Andonis Foniadakis. Les deux chorégraphes ont eu la lourde tâche de s'approprier ces monuments chorégraphiques marqués par les ombres de Nijinski et Nijinska, les chorégraphes de leur création.

L'abonnement danse était complété par l'accueil du Ballet de Chine interprétant pour quatre représentations à la bande le *Lac des cygne*. Ces représentations, exécutées avec une technique irréprochable, étaient interprétées dans une chorégraphie de Natalia Makarova.

**c) Récitals**

Quatre récitals, assurés par des artistes de renommée dont certaines avaient déjà été hôtes de la place de Neuve, ont été proposés dans le cadre du programme d'abonnement au Grand Théâtre :

- Renée Fleming : la soprano américaine, accompagnée par Maciej Pikulski au piano, a chanté Schoenberg, Zemlinsky, Korngold, J. Strauss II, Chanteloube et Ravel. Ce récital du 5 décembre 2012 a marqué le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la réouverture du Grand Théâtre après l'incendie de 1951 ;
- Ludovic Tézier : le baryton français, que l'on a pu voir à trois reprises dans des rôles d'opéra au Grand Théâtre, avait à son programme des *Ileds* de Schumann et des mélodies de Berlioz. Il a été accompagné par Thuy Anh Vuong au piano ;
- Diana Damrau : la soprano allemande, également connue des mélomanes genevois, a mis à son programme Schubert, Tarrega, R. Strauss, Hahn, Chausson, Fauré, Duparc et Dell'Aqua, accompagnée à la harpe par Xavier de Maistre ;
- Barbara Fritolli : pour sa première rencontre avec le public du Grand Théâtre de Genève, la soprano italienne, accompagnée par Mzia Bachtouridze au piano, avait programmé deux compositeurs dont on célèbre le bicentenaire en 2013, Verdi et Wagner, ainsi que Tosti et Liszt.

La Fondation Valeria Rossi di Montelera a été partenaire de ces récitals.

**2. SPECTACLES**

Trois spectacles hors abonnement ont été proposés dans le cadre de la saison 2012/2013 du Grand Théâtre :

- Le Cercle du Grand Théâtre s'est associé au Grand Théâtre pour présenter un concert exceptionnel avec la mezzo-soprano lettone Elina Garanča, accompagnée par la Deutsche Radiophilharmonie Saarbrücken. Ce fut une occasion rare de revoir à Genève cette immense artiste depuis son interprétation de Marguerite dans *la Damnation de Faust* de Berlioz en 2008. Ce concert a bénéficié du soutien de mécènes privés.
- Un conte lyrique destiné au jeune public du Grand Théâtre a été proposé. Il s'agissait du *Chat botté*, œuvre de César Cui orchestrée par Elena Langer. Ecrite en 1913, la partition originale a disparu. L'ouvrage était interprété par l'Orchestre du Collège de Genève, la troupe des jeunes solistes en résidence du Grand Théâtre et les enfants de la Maîtrise du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre sous la direction de Philippe Béran. Jean-Philippe Delavault a signé la mise en scène dans une production de l'Opéra national du Rhin. Ce spectacle a pu être présenté grâce au soutien de la Fondation Neva.
- Le récital d'Anne-Sofie Von Otter. La grande mezzo suédoise qui n'était pas revenue à Genève depuis son rôle de la reine Didon dans *les Troyens* de Berlioz, a interprété des œuvres de Monteverdi, Francesco Cavalli et Luigi Rossi. Elle était accompagnée de l'ensemble La Capella Mediterranea, dirigée par Leonardo Garcia Alarcon ainsi que par la soprano Elin Rombo.

Exprimé en chiffres, pour la saison 2012/2013, le Grand Théâtre de Genève a proposé au public 81 représentations dont 61 au Grand Théâtre de Genève et 15 au Bâtiment des Forces Motrices.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

C. ACTIVITES LIEES AUX SPECTACLES

1. Activités de la compagnie de ballet

Au cours de la saison 2012/2013 le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est produit 64 fois à Genève et en tournée. Les représentations l'ont amené à parcourir les pays suivants : Suisse, Mexique, France, Italie, Chine, Israël et Taiwan.

Trois tournées ont bénéficié du soutien direct de Pro Helvetia :

- La tournée à Macao et Canton en avril/mai 2013 avec le programme *Lux/Glory* de Ken Ossola et Andonis Foniadakis ;
- La tournée à Jérusalem qui a fait salle comble lors des représentations des 7 et 8 juin 2013 avec le programme *les Noces/Glory* de Didy Veldman et Andonis Foniadakis ;
- La tournée à Hong Kong en juillet 2013 qui a permis au public asiatique de découvrir le *Roméo et Juliette* de Joëlle Bouvier.

Le ballet a participé à la Fête de la musique le 22 juin 2013 en présentant au public genevois une répétition du *Songe d'une nuit d'été* du chorégraphe Michel Kelemis, actuellement en création, ainsi que des extraits du *Glory* de Andonis Foniadakis, sur la scène du Grand Théâtre.

A titre de comparaison, le ballet s'est produit 52 fois en 2009/2010 (50 représentations plus deux générales publiques), 69 fois en 2010/2011 (63 représentations plus deux générales publiques et deux représentations scolaires) et 67 fois en 2011/2012 (65 représentations et deux générales publiques).

Hors Genève, le Ballet du Grand Théâtre a dansé dans 26 villes :

Anditorio del Estado – Guanajuato, (Mexique), octobre 2012	Nuovo Teatro Comunale – Bolzano (Italie), mars 2013
Teatro Pablo de Villavicencio – Culiacán (Mexique), octobre 2012	La Rampe – Echirolles (France), mars 2013
Théâtre du Passage – Neuchâtel (Suisse), octobre et novembre 2012	MDD – Lyon (France), mars, avril 2013
Le Parvis – Tarbes (France), novembre 2012	Opéra de Rouen – Rouen (France), avril 2013
L'Equinoxe – Châteauroux (France), novembre 2012	La Passerelle – Saint Brieuc (France), avril 2013
Le Moulin du Roc – Nior (France), décembre 2012	Espace Malraux – Joué lès Tours (France), avril 2013
Le Théâtre – Saint Nazaire (France), décembre 2012	Le Théâtre – Narbonne (France), avril 2013
Les Gémeaux – Sceaux (France), décembre 2012	Théâtre de Vellein – Villefontaine (France), avril 2013
Espace de la Fleuriaye – Carquefou (France), décembre 2012	Macao Cultural Center – Macao (Espagne), avril 2013
Théâtre Impérial – Compiègne (France), décembre 2012	Guangzhou Opera House – Canton (Chine), mai 2013
Teatro Grande – Brescia (Italie), janvier 2013	Jérusalem Théâtre – Jérusalem (Israël), juin 2013
Kaserne – Bâle (Suisse), février 2013	Hong-Kong Cultural Center- Hong Kong, juillet 2013
Palazzo dei Congressi – Lugano (Suisse), mars 2013	Taipei National Theatre – Taipei (Chine), juillet 2013.

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève est actuellement composé de 11 danseuses et de 11 danseurs, de 11 nationalités différentes.

## 2. Activités du Chœur

Le Chœur fixe, composé de 43 choristes, a participé à sept spectacles lyriques et a donné 48 représentations. Des choristes complémentaires sont venus épauler le chœur permanent dans plusieurs productions, amenant l'effectif total des chœurs pour les différentes productions à:

- 39 choristes pour *JJR*
- 23 choristes pour *Il Barbiere di Siviglia*
- 57 choristes pour *Samson et Dalila*
- 40 choristes pour *Les Aventures du Roi Pausole*
- 42 choristes pour *La Traviata*
- 29 choristes pour *Madame Butterfly*
- 40 choristes pour *Rusalka*.

## 3. Activités de la figuration

Pour l'ensemble des spectacles de la saison 2012/2013, l'engagement de 194 figurants a été nécessaire dont 46 ont été engagés en qualité de mimes (figurants qualifiés avec un planning de répétition plus soutenu) :

- 12 danseurs (*JJR, Samson et Dalila, La Traviata*)
- 6 danseuses (*Samson et Dalila, La Traviata, Rusalka*)
- 29 figurants (*Il Barbiere di Siviglia, Samson et Dalila, La Traviata, Madame Butterfly*)
- 46 mimes (*JJR, Das Rheingold*)
- 13 figurantes (*Il Barbiere di Siviglia*, dont 6 patineuses dans *Das Rheingold*)
- 3 enfants (*JJR, Madama Butterfly*)
- 2 comédiens (*Samson et Dalila*).

L'ensemble des *Bauprobe* pour la préparation de la Tétralogie a nécessité l'engagement de 52 hommes et de 31 femmes.

## 4. Programme pédagogique et développement des publics jeunes

### a) Programme pédagogique

Grâce à la Fondation de bienfaisance de la Banque Pictet et à la collaboration étroite du Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport, le programme pédagogique *Les Jeunes au cœur du Grand Théâtre* a proposé, durant la saison 2012/2013, de nombreuses activités.

Les activités du service pédagogique du Grand Théâtre s'articulent sous quatre formes :

1. Les parcours pédagogiques réalisés à l'intention des élèves dans le but d'assister aux spectacles de la saison, après une préparation adéquate.
2. Les représentations scolaires spécialement réservées aux élèves durant les heures scolaires.
3. Les visites du Grand Théâtre et des ateliers de construction de décors, ateliers de couture, du bottier, des accessoiristes, de la réserve de costumes.
4. Les activités annexes : organisation de rencontres, formation continue des enseignants, etc.

42 classes (12 classes primaires - 12 classes du cycle d'orientation - 15 classes du post-obligatoire et 3 classes provenant d'établissements privés) ont pu suivre les parcours pédagogiques mis en place autour des spectacles. 900 élèves et une cinquantaine

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

d'enseignants/accompagnateurs ont ainsi côtoyé la création d'un spectacle en visitant les ateliers et les coulisses du théâtre, participé à un des 58 ateliers de formation (chant, danse, mise en scène ou scénographie) et assisté à une générale. Un dossier pédagogique a été réalisé pour chacun des spectacles du programme.

Durant la saison 2012/2013, le service pédagogique a remis aux enseignants ayant inscrit leur classe à l'un des parcours pédagogiques une carte intitulée **prends ta carte**. Il leur a été demandé de distribuer cette carte à leurs élèves âgés de moins de 18 ans à l'issue de chaque parcours se clôturant par la répétition générale. Cette carte permet à ces élèves d'assister à un tarif préférentiel à un ou plusieurs spectacles durant la saison, en compagnie de leurs parents ou de deux adultes de leurs choix. 27 élèves de moins de 18 ans ont répondu et acheté des places.

La formation continue des enseignants s'est déroulée sur deux demi-journées, la première concernait le ballet *Giselle* et la seconde l'opéra *Das Rheingold*.

Plusieurs représentations scolaires ont été organisées : deux pour *Le Chat botté* à laquelle ont assisté 117 classes soit 2'525 élèves et enseignants, un pour *Le Sacre/Les Noces* pour 44 classes soit 869 élèves. Un dossier pédagogique a été réalisé pour chacun de ces spectacles et envoyé par courrier électronique à chacun des enseignants inscrits et aux maîtres de musique.

Deux demi-journées ont été consacrées aux enfants du personnel d'un mécène privé. La première était destinée aux plus jeunes, âgés de 9 à 12 ans. Les enfants ont été invités à découvrir la réserve de costumes. La deuxième journée concernait les adolescents de 12 à 15 ans, lesquels ont assisté à une répétition de *Madame Butterfly*.

Durant la saison 2012/2013, un travail pédagogique a été réalisé avec une vingtaine de jeunes des Zamis de l'OSR autour de *Le Traviata*.

**Cent visites du Grand Théâtre et des ateliers ont été proposées à des établissements scolaires** ou institutions spécialisées, à des associations, banques, sociétés, sponsors et/ou mécènes.

Le service pédagogique a suivi le montage de l'exposition célébrant le 50ème anniversaire de la réouverture du Grand Théâtre et demandé à Lucas Styjenski, fils de Jacek Styjenski, de participer à la réalisation d'un reportage sur l'atelier et la vie de l'artiste qui a réalisé dans son intégralité la décoration de la salle du Grand Théâtre.

**b) Abonnements jeunes :**

Sur cette saison 2012-2013, 480 abonnements jeunes ont été délivrés et ainsi répartis :

Abonnement danse	94	Abonnement pleine saison	22
Abonnement famille	19	Abonnement récital	7
Abonnement internet étudiant	35	Grand Abonnement	22
Abonnement l'Abo-M	210	Abonnement 1ère	3
Abonnement lyrique	37	Grand abonnement 1ère	31

**Le nombre de places occupées par les jeunes** (réservé aux moins de 26 ans et aux étudiants) sur l'ensemble de la saison a atteint **6'120 places** réparties de la façon suivante :

Billetteries	2'893
Internet jeunes	1'596
20 ans/20F	280
Abonnements	1'351

Ces offres pour les jeunes ont été rendues possibles grâce au financement du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève et du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Genève.

#### c) Club Labo-M

Conscient que Genève, ville universitaire et haut lieu de recherche, attire un grand nombre de jeunes adultes et dans le but de s'ouvrir aujourd'hui au public de demain, le Grand Théâtre a mis en place, à l'instar de nombreuses autres maisons d'opéra et de ballet, un club jeunes publics : Labo-M.

Destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, abonnés ou non, ce club a pour mission de faire naître un réseau genevois de jeunes amateurs d'opéra et de ballet, de créer une émulation autour des arts de la scène et de fidéliser ce public et de mieux le connaître.

Les conditions d'adhésion au Club Labo-M ont été maintenues. Elles concernent les personnes entre 18 et 30 ans qui ont acheté un abonnement à la saison. L'abonnement Abo-M permet aux personnes entre 26 et 30 de bénéficier d'une réduction similaire au tarif jeune, d'accéder à une sélection variée des spectacles GTG et d'adhérer à Labo-M.

Le nouvel abonnement L'Abo-M (4 opéras + 1 ballet + 1 récital au choix) a connu un très bon succès avec **210 abonnés contre 101 pour la saison précédente**.

Le Club Labo-M compte 193 membres dont 37% ont moins de 26 ans et 54,5% entre 26 et 30 ans. Il est composé de 68% de femmes, de 30% d'hommes et de 2% de couples.

Durant la saison 2012/2013, le service « publics jeunes » a cultivé des partenariats avec d'autres structures culturelles, à savoir :

- L'Université de Genève : en juin 2013, le partenariat a été renouvelé et les offres du Grand Théâtre pour les usagers des activités culturelles universitaires ont été maintenues (*mise à disposition de 10 billets pour la générale en contrepartie d'une visibilité dans tous les bâtiments de l'UNIGE*) ;
- Les Zamis de l'OSR : invitations à certains concerts de l'OSR contre l'accueil des membres de ce club des jeunes mélomanes lors des générales du Grand Théâtre ;
- Association genevoise des amis de l'opéra et du ballet (participation gratuite des adhérents Labo-M aux cycles de conférences de l'association).

Les contacts amicaux entre Labo-M et le Cercle du Grand Théâtre ont été nombreux en 2012/2013. La présidence du Cercle a ainsi accordé des invitations aux adhérents Labo-M pour assister aux rencontres du Cercle.

#### **5. Abonnés et avantages**

Au cours de la saison 2012/2013, le Grand Théâtre a vendu 7'350 abonnements. Les titulaires de ces abonnements représentent 3'340 foyers domiciliés à raison de :

- 36,9 % sur le territoire de la Ville de Genève ;
- 43,3 % sur le territoire des autres communes du canton de Genève ;
- 10,1 % sur le territoire d'autres cantons suisses, principalement Vaud ;
- 9,7 % sur le territoire des départements de France voisine.

Comme chaque saison, les abonnés ont bénéficié de plusieurs avantages : accès gratuit aux manifestations hors spectacles du Grand Théâtre (répétitions publiques du ballet,

rencontres avec des artistes), participation à des concours ou aux journées de la danse, tarifs préférentiels pour certains spectacles ou activités avec des partenaires.

#### 6. Une demi-heure avant le lever de rideau et conférences

En tout 53 « Une demi-heure avant le lever de rideau » et neuf conférences ont été proposées durant la saison grâce à l'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet.

Deux conférences consacrées à la « Genèse d'un Ring » ont également été présentées. Elles ont mis l'accent sur le bicentenaire de la naissance de Richard Wagner ainsi que sur la mise en route du *Ring des Nibelungen*.

#### 7. Rencontres et événements

Pour accompagner et enrichir sa programmation, le Grand Théâtre de Genève a proposé divers événements tout au long de la saison :

##### a) Rencontres

A l'occasion de la création de *JJR (Citoyen de Genève)*, le public a pu rencontrer et dialoguer avec Philippe Fénelon, Ian Burton et Robert Carson.

A l'issue du spectacle le *Chat botté* de César Cui, le public jeune et moins jeune a été convié à rencontrer les artistes interprètes du spectacle, en costumes, notamment les enfants de la Maîtrise du Conservatoire Populaire.

Le Grand Théâtre a organisé une table ronde *Autour de la mise en scène*, à l'occasion des représentations de *Rusalka*.

Des rencontres ont été organisées à l'intention des membres du Cercle du Grand Théâtre de Genève avec les artistes suivants :

- pour *Giselle* le 25 septembre 2012, avec Philippe Cohen, directeur du Ballet du Grand Théâtre de Genève, Pontus Lidberg, chorégraphe, Sarwanee Tanatit et Damiano Artale, danseurs;
- pour *la Traviata*, le 22 janvier 2013, avec Agneta Eichenholz, Maria Alejandres, Leonardo Capalbo et Simone Del Savio ;
- pour *Das Rheingold*, le 4 mars 2013, avec le metteur en scène Dieter Dorn et le décorateur Jürgen Rose ;
- Ces rencontres ont toutes été suivies d'un cocktail et d'une répétition de scène et orchestre.

##### b) Cinéma et Opéra

Au cours de la saison, le Grand Théâtre a convié le public à venir découvrir ou redécouvrir des chefs-œuvre du septième art, devenus des légendes :

- *Les Noces funèbres* (Corpse Bride) un film d'animation de Tim Burton et Mike Johnson (2005) ;
- *Samson et Dalila*, un film de Cecil B. De Mille, avec Hedy Lamarr, Victor Mature, George Sanders et Angela Landbury (1949) ;
- *Le Roman de Marguerite Gautier*, un film de George Cukor avec Greta Garbo et Robert Taylor (1936) ;
- *Die Nibelungen*, un film muet de Fritz Lang (1924), avec Gertrud Arnold, Margarete Schön, Hanna Ralph et Paul Richter.

c) Musique de chambre

Le Grand Théâtre a accueilli et organisé trois concerts proposés par l'Ensemble Contrechamps. Le but de cette programmation et collaboration est de créer des passerelles axées sur la thématique de l'Institution et de tisser des liens entre les générations et les esthétiques. Les concerts ont lieu le dimanche de 11h à 13h sur les thèmes suivants :

- Autour de Philippe Fénelon, avec Yeree Suh, soprano, programmé à l'occasion de la création mondiale de *JJR* (Citoyen de Genève) ;
- Autour d'Arthur Honegger, avec Melody Louledjian, mezzo-soprano ;
- L'esprit slave, avec Robert Koller, baryton.

d) Collaboration avec l'Université de Genève et la HEM Genève

En compagnie du Pôle de recherche national en science affectives, du Conservatoire de la Place de Neuve et plusieurs institutions culturelles et musicales romandes, le Grand Théâtre a participé à la création d'un *Festival Musiques et Sciences* qui s'est déroulé du 14 au 17 novembre 2013 à Genève et Lausanne. Pour cette première édition « test », une trentaine de manifestations autour du thème *Le pouvoir émotionnel de la musique* ont été proposées : colloques, ateliers, expositions et concerts créant des liens entre science, musique et enseignement.

e) Cinquantième anniversaire de la réouverture du Grand Théâtre

Pour marquer le cinquantième anniversaire de la réouverture du Grand Théâtre en 1962, après l'incendie qui l'avait ravagé, celui-ci a organisé :

- une exposition de photos et une maquette du rideau de feu actuel ;
- des représentations des *Aventures du Roi Pausole* d'Arthur Honegger ;
- une journée portes ouverte aux ateliers de fabrication.

f) Autres rencontres

Le Grand Théâtre a proposé diverses activités dans le cadre de la Fête de la Danse en mai et de la Fête de la Musique en juin 2013.

A l'occasion de la dernière représentation des *Aventures du Roi Pausole* d'Arthur Honegger, le Grand Théâtre a accueilli son public dans une ambiance festive et conviviale à l'occasion du traditionnel repas de fin d'année.

## 8. Répétitions générales

Les générales ont accueilli de nombreux jeunes dans le cadre des activités pédagogiques offertes par le Grand Théâtre.

Dix générales ont été fréquentées par les familles du personnel, les invités des artistes, des musiciens, ainsi que par des sponsors et des membres du Cercle du Grand Théâtre. Ce sont **11'895 places** qui ont été occupées en ces occasions.

## 9. Ateliers de construction et de décoration

Les peintres, menuisiers, serruriers, tapissiers-décorateurs des Ateliers du Grand Théâtre ont pris en charge huit opéras, trois ballets et un spectacle de la saison 2012-2013, tout en assurant des travaux pour l'ensemble des services, comme les supports de l'exposition à l'occasion du cinquantenaire de la réouverture du Grand Théâtre, ou encore la pose du plancher de la nouvelle salle de répétition à Meyrin. Ils ont aussi participé aux démonstrations techniques autour de *Das Rheingold* lors de la journée portes ouvertes du 16 mars 2013 et ils ont organisé la deuxième édition des « Journées européennes des Métiers d'Art » qui se sont tenues les 5 et 6 avril 2013. Cette visite des Ateliers du Grand Théâtre

avec présentation des différents métiers a été encore fort appréciée du public venu en nombre.

#### 10. Bureau d'études

Le bureau d'études a établi les plans d'implantation pour toutes les productions ainsi que les plans d'installations des salles de répétition. Il a fabriqué 80 pincés à électroaimant pour un « lâcher de rideau kabuki ». Ce procédé sera utilisé la saison prochaine sur le *Ring*, les *Noces de Figaro* et le *Songe d'une nuit d'été*.

Un chantier important a démarré en collaboration avec les ateliers et la machinerie en relation avec la zone de stockage pour le matériel répertoire. Celui-ci se déroulera durant plusieurs saisons. Durant la saison 2012/2013, le bureau d'études a aussi optimisé sa gestion du matériel répertoire.

#### 11. Ateliers des costumes et du cuir

Les ateliers ont pris en charge les huit opéras, trois ballets, un spectacle et une *Bauprobe* (répétition de construction) en réalisant ou adaptant les costumes, les chaussures et les accessoires des différents spectacles. L'atelier de couture a pris en charge 3'218 pièces. L'atelier de décoration et accessoires costumes est intervenu sur 1'753 accessoires de costumes. L'atelier cuir a manipulé 1'085 paires de chaussures et/ou articles en cuir.

Au total, ce sont 6'056 pièces qui ont été fabriquées et/ou adaptées au sein des trois ateliers. 1'576 essayages ont été nécessaires.

#### 12. Atelier de perruques-maquillages

L'atelier a participé à tous les spectacles de la saison joués au Grand Théâtre et au BFM. Sur la saison 2012/2013, en plus de l'adaptation et de la réfection du stock, l'atelier a confectionné 31 perruques neuves, une demi-perruque, des toupets et plusieurs barbes, moustaches et favoris. Durant l'année, le personnel s'est également focalisé sur l'entretien du stock. L'atelier possède en effet plus de 1'650 perruques, demi-perruques et postiches en stock, ainsi que 187 masques et 68 demi-masques.

#### 13. Accessoires

Comme chaque année, le service met à disposition tous les accessoires nécessaires pour les différents spectacles lyriques et de danse et assure les effets pyrotechniques. De nombreux accessoires ont été fabriqués, transformés ou adaptés et restaurés.

L'équipe des accessoiristes de scène a été sollicitée pour des activités annexes comme la préparation des projections et des soirées événementielles. Elle a également participé activement à l'aménagement de la salle de répétition à Meyrin.

#### 14. Son et vidéo

Le service son et vidéo est intervenu sur tous les spectacles au Grand Théâtre et au BFM ainsi que pour les tournées du Ballet. Il a répondu à une forte demande de dispositifs audio et vidéo dans les Foyers pour les projections de films ou conférences diverses.

De grandes périodes de préparation et des tests ont été constatées pour la partie vidéo de *Das Rheingold*. Des périodes particulièrement chargées en terme de personnel ont aussi été relevées pour *Le Barbier de Séville*, *JJR*, *Madame Butterfly* et pour les tournées du ballet.

Les formations IRCAM avec le logiciel de synthèse sonore MAXmsp ont été mises en pratique lors des ballets *Le Sacre/Les Noces*.

#### 15. Marketing et communication

Le lancement de la saison a eu lieu le 25 avril 2012. Divers documents ont été édités à cette occasion:

- 35'000 brochures de saison
- 37'000 bulletins abonnements
- 6'000 brochures « avantage abonnés »
- 30'000 cartes postales
- 30'000 cartes liste spectacles

Le Grand Théâtre a fait appel à des supports de promotion et d'information variés pour le lancement de la saison 2012/2013 :

- des affiches F4 réparties dans les agglomérations genevoise et lausannoise lors de deux vagues, l'une au printemps (abonnement), l'autre en automne (billetterie) ;
- une affiche F4 lumineuse et une autre non lumineuse (aéroport de Genève) ;
- une bâche géante apposée sur la façade du Grand Théâtre accompagnés d'oriflammes ;
- treize paires de trapèzes repartis en Ville de Genève dans des lieux stratégiques, deux vagues l'une au printemps (abonnement), l'autre en automne (billetterie) ;
- deux trams TPG aux couleurs du GTG du 4 juin 2013 jusqu'à fin novembre. Des spots y seront diffusés ainsi que sur Léman Bleu et sur les écrans du hall de Palexpo lors du Salon du livre ;
- des annonces « saisons » ont été publiées en Suisse dans le Temps, le Temps Sortir, la Tribune de Genève, 24 Heures, l'Hebdo, Flash Magazine, Journal de Vidy-L, la Revue musicale de Suisse Romande, local.ch, le Journal des Bains, Urban Map, le magazine des activités culturelles de l'Université de Genève, tdg.ch et le Journal de l'ADC ;
- des annonces « saisons » ont été publiées à l'étranger dans la Tribune de Lyon, Opernwelt et Diapason ;
- des annonces « institutionnelles » ont été publiées gratuitement dans les programmes du Festival Menhuin et de Villars Classique ainsi que dans les magazines Vacheron Constantin et dans Le Temps ;
- une production de 5 spots réalisés par KNM Prod. autour des métiers de l'opéra diffusés dans l'émission « le court du jour » sur RTS1.

Pour la communication relative aux spectacles, **22'800 programmes de salle ont été édités.**

Le service marketing et communication a également fait des relances ciblées par voie postale auprès de la clientèle billetterie du Grand Théâtre.

Des actions marketing et relations publiques ont été organisées lors des différentes manifestations durant l'année (*distribution de matériel promotionnel, de boîte dorée avec logo du Grand Théâtre pendant la soirée du réveillon, production et mise en vente de sacs lors de la Fête de la musique, dédicaces après les récitals, etc.*).

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

**ACT-O :**

Des coulisses des spectacles aux portraits de grands artistes, en passant par les activités du Grand Théâtre, ACT-O a permis de découvrir, au fil des pages, l'univers des arts lyriques et chorégraphiques. Le magazine comportant 4 numéros par an a été tiré en moyenne à 38'000 exemplaires. 32'000 exemplaires ont été encartés dans le quotidien Le Temps pour une distribution dans les cantons de Vaud et Genève.

**Site internet :**

Depuis le 25 avril 2013, le graphisme du site internet et les fonctionnalités ont totalement été modifiés pour favoriser une utilisation appelée « responsive », c'est à dire adaptable à toutes les plateformes et tailles d'écran. Il est désormais possible de consulter le site du Grand Théâtre aussi bien sur un poste fixe (PC) que sur un portable (Smartphone). Par ailleurs, une version anglaise du site a été mise en ligne durant la saison 2012-2013.

Facebook : 2'995 fans au 26 juin 2013 contre 1'527 fans au 25 juin 2012.

Twitter : 663 abonnés au 26 juin 2013 contre 221 abonnés au 25 juin 2012.

**16. Presse**

Les spectacles et les activités du Grand Théâtre ont été largement couverts par la presse écrite, audio-visuelle et en ligne, suisse et internationale.

Les spectacles ont été annoncés sur les principaux agendas en ligne et les tournées du Ballet reportés dans les médias des villes d'accueil.

En Suisse, les quotidiens de référence, la presse magazine et spécialisée ont fait écho des spectacles entre autres, des activités liées au 50<sup>ème</sup> anniversaire de la réouverture du Grand Théâtre.

A l'international, la presse spécialisée a publié régulièrement des critiques sur les spectacles du Grand Théâtre.

Les articles sont parus dans les magazines suivants : *Opera, Opéra Magazine, Diapason, le Dauphiné libéré, le Figaro, le Monde, les Echos, Exit Mag, Classica, La Croix, Opernwelt, Süddeutsche Zeitung, FAZ, Die Welt, Abendzeitung, Münchner Merkur, Der Neue Merker, Opera News, Ritmo, Amadeus et Musica.*

Tous les spectacles ont fait l'objet d'un reportage de 3 minutes, diffusé sur Léman Bleu dans le cadre du Journal de la culture. En couverture audiovisuelle, la RTS a largement couvert l'activité du Grand Théâtre de Genève (annonce des spectacles et critiques) sur les ondes de la radio dans les émissions : *Avant-scène, Vertigo, Les Matinales et Magma*. Le Journal télévisé de 12h45 sur RTS1 a accueilli en direct plusieurs invités à l'affiche du Grand Théâtre. La SF (télévision nationale suisse de langue allemande) et la RSI (Radio Suisse Italienne) ont aussi couvert *JJR* et les activités du Grand Théâtre.

19 dossiers de presse ont été établis pour transmettre les informations sur les différents spectacles.

Durant la saison 2012/2013, le service presse a diversifié ses moyens de communication en produisant 24 communiqués de presse qui ont été envoyés, dont certains en langue allemande et anglaise. Le détail est le suivant :

- **JJR (Citoyen de Genève)**  
Présentation du spectacle, 22 août 2012, (versions française, allemande et anglaise)

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5743

- **Giselle**  
Présentation du spectacle, *14 septembre 2012 (versions française et anglaise)*  
Projection de *Noces funèbres* de Tim Burton, *27 septembre 2012*  
Ballets en octobre 2012 : *Giselle* et *Le Lac des cygnes*
- **Samson et Dalila**  
Présentation du spectacle, *25 septembre 2012 (versions française et anglaise)*  
Patrick Kinmonth : *Wall Street Journal* « Innovator of the Year 2012 », *23 octobre 2012*  
Projection *Samson & Delilah* de Cecil B. DeMille, *30 octobre 2012*
- **Les Aventures du Roi Pausole**  
Présentation du spectacle, *novembre 2012 (versions française et allemande)*  
Nomination aux *Opera Awards* à Londres, *19 mars 2013*
- **Le Chat botté**  
Présentation du spectacle, *9 avril 2013*
- **50<sup>e</sup> anniversaire de la réouverture du GTG**  
8 décembre 2012 (500 places pour 50 ans), *6 décembre 2013*  
Journée portes ouvertes des ateliers le 30 janvier 2013, *17 janvier 2013*  
Annonce de la journée portes ouvertes du GTG le 16 mars 2013, *11 mars 2013*  
Bilan de la journée du 16 mars 2013, *16 mars 2013*
- **Saison 12-13**  
Ouverture de la billetterie (*JJR + Barbier*), *31 août 2012*  
Bilan de saison, *28 juin 2013*
- **Saison 13-14**  
Présentation de la saison, *25 avril 2013 (versions française, allemande et anglaise)*.

50<sup>ème</sup> anniversaire du Grand Théâtre :

La journée « porte ouverte » du 16 mars 2013 a largement été couverte par la **Tribune de Genève** avec deux articles, par **le Courrier, la Côte et le Temps**. **RTS 1** y a consacré un reportage dans le journal télévisé de 12h45 le jour-même et **Léman Bleu TV** quelques jours auparavant. Daniel Dollé a présenté cette journée au micro de Paul André Demierre sur **RTS-Espace 2**. La plupart des sites internet romands ont annoncé l'événement.

La journée « porte ouverte » du 30 janvier 2013 a été couverte par la **Tribune de Genève, Le Courrier** et **20 minutes**. Ce dernier journal y a d'ailleurs consacré un reportage vidéo diffusé sur son site internet. **Léman Bleu TV** a présenté un bref reportage sur cette journée dans le journal de la culture.

## D. ACTIVITES HORS SPECTACLES

---

### 1. Séances de la Fondation et commissions

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre et les diverses commissions spécialisées ont tenu 50 séances :

Conseil de Fondation	11 séances
Bureau du Conseil de Fondation	13 séances
Commission des Personnels du GTG (CPGTG) et syndicat SIT avec la Direction	5 séances
Commission CPGTG seule	6 séances
Commission informatique	1 séance
Commission mixte des travaux	2 séances
Commission Santé et Sécurité	2 séances
Groupe de travail Santé et Sécurité	10 séances

### 2. Tournées lyriques et vente

Durant la saisons 2012/2013, il y a eu une location de production : *Le Barbier de Seville* à Saint Etienne et à Valence. Des discussions sont en cours pour la location de la production *Macbeth* avec le *Houston Grand Opera* et *El Gran teatre del Liceu* à Barcelone.

### 3. Transports, stockage et manutention

Durant la saison 2012/2013, la manutention des décors des différentes productions en provenance ou à destination des ateliers de construction et ateliers de peinture, des dépôts de stockage ainsi que les transports des productions louées ou coproduites, a nécessité d'affréter 234 camions, 24 containers maritimes, 113 envois de colis et 320 souscriptions d'assurance transport et formalités douanières. 105 transports routiers liés au transport des productions ont été chargés/déchargés au Grand Théâtre. 18 productions lyriques et 12 pièces chorégraphiques sont stockées en vue d'une reprise, d'une location ou d'une vente.

L'acquisition de six nouveaux containers neufs a permis d'améliorer la qualité du stockage (21 containers 40 HC). Un gros effort a été fourni par l'entreprise Carry-Box sur la qualité des containers mis à disposition en location. Les différents tris et destructions réalisés ainsi que l'assainissement du parc des containers a permis d'améliorer considérablement la qualité de ce type de stockage et d'assurer la pérennité des productions stockées.

Une base de donnée a été créée afin gérer tous les véhicules du Grand Théâtre. Plusieurs séances avec le garage de la Ville de Genève ont eu lieu pour améliorer la planification des entretiens des véhicules.

### 4. Prêts de costumes et de matériel

Le Grand Théâtre a prêté à différents théâtres ou institutions genevoises et de France voisine :

- 727 pièces de costumes ;
- 235 accessoires de costumes (chapeaux, coiffes, jabots, etc.) ;
- ainsi que divers velours, tapis de danse et toiles, etc.

#### 5. Archives

Un grand travail de numérisation du volumineux fond photographique de la décennie 1980/1990 a été réalisé dans le cadre des missions du service des archives du Grand Théâtre. Les tirages et négatifs ont également fait l'objet d'un reconditionnement et ont été stabilisés.

Un important travail en relation avec les inventaires des maquettes de costumes et des maquettes planes a été mené. Plus de 200 dossiers ont fait l'objet d'une description (1960/1961 à 2012/2013). Le service a aussi développé ses outils de gestion informatique (*logiciel ICA-ATON/outils de gestion de productions*).

#### 6. Informatique

Durant la saison 2012/2013, en plus des tâches habituelles en relation avec la maintenance du serveur et le support, le service informatique a travaillé sur les projets suivants :

- implantation d'un central téléphonique propre au GTG ;
- installation et tests fonctionnels du logiciel de gestion du temps « Allegrissimo » ;
- finalisation du projet de renouvellement de l'infrastructure réseau et serveurs ;
- préparation et tentative de migration d'Abacus v.2012 ;
- migration du système d'exploitation des postes de travail en version OS 10.8.

#### 7. Visites

En dehors des visites organisées dans le cadre de l'animation pédagogique, une trentaine de visites du Grand Théâtre ou des ateliers ont été effectuées. Durant la saison 2012/2013, une visite des décors de *Madame Butterfly* a été organisée pour des personnes non-voyantes. Enfin, comme mentionné plus haut, lors des Journées internationales des Métiers d'Art, les Ateliers du Grand Théâtre ont été ouverts au public avec présentations des différents corps de métier.

#### 8. Aide à l'accès à la culture

En collaboration avec le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, le Grand Théâtre a participé à l'action visant à favoriser l'accès à la culture aux bénéficiaires d'organismes sociaux : 272 places, pour un montant total de CHF 19'962.-, ont été ainsi mises à disposition (réseau plate-forme).

#### 9. Activité de l'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet

Depuis la réouverture du Grand Théâtre en 1962, l'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet s'est fixée comme objectif de permettre au public de mieux apprécier les ouvrages présentés Place de Neuve. En collaboration avec le Grand Théâtre, sept conférences autour des spectacles lyriques et deux conférences sur le ballet ont ainsi été organisées pour présenter les ouvrages à l'affiche du Grand Théâtre.

Une série de deux conférences sur le thème « Genèse d'un Ring » a été également proposée dans la grande salle du Grand Théâtre présentées par Pierre Michot et Daniel Dollé.

**10. Journées européennes des métiers d'art**

La seconde édition des journées européennes des métiers d'art qui a eu lieu le 30 janvier 2013 a remporté un grand succès. La Ville de Genève et le Grand Théâtre ont ouvert les Ateliers Michel-Simon et Sainte-Clotilde au grand public le temps d'une journée. Lors de cette manifestation, le Grand Théâtre a tenu compte des remarques de l'édition précédente et organisé les visites en groupes de taille plus petite. 600 visiteurs ont fait le déplacement et ont tous salué l'intérêt de ces visites.

**11. Fête de la danse**

Au cours de la saison 2012/2013, la Fête de la danse s'est déroulée le samedi 4 mai 2013. Le Grand Théâtre a ouvert ses portes à un certain nombre de manifestations programmées dans le cadre de ces journées, en mettant à disposition le Foyer, la salle Balanchine, le bar au sous-sol ainsi que son personnel d'accueil.

**12. Fête de la musique**

Le samedi 22 juin 2013, le Grand Théâtre a proposé à un public nombreux et enthousiaste :

- un lâcher de 300 ballons sur le parvis du Grand Théâtre avec des flyers offrant des avantages sur l'achat de places pour les deux dernières de *Rusalka*, également une large diffusion du slogan 2013/2014, *Emmène moi à l'Opéra* ;
- les artistes du Chœur du Grand Théâtre ont invité le public à leur faire découvrir leur talent ;
- « Tous en Chœur ! » : le Chœur du Grand Théâtre et environ 500 amateurs ont interprété quelques « tubes » du répertoire lyrique ;
- un voyage lyrique avec deux solistes de *Rusalka* et deux solistes de la troupe des solistes en résidence avec Todd Camburn au piano ;
- une rencontre avec le Ballet du Grand Théâtre qui a offert des extraits de la nouvelle création de Michel Kelemenis, *Le Songe d'une nuit d'été* et des extraits de *Glory* d'Andonis Foniadakis.

**13. Manifestations dans la salle et les foyers**

En complément des activités usuelles du Grand Théâtre, 22 manifestations, dîners, réceptions ou soirées de gala, se sont tenus dans la salle et les foyers du Grand Théâtre :

- douze manifestations organisées à l'interne par le Grand Théâtre : le Cercle du Grand Théâtre, le Geneva Opera Pool, des soirées Mécénat et partenariat et des soirées prestige, enfin la Fête de la danse et la Fête de la musique ;
- cinq manifestations ayant obtenu la gratuité de la part de la Ville de Genève : en faveur de la Fondation Dr Henri Dubois-Ferrière Dinu Lipatti, d'une soirée ONU-Ville de Genève, du Grand Prix de l'Horlogerie de Genève, du Festival Musique set Sciences et de deux concerts de la Musique municipale ;
- cinq manifestations privées avec location payante.

**14. Autres manifestations**

- Arbre de Noël, le samedi 8 décembre 2012 avec 101 enfants ; la Galette des Rois, le vendredi 11 janvier 2013 avec 150 membres du personnel.

**15. Travaux**

Durant la saison, les travaux suivants ont pu être finalisés :

Place de Neuve

- rénovation des toilettes de l'amphithéâtre jardin côté public ;
- remplacement des cylindres du lift à toile ;
- travaux de remplacement des connections aux vérins des ponts principaux ;
- rénovation du système de ferme-porte de la salle.

Michel-Simon

- murs de séparation voies de fuite et ouvertures de passage vers la nouvelle dalle.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

**E. STATISTIQUE DU PERSONNEL** (au 30.06.2013)

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des charges, le Grand Théâtre de Genève contrôle étroitement l'évolution de son personnel.

Au cours de la saison 2012/2013, il n'y a eu aucune création de postes sans disponible budgétaire. L'évolution du nombre du personnel fixe sous contrat Ville de Genève et sous contrat Fondation a été stable comparée à la saison précédente, en dehors du mouvement naturel de départs et des recrutements en cours.

En ce qui concerne le personnel sous contrat temporaire, destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles, une gestion particulièrement rigoureuse a permis des économies budgétaires de 252'000 francs.

Le Grand Théâtre est aussi un lieu de formation aux métiers. Un nouveau type d'apprentissage de « Technicien » a été créé, et de nouvelles places de formation CFC sont en préparation.

**1. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION : 129 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 97.05)**

<p><b>Direction générale (1)</b> Directeur général (président du Comité de direction)</p> <p><b>Technique (1)</b> Directeur technique (membre du Comité de direction)</p> <p><b>Artistique (127)</b> Dramaturge et conseiller artistique</p> <p>• <i>Jeune Troupe (6)</i> Solistes (6)</p> <p>• <i>Chœur (44)</i> Cheffe des chœurs Assistant de la cheffe des chœurs Pianiste répétiteur Choristes (43)</p> <p>• <i>Ballet (31)</i> Directeur du ballet Adjoint du directeur du ballet Coordinatrice administrative Maître-esse-s de ballet (2) Pianiste Directeur technique du ballet Régisseur lumières Régisseur plateau 80% Danseur-euse-s (22)</p>	<p>• <i>Production artistique (6)</i> Responsable de production artistique Assistante à la production artistique et responsable figuration Pianistes, chef de chant (2) Régisseuse générale Régisseur de scène</p> <p>• <i>Marketing et communication (40)</i> Responsable marketing et communication Adjoint et Responsable Presse Responsable éditions et création visuelle Chargée du mécénat et des partenariats Concepteur communication web Personnel d'accueil (35)</p>
--	--

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5749

**2. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENEVE  
 (FONCTIONNAIRES/AUXILIAIRES FIXES) : 191 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP  
 174.45)**

<p><b>Direction générale (1)</b>                      Adjointe administrative</p> <p><b>Artistique (7)</b>  <i>Production artistique (1)</i>                      Responsable ressources musicales 80%</p> <p>• <i>Marketing et communication (5)</i>                      Assistante administrative                      Assistante presse et communication                      Chargée du service pédagogique                      Chargé du public jeune                      Archiviste 80%</p> <p><i>Accueil du public (1)</i>                      Responsable de l'accueil des publics</p> <p><b>Technique (159)</b>                      Ingénieur bâtiment et sécurité                      Responsable d'entretien                      Menuisier de plateau et chargé de l'entretien                      Responsable logistique                      Adjointe administrative</p> <p>• <i>Bureau d'étude (6)</i>                      Ingénieur bureau d'étude 90%                      Chargé-e d'étude des productions                      Assistant 40%                      Dessinateurs (3)</p> <p>• <i>Service intérieur (7)</i>                      Huissier responsable                      Huissier-ère-s (3)                      Huissier 40 %                      Coursiers (2)</p> <p>• <i>Technique de scène (4)</i>                      Adjoint directeur technique.(scène)                      Chefs de plateau (2)                      Chargée de production technique</p> <p>• <i>Machinerie (26)</i>                      Chef de service                      Sous-chefs (4)                      Brigadiers (4)                      Sous-brigadiers (3)                      Machinistes (10)                      Machinistes-cintriers (4)</p>	<p>• <i>Son et Vidéo (5)</i>                      Chef du service                      Sous-chef                      Techniciens (2)                      Technicien 90%</p> <p>• <i>Électricité (16)</i>                      Chef du service                      Sous-chefs (2)                      Coordinateur de production                      Techniciens éclairagistes (3)                      Électriciens (4)                      Électricien-ne-s 60% (3)                      Électricienne 40%                      Électricien d'entretien</p> <p>• <i>Habillage (13)</i>                      Cheffe du service                      Sous-chef                      Responsable costumes Ballet/Habilleuse 70%                      Habilleuse                      Habilleuse 90%                      Habilleur-euse-s 80% (4)                      Habilleuses 60% (2)                      Habilleuses 70%                      Habilleuses 50%</p> <p>• <i>Électromécanique (7)</i>                      Chef du service                      Sous-chef                      Electromécaniciens (5)</p> <p>• <i>Perruques et maquillage (5)</i>                      Cheffe du service                      Sous-chef                      Perruquier-ère-s (3)</p> <p>• <i>Accessoires (10)</i>                      Chef du service                      Sous-chef                      Accessoiristes (5)                      Accessoiristes 50% (2)                      Accessoiriste 70%</p>
---	---

**2. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENEVE (suite)**

**Ateliers décors (30)**

Chef des ateliers décors  
 Assistant 60%  
 Magasiniers (2)

• *Menuiserie (8)*

Chef du service  
 Sous-chef  
 Chef d'équipe  
 Menuisiers (4)  
 Menuisier 80%

• *Serrurerie (5)*

Contremaître  
 Serruriers (4)

• *Tapisserie Décoration (7)*

Chef du service  
 Sous-chef 80%  
 Tapissiers décorateurs (3)  
 Tapissière décoratrice 80%  
 Tapissière décoratrice 40%

• *Peinture et décoration (6)*

Chef de service  
 Sous-chef 80%  
 Peintres (4)

**Ateliers costumes (25)**

Cheffe des ateliers costumes  
 Assistantes 50% (2)  
 Assistant

• *Couture (15)*

Responsable de fabrication  
 Costumière  
 Costumière 50%  
 Tailleurs  
 Couturières (4)  
 Couturière 80% (2)  
 Couturière 75%  
 Couturière 70% (2)  
 Couturière 50% (2)

• *Décoration Costumes (3)*

Responsable décoration costumes 50%  
 Décoratrices 80% (2)

• *Cuir (3)*

Responsable  
 Cordonnière 80%  
 Cordonnière 60%

**Secrétariat général (24)**

Secrétaire 80% (Conseil de fondation)

• *Finances (6)*

Chef du service (membre du Comité de direction)  
 Comptable  
 Comptable 80%  
 Comptables 70% (3)

• *Ressources Humaines (5)*

Responsable RH (membre du Comité de direction)  
 Assistante  
 Gestionnaire  
 Gestionnaire 90%  
 Gestionnaire 60%

• *Informatique (3)*

Chef du service  
 Administrateurs informatique et télécoms (2)

• *Billetterie (5)*

Responsable billetterie et développement commercial  
 Adjointe  
 Collaboratrices billetterie (3)

• *Restauration (4)*

Chef du service  
 Cuisinier  
 Collaborateur-trice-s restauration (2)

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5751

**3. APPRENTI-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI : 40 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Apprenti-e-s (3)	Stagiaires (35)	Collaborateur-trice-s
CFC automaticien-nne (1)	Stage de maturité professionnelle (1)	programme
CFC Graphiste (1)	Stage de fin d'étude : (1)	temporaire (2)
CFC Technicien-niste (1)	Stage découverte : (23)	Archives (2)
	Stage ACPO : (1)	
	Service civile (1)	
	Stage de recrutement : (8)	

Le Grand Théâtre, est en train de mettre en place des formations complètes de type CFC (peintre en décors de théâtre, constructeur métallique). Il s'engage également pour l'emploi des jeunes, par la promotion de stages de courte et de moyenne durée, notamment dans le cadre de cursus de formations théoriques.

**4. PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION : 125 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Cet effectif est variable, destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

**5. PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION : 269 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Cet effectif est également variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

\* \*  
\*

Au total, ce sont donc **754 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2012/2013. A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres.

Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales significatives.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

**F. BILAN et COMPTES 2012/2013**

Suite au changement du logiciel de comptabilité mise en place dès le début de la saison 2011/2012, ainsi que la mise en place du plan comptable des collectivités publiques, la clôture des comptes 2012/2013 permettra, dès cette année, une comparaison effective des chiffres d'année sur année.

Cependant, la structure comptable installée ne permet plus de faire la distinction entre les frais généraux d'exploitation et les frais généraux d'administration. Une nouvelle structure comptable devrait être mise en place dans le courant de la saison 2013/2014, afin d'y remédier et ainsi permettre une analyse plus fine du compte de profits et pertes.

**RESULTAT**

La parfaite maîtrise des charges durant la saison 2012/2013 a permis des économies budgétaires de près de CHF 2 millions (CHF 1'957k). A elle seule la rubrique 302 «Personnel artistique» représente 89% (CHF 1'739k) des économies réalisées. D'une année sur l'autre cette même rubrique a diminué de près de CHF 900k (CHF 893k) ou -7%.

La saison se termine avec un déficit de CHF 39'221, qui est couvert par le Fond de Réserve.

**CHARGES**

**30 Charges de personnel**

***3011 Personnel temporaire***

Les économies budgétaires réalisées sur ce poste de près de CHF 250k sont principalement liées à une gestion particulièrement rigoureuse de l'emploi de temporaires pour les spectacles, moins CHF 100k, ainsi que l'utilisation plus parcimonieuse du personnel de salle représentant CHF 152k d'économie.

***302 Personnel artistique***

voir commentaires sous **RESULTAT**

**31 Biens services et marchandises**

***3111 Acquisition Machines, Outillages, Mobilier et Equipement***

Cette nature présente un dépassement budgétaire de CHF 828k essentiellement lié à l'achat de nouveaux projecteurs (CHF 480k) et de divers équipements (CHF 50k) nécessaires à la production *Rheingold*. Ces dépenses effectuées en 2012/2013 permettront ainsi de limiter les charges liées aux productions de la tétralogie et des cycles du RING qui auront lieu durant la saison 2013/2014.

Ces dépenses ont été compensées au niveau budgétaire par les économies réalisées sur la nature **3136 Achats Matériel et Fournitures pour Productions**.

***3171 Défraiements, Frais Voyages & Hébergements Pers. invités***

Le détail de ce poste présentant un dépassement budgétaire de CHF 350k et se décompose de la manière suivante :

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5753

Opéras

JJR	CHF 103'973
Le Barbier de Séville	CHF 4'505
Samson & Dalila	CHF 57'652
Le Roi Pausole	CHF 31'829
La Traviata	CHF 65'852
L'Or du Rhin	CHF 204'983
Mme Butterfly	CHF 15'482
Rusalka	CHF 44'109
Le Chat Botté	CHF 8'891
	-----
	CHF 537'276

Auxquels s'ajoutent CHF 187'673 pour les tournées Ballets, CHF 50'631 pour les récitals et CHF 6'864 liés aux spectacles de la saison précédente.

PRODUITS

Bien que globalement les produits aient suivi la même trajectoire que les dépenses avec près de CHF 2 millions (CHF 1'996k) de moins qu'initialement budgétés, les produits (sans imputation interne) ont globalement augmenté de 3,5% d'une année sur l'autre.

**42 Revenus des biens**

Cette rubrique présente un boni budgétaire de CHF 15k principalement dû aux réévaluations de nos différents portefeuilles (Fd Solidarité, Fd Réserve, Fd libre) de l'ordre de CHF 36k.

**4340, 4341, 4342 Produits de la Billetterie**

De bonne augure, en dépit d'un écart budgétaire négatif de CHF 1'603k (-14%) de la Billetterie, cette dernière a terminé la saison avec des recettes en augmentation de CHF 709k d'une année sur l'autre, soit +7.8% pour atteindre CHF 9'736k.

**4355 Ventes/locations Productions, Produits Coproduction**

En dépit d'un budget initial optimiste de CHF 820k, seul le spectacle « Le Barbier de Séville » a été loué à deux théâtres pour CHF 154k. CHF 100k pour Valence et CHF 54k pour St-Etienne.

**4620 Subventions Ville de Genève**

Dès la saison 2012/2013 les subventions de la Ville de Genève intègrent l'ensemble des différents éléments des saisons précédentes en un seul montant y compris la garantie de déficit. Elles sont versés en 2 fois durant la saison, 50% en juillet et 50% en janvier.

**469 Autres subventions et Allocations**

En dépit de recherches permanentes de nouveaux sponsors, cette rubrique n'a augmenté que de CHF 50k d'une année sur l'autre et est inférieure du même montant (CHF 50k) par rapport au budget.

Il est à mentionner que les contreparties demandées par les sponsors sont toujours plus importantes et diminuent ainsi nos « marges » sur leurs contributions.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

**Bilan au 30 juin 2013**

<b>Actif</b>			
	Notes	<u>2012/2013</u>	<u>2011/2012</u>
<b><u>Actif circulant</u></b>		CHF	CHF
<b><u>Liquidités</u></b>			
Caisses		167'812.17	256'303.21
La Poste		92'807.50	30'327.05
Banques	10	<u>2'156'293.62</u>	<u>1'431'631.39</u>
		<u>2'416'913.29</u>	<u>1'718'261.65</u>
<b><u>Autres créances</u></b>			
Débiteurs	3	653'050.72	1'224'699.82
Frais sur spectacles futurs	2.2	1'180'851.29	1'390'242.18
Actifs transitoires		319'597.03	707'257.88
Garantie de déficit à recevoir		0.00	500'000.00
		<u>2'153'499.04</u>	<u>3'822'199.88</u>
<b><u>Stocks</u></b>			
Stocks de matériel	2.4	<u>71'466.46</u>	<u>73'994.22</u>
<b><u>Autres actifs circulants</u></b>			
	2.3		
Titres, placements et liquidités - Fonds de solidarité	4	2'005'703.14	1'981'554.57
Titres, placements et liquidités - Fonds de réserve	4	279'154.02	245'019.36
Titres, placements et liquidités - Fonds libres		6'251.00	5'244.00
		<u>2'291'108.16</u>	<u>2'231'817.93</u>
<b>Total de l'actif</b>		<u><b>6'932'986.95</b></u>	<u><b>7'846'273.68</b></u>

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5755

**Bilan au 30 juin 2013**

<b>Passif</b>			
	Notes	<u>2012/2013</u>	<u>2011/2012</u>
<b>Fonds étrangers</b>		CHF	CHF
<b><u>Dettes résultant d'achat ou de prestations</u></b>			
Fournisseurs		<u>912'590.13</u>	<u>739'735.46</u>
<b><u>Autres dettes à court terme</u></b>			
Chèques à payer		4'920.35	7'628.85
Frais dus à la ville de Genève		13'165.75	40'000.00
Part garantie de déficit non utilisée à restituer à la Ville de Genève		0.00	2'624.02
Subvention Ville de Genève reçue d'avance	5	0.00	473'400.00
Abonnements et produits saisons futures	2.1 / 6	2'306'435.50	3'672'642.00
Autres créanciers, passif transitoire et provisions	7	1'435'868.80	649'635.33
		<u>3'760'390.40</u>	<u>4'845'930.20</u>
<b><u>Fonds</u></b>			
Fonds de solidarité	4	<u>2'235'393.09</u>	<u>2'196'773.75</u>
<b>Total des Fonds étrangers</b>		<u>6'908'373.62</u>	<u>7'782'439.41</u>
<b><u>Fortune</u></b>			
Fonds de Réserve		63'834.27	259'235.18
Résultat de l'exercice		<u>(39'220.94)</u>	<u>(195'400.91)</u>
		<u>24'613.33</u>	<u>63'834.27</u>
<b>Total du Passif</b>		<u><b>6'932'986.95</b></u>	<u><b>7'846'273.68</b></u>

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

Compte de résultat 1.7.2012 - 30.06.2013

Número	Désignation	Budget 2012/2013	Comptes 2012/2013	Ecart B/C	100.0%	Comptes 2011/2012
<b>3</b>	<b>charges (sans imputations internes)</b>	<b>32'212'460.00</b>	<b>-30'255'425.55</b>	<b>1'957'034.45</b>	<b>93.92%</b>	<b>-29'384'821.17</b>
<b>4</b>	<b>produits (sans imputations internes)</b>	<b>32'212'860.00</b>	<b>30'216'204.61</b>	<b>-1'996'655.39</b>	<b>93.80%</b>	<b>29'189'420.26</b>
	<b>PERTES &amp; PROFITS</b>	<b>400.00</b>	<b>-39'220.94</b>	<b>-39'620.94</b>		<b>-195'400.91</b>
<b>3</b>	<b>COMPTES DE CHARGES</b>	<b>35'396'994.00</b>	<b>-33'439'959.55</b>	<b>1'957'034.45</b>	<b>94.47%</b>	<b>-32'561'198.17</b>
<b>30</b>	<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>21'183'190.00</b>	<b>-18'483'770.30</b>	<b>2'699'419.70</b>	<b>87.26%</b>	<b>-19'290'171.87</b>
<b>300</b>	<b>Jetons de présence</b>	<b>165'000.00</b>	<b>-162'933.20</b>	<b>2'066.80</b>	<b>98.75%</b>	<b>-161'070.20</b>
<b>301</b>	<b>Salaires &amp; Traitements</b>	<b>4'269'770.00</b>	<b>-3'583'026.00</b>	<b>686'744.00</b>	<b>83.92%</b>	<b>-3'580'233.65</b>
3010	Personnel permanent	2'244'770.00	-1'795'188.30	449'581.70	79.97%	-1'898'579.35
3011	Traitement personnel temporaire & Pers. Invité	1'943'000.00	-1'693'970.50	249'029.50	87.16%	-1'614'524.25
3012	Traitement Stagiaires & Apprenants	19'000.00	-1'379.30	17'620.70	7.26%	-11'433.90
3014	Primes & Indemnités	63'000.00	-82'487.90	-29'487.90	146.81%	-55'696.15
<b>302</b>	<b>Personnel artistique</b>	<b>13'776'650.00</b>	<b>-12'037'701.07</b>	<b>1'738'948.93</b>	<b>87.38%</b>	<b>-12'930'579.66</b>
3020	Traitement Personnel artistique	7'053'580.00	-6'561'815.05	491'764.95	93.03%	-6'639'918.30
302040	Traitement Pers artistique, Jeune Troupe	588'710.00	-395'499.75	193'210.25	67.18%	-543'922.40
302050	Traitement Pers artistique, Choeur	3'954'240.00	-3'760'194.35	194'045.65	95.09%	-3'726'052.50
302060	Traitement Pers artistique, Ballet	2'510'630.00	-2'406'120.95	104'509.05	95.84%	-2'369'943.40
3021	Traitement Personnel artistique temporaire	15'000.00	-35'912.95	-20'912.95	239.42%	-125'861.95
3024	Pers Artistique - Primes & Indemnités de fonction	416'570.00	-665'916.90	-149'346.90	135.85%	-363'650.85
3025	Traitement Personnel Artistique de Spectacle	6'291'500.00	-4'874'056.17	1'417'443.83	77.47%	-5'801'148.55
302510	Cachet Maîtres en Scène (y c.Assist.)	535'500.00	-217'098.00	318'404.00	48.54%	-492'000.00
302520	Cachet Chefs d'Orchestres (y c.Assist.)	668'000.00	-601'200.00	64'800.00	90.27%	-785'500.35
302530	Cachet Chorégraphes (y c.Assist.)	200'000.00	-144'972.21	55'327.79	70.84%	-118'000.00
302540	Cachet Artistes & Solistes	3'561'000.00	-3'112'240.00	448'760.00	87.40%	-3'141'079.35
302550	Cachet Maîtres d'oeuvre (Scénogr./Costum.)	737'000.00	-434'964.81	302'035.19	57.31%	-574'183.00
302560	Traitement Choeur - Auxiliaires	130'000.00	-61'297.70	68'702.30	47.15%	-264'339.00
302565	Traitement Musiciens auxiliaires		-17'730.00	-17'730.00		-99'606.50
302570	Traitement Artistes, Librettiste	160'000.00	0.00	160'000.00	0.00%	
302580	Traitement Danseurs Sumnuméraires	110'000.00	-67'000.00	43'000.00	60.91%	-60'000.00
302590	Traitement Figurants	192'000.00	-217'855.45	-25'855.45	113.47%	-266'440.35
<b>303</b>	<b>Assurances sociales</b>	<b>1'111'980.00</b>	<b>-985'185.85</b>	<b>126'794.15</b>	<b>88.60%</b>	<b>-953'022.13</b>
3031	Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG	734'510.00	-634'491.05	100'018.95	86.36%	-634'662.28
3032	Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage	130'670.00	-123'047.45	7'622.55	94.17%	-122'698.10
3033	Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité	5'030.00	-5'124.15	-94.15	101.67%	-5'336.80
3034	Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALFA)	241'770.00	-213'975.80	26'094.20	88.38%	-183'546.95
3035	Ch. Sociales Fonds de formation professionnelle	0.00	-4'992.00	-4'992.00		-6'480.00
3038	Ch. Sociales s/provisions salaires & indemnités	0.00	-3'855.40	-3'855.40		0.00
<b>304</b>	<b>Caisse de pension et de prévoyance</b>	<b>1'071'920.00</b>	<b>-953'895.95</b>	<b>118'024.05</b>	<b>88.99%</b>	<b>-946'655.86</b>
<b>305</b>	<b>Assurance maladie et accidents</b>	<b>502'870.00</b>	<b>-401'279.60</b>	<b>101'590.40</b>	<b>79.80%</b>	<b>-463'538.50</b>
3051	Ch.sociales - Primes Ass.accidents	342'880.00	-212'770.62	130'109.38	62.05%	-304'488.33
3052	Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (APG)	92'780.00	-120'538.98	-27'758.98	129.91%	-90'380.17
3053	Ch.sociales - Part.assurance maladie	67'210.00	-63'630.00	3'580.00	94.67%	-64'470.00
3054	Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès	0.00	-4'344.00	-4'344.00		-4'200.00
<b>306</b>	<b>Prestations en nature</b>	<b>30'000.00</b>	<b>-26'346.66</b>	<b>3'653.34</b>	<b>87.82%</b>	<b>-23'827.57</b>
3061	Équipement personnel et de sécurité	17'000.00	-14'838.86	2'161.14	87.29%	-4'995.77
3062	Frais de repas, Réception aux collaborateurs	13'000.00	-11'507.80	1'492.20	88.52%	-18'831.80
308	Personnel intérimaire	205'000.00	-256'504.08	-51'504.08	125.12%	-203'533.92
308100	Personnel Intérimaire	205'000.00	-256'504.08	-51'504.08	125.12%	-203'533.92
<b>309</b>	<b>Autres charges du personnel</b>	<b>50'000.00</b>	<b>-76'897.89</b>	<b>-26'897.89</b>	<b>153.80%</b>	<b>-27'710.39</b>

PP COMPTES RENDUS 2012\_2013 CP n°

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5757

GRAND THEATRE DE GENEVE

Compte de résultat 1.7.2012 - 30.06.2013

Número	Désignation	Budget 2012/2013	Comptes 2012/2013	Ecart B/C	100.00%	Comptes 2011/2012
3090	Autres Ch. du personnel hors formation	23'000.00	-75'111.39	-52'111.39	326.57%	-12'374.90
3092	Formation	27'000.00	-1'786.50	25'213.50	6.62%	-15'335.49
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES &amp; MARCHANDISES</b>	<b>10'974'270.00</b>	<b>-11'759'554.23</b>	<b>-785'284.23</b>	<b>107.16%</b>	<b>-10'028'037.16</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	931'780.00	-936'025.14	-4'245.14	100.46%	-917'028.23
3100	Fournitures de bureau	51'430.00	-45'016.94	6'413.06	87.53%	-38'572.57
3101	Frais d'impression	66'200.00	-34'145.86	34'054.04	50.07%	-46'720.49
3102	Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	9'500.00	-5'246.84	4'253.16	55.23%	-6'346.43
3103	Publicité, impression, matériel	456'900.00	-437'080.98	19'819.02	95.66%	-391'631.75
3104	Frais d'annonces et emplacements publicitaires	345'750.00	-414'534.42	-68'784.42	119.89%	-433'754.99
311	Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'éq	539'820.00	-1'395'870.25	-856'050.25	258.56%	-478'787.08
3111	Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts	277'000.00	-1'105'305.45	-828'305.45	399.03%	-380'037.03
3112	Acquisition d'équipements de sécurité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3114	Acquisition d'équipements informatiques	212'820.00	-269'304.80	-76'484.80	135.94%	-98'750.05
3117	Acquisitions Equipmts spécifiques de spectacles	50'000.00	-1'260.00	48'740.00	2.52%	0.00
312	Eau, Energie, Combustible	14'000.00	-20'198.65	-6'198.65	144.28%	-12'158.60
313	Achat de fournitures et marchandises	3'812'400.00	-2'842'883.81	969'516.19	74.57%	-2'761'025.45
3131	Achat de matériel et fournitures d'entretien	381'700.00	-331'496.98	50'203.02	86.85%	-220'002.52
3135	Achats/Location Production, Coproduction	662'300.00	-582'787.43	79'512.57	87.99%	-416'029.94
3136	Achats Matériel & Fournitures pour Productions	2'039'400.00	-1'153'444.28	885'955.72	56.56%	-1'426'163.21
3138	Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	444'000.00	-464'203.21	-20'203.21	104.55%	-445'575.97
3138.5	Achats marchandises destinées à la vente	10'000.00	-10'001.00	-1.00	100.01%	-2'565.60
3139	Frais Transport & Douane s/Achats	275'000.00	-300'950.91	-25'950.91	109.44%	-246'668.21
314	Entretien des immeubles par des tiers	532'500.00	-490'059.44	42'440.56	92.03%	-332'930.78
315	Entretien d'objets mobiliers par des Tiers	175'250.00	-143'973.66	31'276.34	81.93%	-148'099.21
3151	Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Eqpmts	71'100.00	-54'958.26	16'141.74	77.30%	-71'053.31
3154	Entr.Maint.Nett. Equipmts Informatiques & Photocop.	39'150.00	-10'612.50	28'537.50	27.11%	-10'301.05
3155	Entr.Maint.Nett. Décor, Accessoires & Costumes	35'000.00	-36'637.90	-1'637.90	104.66%	-35'387.85
3157	Entr.Maint.Nett Equipmts spécifiques de spectacles	30'000.00	-41'365.00	-11'365.00	137.88%	-31'357.00
316	Loyer, fermage, et redevance d'utilisation	1'331'870.00	-1'418'539.19	-86'669.19	106.51%	-982'520.28
3160	Loyer Immobilier, Surfaces	947'370.00	-1'047'808.85	-100'438.85	110.60%	-813'796.48
3161	Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmts	19'500.00	-9'814.40	9'685.60	50.33%	-21'970.36
3163	Location Véhicules motorisés	20'000.00	-3'798.00	16'202.00	18.99%	-39'000.00
3164	Location Equipements Informatiques & Photocopieurs	235'000.00	-212'257.38	22'742.62	90.32%	-186'302.21
3165	Location Equipements et matériel plateau	80'000.00	-122'801.96	-42'801.96	153.50%	-102'411.23
3167	Location Instruments de musique	30'000.00	-22'058.60	7'941.40	73.53%	-19'040.00
317	Dédommagements	1'297'880.00	-1'648'207.95	-250'327.95	119.29%	-1'809'130.58
3170	Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers.Interne	610'800.00	-590'570.96	20'229.04	96.69%	-701'386.32
3171	Défraiements, Frais Voy. & Hébergmts Pers.Invité	433'000.00	-782'443.59	-349'443.59	180.70%	-943'247.07
3172	Frais de réception CTG (Empl. Pers.invité, Tiers)	202'800.00	-80'222.85	122'577.15	39.56%	-102'183.27
3173	Frais de représentation (Invitation de tiers)	51'280.00	-94'970.55	-43'690.55	185.20%	-55'322.08
3179	Consommation interne	0.00	0.00	0.00	0.00	-6'991.84
<b>318</b>	<b>Honoraires et prestations de services</b>	<b>2'268'770.00</b>	<b>-2'908'900.12</b>	<b>-640'130.12</b>	<b>128.21%</b>	<b>-2'481'340.90</b>

PP COMPTES RENDU 2012\_2013 CF 1A

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

Compte de résultat 1.7.2012 - 30.06.2013

Numéro	Désignation	Budget 2012/2013	Comptes 2012/2013	Ecart B/C	100.00%	Comptes 2011/2012
3180	Prestations de Surveillance et de Sécurité	130'000.00	-112'305.20	17'694.80	88.39%	-118'011.30
3180.8	Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	60'000.00	-98'115.33	-38'115.33	163.53%	-52'194.32
3181	Honoraires de Publications	84'600.00	-186'029.90	-101'229.90	219.37%	-116'260.88
3182	Honoraires de Prestations Artistiques	481'000.00	-528'910.02	-47'910.02	109.94%	-596'995.50
3183	Prestations Médicales	65'000.00	-68'358.17	-3'358.17	105.17%	-68'988.45
3183.1	Autres Honoraires & Prestations de Tiers	282'000.00	-258'510.25	23'489.75	91.67%	-240'377.31
3184	Frais de communication	136'000.00	-199'186.42	-63'186.42	146.46%	-134'291.98
3185	Frais d'expédition (Courrier&Transport à l'extér.)	407'500.00	-488'269.68	-80'769.68	119.82%	-330'125.50
3186	Primes d'assurances	85'000.00	-72'435.00	12'565.00	85.22%	-81'979.17
3187	Frais bancaires et de recouvrement	99'720.00	-86'271.54	13'448.46	86.51%	-66'409.03
3188	Droits d'Auteurs	427'000.00	-800'218.41	-373'218.41	187.40%	-664'961.86
3189	Redevances, Taxes & Impôts	10'760.00	-10'390.20	369.80	96.65%	-10'745.60
319	Frais divers	70'000.00	-55'296.02	14'703.98	78.99%	-105'016.05
3190	Pertes de Changes	30'000.00	-20'056.07	9'943.93	66.85%	-54'263.32
3196	Autres Frais (Coïssation et Dédommagements)	40'000.00	-35'239.95	4'760.05	86.10%	-50'752.73
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>55'000.00</b>	<b>-12'101.02</b>	<b>42'898.98</b>	<b>22.00%</b>	<b>-66'612.14</b>
330	Patrimoine financier	0.00	-12'101.02	-12'101.02	#DIV/0!	-66'612.14
3300	Pertes s/ débiteurs	0.00	-12'101.02	-12'101.02		-66'612.14
331	Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire	55'000.00	0.00	55'000.00	0.00%	0.00
3310	Pertes s/ placements	0.00		0.00	#DIV/0!	0.00
3315	Amortissements Immobilisations Corporelles	55'000.00	0.00	55'000.00	0.00%	0.00
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>3'184'534.00</b>	<b>-3'184'534.00</b>	<b>0.00</b>	<b>100.00%</b>	<b>-3'176'377.00</b>
396	VGE charges - Location d'immeubles	3'184'534.00	-3'184'534.00	0.00	100.00%	-3'176'377.00
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>35'397'394.00</b>	<b>33'400'738.61</b>	<b>-1'996'655.39</b>	<b>94.36%</b>	<b>32'365'797.26</b>
<b>42</b>	<b>REVENUS DES BIENS</b>	<b>40'000.00</b>	<b>54'814.17</b>	<b>14'814.17</b>	<b>137.04%</b>	<b>122'477.18</b>
420	Avoirs à vue	10'000.00	2'177.92	-7'822.08	21.78%	8'894.41
4200	Produits des Intérêts	10'000.00	2'177.92	-7'822.08	21.78%	8'894.41
421	Créances	0.00	35'746.10	35'746.10		0.00
429	Autres Revenus	30'000.00	16'890.15	-13'109.85	56.30%	113'582.77
4290	Gains de Changes	30'000.00	16'890.15	-13'109.85	56.30%	113'582.77
<b>43</b>	<b>REVENUS DIVERS</b>	<b>14'841'000.00</b>	<b>12'813'432.50</b>	<b>-2'027'567.50</b>	<b>86.34%</b>	<b>12'610'064.40</b>
434	Redevances d'utilisation et prestations de servic	13'520'000.00	11'935'752.15	-1'584'247.85	88.28%	11'353'364.64
4340	Produits de la Billetterie, Abonnements	6'050'000.00	4'676'903.00	-1'173'097.00	80.61%	5'040'398.00
4341	Produits de la Billetterie, Entrées	5'257'000.00	4'824'293.20	-432'706.80	91.77%	3'923'425.09
4342	Produits de la Billetterie, Taxes	32'000.00	34'346.66	2'346.66	107.33%	62'449.05
4343	Produits de Repr. Externes (Tournée)	820'000.00	756'860.64	-63'139.36	92.28%	874'546.15
4344	Produits des Droits d'Enregistrements	138'000.00	147'927.51	9'927.51	107.19%	144'347.04
4345	Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)	165'000.00	125'421.71	-39'578.29	76.01%	131'568.88
4347	Produits de la Publicité	300'000.00	457'627.62	157'627.62	152.54%	401'672.90
4348	Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant	758'000.00	712'551.81	-45'448.19	94.00%	774'957.53

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5759

GRAND THEATRE DE GENEVE

Compte de résultat 1.7.2012 - 30.06.2013

Número	Désignation	Budget 2012/2013	Comptes 2012/2013	Ecart B/C	100.00%	Comptes 2011/2012
435	Ventes de marchandises	1'067'400.00	451'454.27	-615'945.73	42.29%	447'386.52
4351	Ventes des programmes	242'400.00	291'712.67	47'644.23	120.34%	223'022.37
4355	Ventes/locations Production, Produits Coproduction	820'000.00	154'000.00	-664'331.36	18.78%	221'822.05
4356	Ventes d'Articles Divers	5'000.00	5'741.40	741.40	114.83%	2'542.10
436	Dédommagements de tiers	213'600.00	327'249.02	113'649.02	153.21%	261'491.62
4361	Frais Refacturés à la clientèle	0.00	160'536.40	160'536.40		72'424.38
4362	Remboursement de Frais du Personnel	23'600.00	41'082.35	17'482.35	174.08%	27'478.58
4366	Remboursement des Assurances Sociales	160'000.00	125'630.27	-64'369.73	66.12%	161'568.86
4367	Remboursement d'Assurances de Choses	0.00	0.00	0.00		0.00
439	Autres contributions	40'000.00	96'977.06	56'977.06	247.44%	547'821.42
46	<b>SUBVENTIONS &amp; ALLOCATIONS</b>	<b>17'331'860.00</b>	<b>17'347'957.94</b>	<b>16'097.94</b>	<b>100.09%</b>	<b>16'456'878.68</b>
462	Communes	13'408'610.00	13'473'608.02	64'998.02	100.48%	12'632'967.00
4620	Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacles	10'758'610.00	10'820'984.00	62'374.00	100.58%	10'132'967.00
4621	Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles	150'000.00	152'624.02	2'624.02	101.75%	0.00
4625	Subventions des Communes (Hors VGE)	2'500'000.00	2'500'000.00	0.00	100.00%	2'500'000.00
469	Autres subventions et Allocations	3'923'250.00	3'874'349.92	-48'900.08	98.75%	3'823'911.68
4690	Produits de Mécénat	1'200'000.00	430'000.00	-770'000.00	35.83%	860'000.00
4691	Produits de Sponsoring & Partenariats	1'319'250.00	1'223'372.00	-95'878.00	92.73%	1'185'178.68
4692	Soutien d'organismes privés ou semi-publics	1'134'000.00	1'950'977.92	816'977.92	172.04%	1'478'733.00
4693	Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	270'000.00	270'000.00	0.00	100.00%	270'000.00
49	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>3'184'534.00</b>	<b>3'184'534.00</b>	<b>0.00</b>	<b>100.00%</b>	<b>3'176'377.00</b>
496	VGE Produits - Location d'immeubles	3'184'534.00	3'184'534.00	0.00	100.00%	3'176'377.00

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT (Comptes de la saison 2012/2013)					
DEPENSES (en KCHF)		FINANCEMENT (en KCHF)			
Budget Ville					Budget Ville
Personnel municipal permanent	22.741	37,40%		27.556	45,00%
Personnel administratif et technique					
Autres dépenses municipales	4.615	7,59%			
Subventions relatives à des prestations en nature	3.185	5,24%		3.185	5,24%
- Mise à disposition de locaux gratuits					
Personnel fondation permanent et supplémentaire :	11.837	19,44%		9.857	16,11%
- Exploitation (technique), artistique (Chœur, ballet)					
Administratif et direction					
Frais généraux d'administration et d'exploitation :	4.548	7,48%		2.500	4,11%
Bureaux, entretiens, nettoyage, publicité générale, locations, buvette, etc.					
Dépenses de production (spectacles) :	13.890	22,83%		1.116	1,84%
- cachets d'artistes	5.127				
- personnel de plateau, personnel bars et restaurant	1.439	8,43%			
- déjeuners, costumes, ateliers, divers (tourneurs, habillage des artistes,	7.324	2,37%			
droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, bars, buvette, etc)		22,05%			
Frais variables					
Fondation du GTG par ses recettes propres :				16.743	27,54%
- recettes des spectacles				12.152	19,99%
- autres recettes (tourneurs, coproductions, etc)				4.591	7,55%
- mécénat et sponsoring				3.912	6,44%
Ouverture de déficit GTG:				39	0,06%
- Refusor					
<b>TOTAL</b>	<b>60.796</b>	<b>100,0%</b>		<b>60.796</b>	<b>100,0%</b>
Avec son financement global de 41.534 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 68,3% des dépenses totales (60.796 KCHF) et la Fondation du GTG, avec ses recettes propres (16.743 KCHF), le 27,5% des dépenses totales (60.796 KCHF). La Fondation du GTG avec ses recettes propres (16.743 KCHF ou 27,5%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (Frais variable : 22,0% ou 13,89 KCHF) et 6,1% des frais fixes (46.505 KCHF ou 77,2%).					



Tél. 022 322 24 24  
Fax 022 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 24  
1219 Genève Châtelaine

Au Conseil de Fondation du

**Grand Théâtre de Genève**

Genève

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
des comptes annuels 2012/2013**

(période du 1.7.2012. au 30.06.2013)

le 30 août 2013  
12093/21507761/21-4



Tél. 022 322 24 24  
Fax 022 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 24  
1219 Genève Châtelaine

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
au Conseil de Fondation du  
Grand Théâtre de Genève, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve et annexe) du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts de la fondation.

Genève, le 30 août 2013

BDO SA

Nigel Le Masurier  
Expert-réviseur agréé

Nadia Quévit  
Expert-réviseur agréé  
(Auditeur responsable)

Annexes  
Comptes annuels

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5763

Grand Théâtre de Genève, Genève

Bilan au 30 juin 2013

<b>Actif</b>			
	Notes	<u>2012/2013</u>	<u>2011/2012</u>
<u>Actif circulant</u>		CHF	CHF
<u>Liquidités</u>			
Caisses		167'812.17	256'303.21
La Poste		92'807.50	30'327.05
Banques	10	<u>2'156'293.62</u>	<u>1'431'631.39</u>
		<u>2'416'913.29</u>	<u>1'718'261.65</u>
<u>Autres créances</u>			
Débiteurs	3	653'050.72	1'224'699.82
Frais sur spectacles futurs	2.2	1'180'851.29	1'390'242.18
Actifs transitoires		319'597.03	707'257.88
Garantie de déficit à recevoir		0.00	500'000.00
		<u>2'153'499.04</u>	<u>3'822'199.88</u>
<u>Stocks</u>			
Stocks de matériel	2.4	<u>71'466.46</u>	<u>73'994.22</u>
<u>Autres actifs circulants</u>			
Titres, placements et liquidités - Fonds de solidarité	4	2'005'703.14	1'981'554.57
Titres, placements et liquidités - Fonds de réserve	4	279'154.02	245'019.36
Titres, placements et liquidités - Fonds libres		6'251.00	5'244.00
		<u>2'291'108.16</u>	<u>2'231'817.93</u>
<b>Total de l'actif</b>		<u><b>6'932'986.95</b></u>	<u><b>7'846'273.68</b></u>

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

Grand Théâtre de Genève, Genève			
Bilan au 30 juin 2013			
Passif			
	Notes	2012/2013	2011/2012
		CHF	CHF
<b>Fonds étrangers</b>			
<u>Dettes résultant d'achat ou de prestations</u>			
Fournisseurs		<u>912'590.13</u>	<u>739'735.46</u>
<u>Autres dettes à court terme</u>			
Chèques à payer		4'920.35	7'628.85
Frais dus à la ville de Genève		13'165.75	40'000.00
Part garantie de déficit non utilisée à restituer à la Ville de Genève		0.00	2'624.02
Subvention Ville de Genève reçue d'avance	5	0.00	473'400.00
Abonnements et produits saisons futures	2.1 / 6	2'306'435.50	3'672'642.00
Autres créanciers, passif transitoire et provisions	7	<u>1'435'868.80</u>	<u>649'635.33</u>
		<u>3'760'390.40</u>	<u>4'845'930.20</u>
<u>Fonds</u>			
Fonds de solidarité	4	<u>2'235'393.09</u>	<u>2'196'773.75</u>
<b>Total des Fonds étrangers</b>		<u>6'908'373.62</u>	<u>7'782'439.41</u>
<u>Fortune</u>			
Fonds de Réserve		63'834.27	259'235.18
Résultat de l'exercice		<u>(39'220.94)</u>	<u>(195'400.91)</u>
		<u>24'613.33</u>	<u>63'834.27</u>
<b>Total du Passif</b>		<u><b>6'932'986.95</b></u>	<u><b>7'846'273.68</b></u>

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5765

Grand Théâtre de Genève, Genève

Compte de profits et pertes 2012/2013

	Notes	2012/2013 (01/11/12 au 30/6/13) CHF	2011/2012 (01/11/11 au 30/6/12) CHF
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes brutes des spectacles		9'735'542.86	9'026'272.34
Autres recettes d'exploitation		3'947'663.80	4'169'408.83
Apports extérieurs	8	2'992'477.92	2'862'333.68
Subvention Ville de Genève		10'820'984.00	9'492'987.00
Subvention Fonds équipement communal		2'500'000.00	2'500'000.00
Subvention Ville de Genève spécifique	5	152'624.02	140'000.00
Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)		3'184'534.00	3'176'377.00
<b>Total des Produits</b>		<b>33'333'826.60</b>	<b>31'367'358.85</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Frais directs d'exploitation	9	13'831'557.27	14'362'323.83
Frais généraux d'exploitation et administration	9	16'423'868.28	15'022'497.34
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève		3'184'534.00	3'176'377.00
<b>Total des Charges</b>		<b>33'439'959.55</b>	<b>32'561'198.17</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-106'132.95</b>	<b>-1'193'839.32</b>
Produits sur exercices antérieurs		66'912.01	498'438.41
<b>Résultat intermédiaire</b>		<b>(39'220.94)</b>	<b>(695'400.91)</b>
Garantie de déficit Ville de Genève		0.00	500'000.00
<b>Résultat à prélever sur le fond de réserve</b>		<b>(39'220.94)</b>	<b>(195'400.91)</b>

Grand Théâtre de Genève, Genève

## Mouvements du Fonds de réserve

	<u>2012/2013</u>	Notes	<u>2011/2012</u>
	CHF		CHF
Fonds de réserve au 01/07	63'834.27		259'235.18
Résultat de l'exercice	(39'220.94)		(195'400.91)
<b>Fonds de réserve au 30/06</b>	<u><u>24'613.33</u></u>		<u><u>63'834.27</u></u>

## Grand Théâtre de Genève, Genève

### Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2013

#### 1. Activité

Le Grand Théâtre de Genève est une fondation d'intérêt communal public dont l'objet est artistique et culturel. La fondation a pour but d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique.

#### 2. Principaux principes comptables appliqués

##### 2.1 Comptabilisation des différents revenus

Le Grand Théâtre de Genève enregistre les revenus liés à chaque spectacle durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés.

Les donations, quant à elles, sont comptabilisées dès que le Grand Théâtre de Genève a été notifié du don.

##### 2.2 Coûts liés à la création de nouvelles productions

Le Grand Théâtre de Genève enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif du bilan en tant que "Frais sur spectacles futurs" et sont enregistrés comme charges dans le compte de profits et pertes lorsque le spectacle en question est terminé.

##### 2.3 Titres

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

##### 2.4 Stocks de matériel

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

##### 2.5 Immobilisations

Le matériel, y compris l'informatique, le mobilier, les instruments de musique et les costumes sont immédiatement passés en charges lors de leur achat ou de leur fabrication.

#### 3. Débiteurs

Ce poste se détaille comme suit :	2012/2013 CHF	2011/2012 CHF
Ville de Genève	91'764	225'762
Etat de Genève (DIP)	120'000	0
Débiteurs Suisses (CHF)	24'965	136'283
Débiteurs Etrangers (EUR)	162'740	248'928
Débiteurs Rodrigue saison future	183'102	477'689
Débiteurs Rodrigue	28'866	47'267
Cartes de crédit, Internet à recevoir	11'093	45'613
Avances sur salaires et sur frais	22'783	31'210
Impôt anticipé	7'738	11'947
	<hr/>	<hr/>
	653'051	1'224'699

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2013 (suite)

4. Fonds de solidarité :

Le Fonds de solidarité du Grand Théâtre de Genève est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagés par le Grand Théâtre de Genève.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales et jusqu'en 1995 également par les revenus des placements du Fonds. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du Grand Théâtre de Genève. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève en date du 25 juin 2009. Les revenus nets des placements du Fonds lui sont désormais acquis et ne sont plus attribués au Fonds de réserve.

<u>Mouvement du Fonds :</u>	2012/2013 CHF	2011/2012 CHF
Solde passif au 01.07	2'196'773	2'128'350
<u>Entrée de fonds</u>		
Revenu nets des placements	15'983	18'592
Ajustement de la valorisation des titres	3'571	0
Retenues sur cachets artistes	52'440	60'244
Sabots de Noël	14'496	15'812
<u>Sorties de Fonds</u>	(47'870)	(26'225)
Solde passif au 30.06	2'235'393	2'196'773

Le Fonds de solidarité ainsi que le Fonds de réserve sont couverts par des titres, des placements et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 2'284'857 (2011/2012: CHF 2'226'573).

5. Subvention Ville de Genève reçue d'avance

Pour mémoire, dès janvier 2012, le personnel de salle a été transféré de la Ville de Genève au Grand Théâtre de Genève. Le montant de CHF 473'400 au 30 juin 2012 est dès lors réservé aux salaires de ces collaborateurs pour le deuxième semestre 2012 (première partie de la saison 2012/2013).

Dès l'année civile 2012, la subvention de la Ville de Genève pour les musiciens supplémentaires de même que la garantie de déficit sont intégrées à la subvention principale.

Pour la saison 2012/2013, le montant de CHF 152'624 figurant au compte de profits et pertes 2012/2013 sous la rubrique « Subvention Ville de Genève spécifique » se compose d'une subvention extraordinaire de CHF 150'000 de la Ville de Genève pour la manifestation Rousseau et d'un ajustement de CHF 2'624.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

5769

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2013 (suite)

6. Abonnements et produits saisons futures

Ce poste se détaille comme suit :	2012/2013 CHF	2011/2012 CHF
Abonnements saison future	1'812'571	2'933'959
Bons cadeaux	133'358	148'451
Recettes publicité saison future	61'300	84'300
Ville de Genève (manifestation Rousseau)	0	120'472
Sponsoring (manifestation Rousseau)	0	115'000
Sponsoring (LE RING Wagner)	126'500	0
Sponsoring Pédagogie	125'000	0
Produits divers d'avance	47'707	270'460
	<u>2'306'436</u>	<u>3'672'642</u>

7. Autres créanciers, passifs transitoires et provisions

Ce poste se détaille comme suit :	2012/2013 CHF	2011/2012 CHF
Autres créanciers	236'517	32'580
Charges à payer	980'497	312'556
Provision informatique	15'000	80'826
Provision système de contrôle interne	15'000	30'000
Provision pour pertes sur débiteurs	91'056	95'874
Autres provisions	97'799	97'799
	<u>1'435'869</u>	<u>649'635</u>

8. Apports extérieurs

Ce poste se détaille comme suit :	2012/2013 CHF	2011/2012 CHF
Dons et legs	33'163	184'733
Mécénat Cercle du Grand Théâtre de Genève	1'819'500	1'094'000
Mécénat divers	700'000	1'160'000
Sponsors	439'815	423'600
	<u>2'992'478</u>	<u>2'862'333</u>

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: comptes 2012-2013 du Grand Théâtre

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2013 (suite)

9. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2012/2013 se montent à CHF 18'483'770 (2011/2012 : CHF 19'290'172).

10. Actifs bloqués

Au 30 juin 2013, un montant de CHF 122'356 (2011/2012 : CHF 47'199) est bloqué auprès d'un établissement bancaire. Il se compose des éléments suivants :

	2012/2013 CHF	2011/2012 CHF
Garantie de loyer BRIX (E.Kammacher)	75'300	0
Garantie en faveur de la CCI - Genève	44'716	44'864
Garantie de loyer	2'340	2'335
	122'356	47'199

11. Assurances

Les biens appartenant au Grand Théâtre de Genève, soit les biens meubles (décors, teintures, meubles et costumes), sont assurés auprès de la Ville de Genève pour une somme de CHF 19'481'500 (2011/2012 : CHF 19'481'500).

12. Litiges en cours

Le Grand Théâtre de Genève fait face à deux procédures judiciaires en cours, soit :

- une procédure avec deux anciennes régisseuses de scène temporaire,
- un litige avec « Shen Yun Performing Arts Foundation ».

13. Evaluation des risques

Au cours de ses séances, le Conseil de Fondation examine régulièrement la situation financière du Grand Théâtre de Genève et évalue les risques notamment sous l'angle santé et sécurité.

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

**Le président.** Par décision du bureau et des chefs de groupe de hier, cet objet, soit les comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre, est renvoyé directement à la commission des finances.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité (66 oui).

**7. Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 640 700 francs, financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit deux crédits nets de 0 franc, destinés à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine de la Ville de Genève au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction, et de constitutions de servitudes y relatives, soit:**

- l'ouverture d'un crédit brut de 326 300 francs, financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine administratif et public au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction;
- l'ouverture d'un crédit brut de 314 400 francs, financé intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit un crédit net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine financier au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction;
- les constitutions
  - d'une servitude d'empiètement en sous-sol grevant à charge la parcelle N° 4715 de Genève Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal en faveur de SIG, selon plan de servitude provisoire N° 3 du 4 février 2014 établi par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel;
  - de servitudes d'usage de local et de passage, d'une durée de 50 ans, grevant à charge les parcelles N° 4155 de Genève Petit-Saconnex, quai du Seujet 30 à 36 et N° 366 de Genève Plainpalais, Cité-Jonction, selon les plans de servitudes provisoires N°s 1, 2 et 4 établis le 4 février 2014 par JC Wasser SA, ingénieur géomètre

**officiel, et la constitution de servitudes de canalisations sur les parcelles N<sup>os</sup> 366, 108, 4210, 3257, 258, 289, 290, 291, 292, 3255, situées sur la commune de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG, selon plan général d'Energgestion SA du 24 octobre 2013 modifié le 20 janvier 2014 (PR-1069).**

### **Introduction**

La Ville de Genève, par le biais de sa politique énergétique et climatique, s'est engagée sur la voie des énergies renouvelables et de l'indépendance énergétique, en mettant en œuvre depuis 2006 sa stratégie opérationnelle intitulée «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage de ses bâtiments.

Il apparaît clairement aujourd'hui que cet objectif est réaliste. Les projets «100% renouvelable» se concrétisent et se multiplient. Le bilan après sept ans est très positif: près de 80% des projets de construction et de rénovation sont conformes à l'objectif fixé, ce qui représente déjà une trentaine de réalisations et projets, parmi lesquels l'école de Saint-Jean, les Conservatoire et Jardin botaniques, l'immeuble Cité-Corderie 10, le Musée d'ethnographie, et encore à venir le Centre funéraire et l'ensemble immobilier des Minoteries pour ne citer que quelques exemples. Ainsi les solutions pour construire ou rénover des bâtiments pour qu'ils soient «100% renouvelables» (ou proches de l'être) sont possibles dès aujourd'hui, et ce dans des conditions économiques équivalentes aux solutions fossiles traditionnelles.

### **Exposé des motifs**

Ces premiers constats sont très encourageants, et nous laissent penser que la Ville est sur la bonne voie. Le suivi annuel des indicateurs relatifs à la trajectoire envisagée vers 2050 met en évidence de précieuses informations. Les consommations continuent de diminuer, et sont à seulement 1% en dehors de la cible théorique. Depuis 2005, notre dépendance au mazout est passée de 73% à 50% mais reste de 14% en dehors de la cible théorique. Les consommations liées aux énergies renouvelables sont inférieures à l'objectif et représentent seulement 31% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement, et bien inférieure à la progression linéaire imaginée. La présente demande de crédit a justement pour objectif de proposer un projet permettant d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, en travaillant non plus seulement à l'échelle de bâtiments ou de sites, mais plus largement à l'échelle des quartiers.

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

*De la chaleur renouvelable et sans émission dans le quartier de la Jonction à un prix similaire aux solutions fossiles traditionnelles*

C'est ainsi que le projet d'aménagement et de construction de l'écoquartier Jonction a constitué notre premier «cas d'école», la Ville de Genève et les maîtres d'ouvrage de l'écoquartier se sont fixé comme objectif qu'il soit «100% renouvelable».

Il est apparu que les possibilités d'atteindre cet objectif étaient finalement multiples. Après plusieurs années d'études, un concept technique des plus performants a été retenu: celui d'un déploiement d'infrastructures énergétiques permettant la fourniture de chaleur quasi «100% renouvelable – 0 émission» sur le périmètre élargi de l'écoquartier Jonction, dans un délai de 5 ans, et cela à un prix similaire aux solutions traditionnelles fossiles.

D'un montant global de 41 000 000 de francs, la construction de ces infrastructures sera réalisée par SIG.

Ce concept est indépendant de tout processus de rénovation des bâtiments ou d'aménagement d'envergure. Il permet d'assurer simultanément un taux de couverture des bâtiments raccordés par des énergies renouvelables et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 80 à 90%. Il se traduit par l'alimentation en chaleur permettant de répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) de l'ensemble des bâtiments (voir annexe A) implantés sur le périmètre de la Jonction au moyen d'une chaufferie centralisée.

La plus grande partie de la chaleur sera produite par un système de pompe à chaleur haute température (HT) puisant son énergie dans l'eau du Rhône (ou du lac si le projet Genilac est réalisé et déployé dans ce secteur géographique). Cette pompe à chaleur sera implantée dans la chaufferie du quai du Seujet, propriété de la Ville de Genève. Le complément de la chaleur sera produit par un système de chaudière à gaz naturel, installé dans la même chaufferie du quai du Seujet et de la Cité Jonction, propriétés de la Ville de Genève, et dans la chaufferie Sciences II, propriété de l'Etat de Genève (DF). La production, comprenant la chaufferie du quai du Seujet, Cité Jonction et Sciences II, sera exploitée par SIG pendant la durée du contrat. Un réseau de chauffage à distance (CAD) réalisé avec des conduites pré-isolées permettra d'assurer le transport et la distribution de chaleur entre la production et les bâtiments raccordés à ce réseau.

Dans chaque bâtiment, une sous-station permettra de distribuer la chaleur et l'eau chaude sanitaire dans un ballon de stockage. La limite de prestation de SIG s'arrête à l'échangeur de chaque sous-station. Les frais de transformation des chaufferies en sous-station côté secondaire sont à la charge de chaque propriétaire de bâtiment.

Dans le but de compenser l'énergie consommée par la PAC HT, et dès lors que la toiture de son bâtiment dispose d'un potentiel solaire exploitable, le pro-

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

priétaire, dans la mesure du possible, mettra à disposition de SIG un maximum de surface de toiture afin que SIG puisse y installer des panneaux solaires photovoltaïques au plus vite et les exploiter durant toute la durée du contrat.

Le 26 septembre 2013, le Conseil administratif a délégué M. Rémy Pagani afin de signer un protocole d'accord avec SIG: SIG s'est ainsi engagé à fournir la chaleur dans une fourchette de prix comprise entre 15 et 19 centimes/kWh (HT), tarif incluant la part fixe et la part variable, ainsi que la taxe de raccordement.

De son côté, la Ville de Genève s'est engagée à raccorder les bâtiments suivants: écoquartier - dépôt principal, dépôt MHN et Cité de l'enfance (bâtiments neufs), Michel-Simon 7-9, Ateliers Grand Théâtre Sainte-Clotilde, Cité Jonction, Seujet 32-36, Seujet 8. Les possibilités de raccordement de Stand 25, l'Usine et du Palladium sont également explorées et proposées dans le cadre de la présente demande de crédit.

L'écoquartier Carré-Vert, sis entre le boulevard Saint-Georges et la rue du Stand, prévoit un concept énergétique global permettant d'approvisionner des bâtiments à haute performance énergétique avec de la chaleur renouvelable, sans émission dans l'atmosphère.

L'écoquartier comprend la construction d'un abri pour les biens culturels de la Ville de Genève et de trois bâtiments de logements qui seront remis, par le biais de droits de superficie, à des coopérateurs, à savoir la Coopérative des Rois, la Codha ainsi que la FVGLS. Ces entités se sont engagées à raccorder leurs bâtiments au CADéco Jonction. Quant à SIG, ils se sont engagés à les fournir en chaleur dès leurs mises en service respectives. Ces engagements mutuels ont fait l'objet de protocoles d'accord signés entre les parties.

Pour la Ville de Genève, le coût associé à la transformation en sous-station des huit chaufferies concernées est évalué à près de 640 000 francs, répartis entre les patrimoines public/administratif et financier, et fait l'objet des deux premiers volets de cette demande de crédit.

Le troisième concerne les aspects fonciers, notamment la constitution des servitudes de superficie, de passage, de canalisations et d'empiètement sous le domaine public. Il précise également les contreparties financières versées par SIG.

### **Obligations légales et de sécurité**

En matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est doté d'outils législatifs particuliers. On peut citer principalement:

- la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE)  
La LPE est la norme principale en matière de protection de l'environnement dont découlent les ordonnances fédérales y relatives;

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

- l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir)  
L'OPAir impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).  
A Genève, ce sont la loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émissions de fumée (L 5 25 – 1981) et son règlement d'application (L 5 25.01 – 1982) qui intègrent les prescriptions et les valeurs limites définies dans l'OPAir, Règlement cantonal de protection de l'air (K 1 70.08 de 2002) et plan de mesures pour l'amélioration de la qualité de l'air à Genève (2003-2010).

Le cadastre des émissions polluantes, tel qu'élaboré dans le cadre de ces deux documents, indique que le territoire de la Ville de Genève est en grande partie en zone d'immissions excessives, et est de ce fait soumis à des restrictions et obligations supplémentaires:

- la loi et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (LEn 1998, OEn 1998);
- la loi sur l'énergie (L 2 30 – 1986) et son règlement d'application (L 2 30.01 – 1988, modifié en août 2010);
- la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

La Ville de Genève a signé une convention d'engagement avec la Confédération, par le biais de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc) afin d'être exemptée de la taxe CO<sub>2</sub>, et en contrepartie de laquelle elle doit réduire ses émissions en quantité suffisante.

Il convient également de citer pour mémoire:

- la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 – 1988) et son règlement d'application (L 5 05.01 – 1978).

### **Descriptif des travaux**

Les travaux prévoient:

- le démontage et l'évacuation des chaudières, appareils et armatures obsolètes;
- la vidange, le dégazage et l'évacuation des citernes à mazout inutiles;
- le remplacement ou la modification des systèmes de régulation et des tableaux électriques afin d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée;
- la fourniture et la pose des nouvelles armatures et appareillages nécessaires au bon fonctionnement des installations;
- le raccordement de l'échangeur SIG et l'adaptation des collecteurs.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: crédits pour divers travaux  
 de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

Ces travaux se situent dans les chaufferies sur la partie secondaire de l'échangeur hors tous travaux de fouilles et percements, d'acheminement du réseau en chaufferie et frais de raccordement (à la charge de SIG).

<i>Bâtiment</i>	<i>Energie actuelle</i>	<i>Energie future</i>	<i>% cons. totale</i>
Ecole Seujet	gaz	CAD	0,2%
Usine	mazout	CAD	0,5%
Stand 25	gaz	CAD	0,3%
Palladium	gaz	CAD	0,3%
Sainte-Clotilde 6-8	gaz	CAD	0,3%
Seujet 32-36	mazout	CAD	2,3%
Michel-Simon 7-9	gaz	CAD	1,4%
Cité Jonction	mazout/gaz	CAD	5,0%

Ce programme permettra de transférer vers les énergies renouvelables près de 10% des consommations actuelles du patrimoine administratif et locatif.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

La Ville de Genève a pris de nombreux et importants engagements chiffrés en matière de politique énergétique et climatique. Citons parmi les principaux:

- la Convention des maires de la commission européenne (2010) pour une énergie durable de la Commission européenne, qui engage les villes signataires à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 20% d'ici 2020 et à couvrir 20% de leurs besoins énergétiques par des énergies renouvelables à la même échéance;
- les Engagements d'Aalborg (2010), avec l'objectif N° 4, Energie et climat: «La Ville de Genève développe sa politique énergétique et climatique en visant un territoire à zéro émission de CO<sub>2</sub> et 100% d'énergies renouvelables en 2050. Elle réduit sa consommation d'énergie de moitié, notamment par l'assainissement énergétique de ses bâtiments et partage ses objectifs avec les autres actrices et acteurs du territoire»;
- les conventions d'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le cadre de la loi sur le CO<sub>2</sub> (2009-2012, 2013-2020);
- la stratégie générale «100% renouvelable en 2050» (2006).

Ce projet permettra d'impacter de manière très positive les politiques en matière d'énergie, de climat et de qualité de l'air: réduction d'environ 92% des émissions liées à la production de chaleur et couverture des besoins en chaleur à 90% par des énergies renouvelables sur un large périmètre situé en zone à émissions excessives.

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

Une première estimation a permis de mettre en évidence que le raccordement de ces huit bâtiments sur le réseau CADéco permettrait de couvrir en énergies renouvelables 10% des consommations totales actuelles des patrimoines administratifs et locatifs de la Ville de Genève, et de couvrir 86% de l'objectif fixé par la stratégie «100% renouvelable en 2050» en 2017. Ainsi, grâce à ce seul projet, nous serions en mesure de rattraper notre retard en matière de couverture par les énergies renouvelables.

### Estimation des coûts

Les coûts estimés comprennent les travaux dans les chaufferies sur la partie secondaire de l'échangeur hors tous travaux de fouilles et percements, d'acheminement du réseau en chaufferie et frais de raccordement (à la charge de SIG).

<i>Bâtiment</i>	<i>Coûts des travaux TTC / Fr.</i>
Ecole du Seujet	45 000
Usine	100 000
Stand 25	60 000
Palladium	45 000
Sainte Clotilde 6-8	55 000
s/s patrimoine administratif	305 000
Seujet 32-36	70 000
Michel Simon 7-9	130 000
Cité Jonction	95 000
s/s patrimoine financier	295 000
Total général	600 000

### Délibération 1

	Fr.
A. <u>Estimation des coûts</u>	
Programme de raccordement à CADéco du PA	282 400
I. Coût total du raccordement (HT)	282 400
B. <u>Calcul des frais financiers</u>	
I. Coût total du raccordement (HT)	282 400
+ TVA (8% x 282 400 francs)	22 600
II. Coût total de l'investissement (TTC)	305 000
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% x 305 000 francs)	15 300
III. Sous-total	320 300
+ Intérêts intercalaires (2,5% x 320 300 francs x 18 mois) / (2 x 12)	6 000
IV. Coût total de l'opération (TTC)	326 300

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: crédits pour divers travaux  
 de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

**Délibération 2**

	Fr.
A. <u>Estimation des coûts</u>	
Programme de raccordement à CADéco du PF	273 100
I. Coût total du raccordement (HT)	273 100
B. <u>Calcul des frais financiers</u>	
I. Coût total du raccordement (HT)	273 100
+ TVA (8% x 273 100 francs)	21 900
II. Coût total de l'investissement (TTC)	295 000
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% x 295 000 francs)	14 800
III. Sous-total	309 800
+ Intérêts intercalaires (2% x 309 800 francs x 18 mois) / (2 x 12)	4 600
IV. Coût total de l'opération (TTC)	314 400
Montant total des deux crédits demandés (TTC)	640 700

**Délai de réalisation**

Les projets pourront débuter sitôt le délai référendaire écoulé et seront réalisés selon le planning intentionnel annexé au protocole d'accord et au plus tard fin 2017.

Rappelons que, dans le projet d'écoquartier, l'immeuble en cours de construction pour la FVGLS sera achevé mi-2015 environ.

**Financements spéciaux et préfinancements**

Les montants nécessaires aux raccordements des huit bâtiments de la Ville de Genève seront financés intégralement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, à hauteur de 326 300 francs (crédit I) pour le patrimoine administratif et public et de 314 500 francs (crédit II) pour le patrimoine financier.

Au 31 décembre 2013, le montant disponible du Fonds énergie et climat était de 1 485 866 francs.

**Référence au 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025 (PFI)**

Cet objet n'est pas inscrit au PFI. La dépense brute sera entièrement financée par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève.

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

### Budget de fonctionnement

Plusieurs flux financiers sont à considérer:

- Frais de chauffage:  
Le raccordement des bâtiments de la Ville de Genève s'accompagnera de la signature d'un contrat de vente de chaleur auprès de SIG. Le prix du kilowatt-heure, comprenant la fourniture de puissance et d'énergie, l'entretien et le renouvellement des installations, est à ce stade annoncé dans une fourchette de 15 à 19 centimes HT/kWh. Il sera fixé à l'issue des études détaillées en octobre 2014.  
Compte tenu de ces éléments, mais également des différents axes d'optimisation encore exploitables, la Ville de Genève s'est fixé comme objectif de maintenir les charges de chauffage, en particulier pour les immeubles de logements concernés, au niveau actuel. Ainsi, les locataires disposeraient de chaleur renouvelable au même prix qu'actuellement d'origine 100% fossile.
- En contrepartie de l'ensemble des servitudes de passage sur le domaine privé ainsi que pour l'occupation des locaux au Seujet et de la Cité-Jonction, un montant global et forfaitaire de 142 695 francs/an a été convenu avec SIG qui les versera annuellement à la Ville. Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (ISPC) ou tout autre indicateur venant à lui succéder, cela dès la mise à disposition des installations.
- Pour ce qui concerne les redevances sur le domaine public, ces dernières sont régies par la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (L 2 13 puis L 2 35), et plus particulièrement définie par son article 32. Des discussions, auxquelles la Ville participe au niveau de l'Association des communes genevoises, sont en cours pour sa révision.

### Charges financières annuelles

Compte tenu du financement par le biais du Fonds énergie et climat, les charges financières annuelles nettes seront égales à 0 franc, et ce pour les deux projets de délibération.

### Situation foncière

L'implantation de la pompe à chaleur HT dans l'immeuble quai du Seujet et de la chaudière à gaz naturel pour Cité-Jonction sera formalisée par des servitudes d'usage de local et de passage grevant à charge les parcelles Ville de Genève en faveur de SIG, d'une durée de 50 ans correspondant à la durée de vie estimée des installations. De plus, des servitudes de canalisations devront également grever en charge diverses parcelles propriétés privées de la Ville de Genève, selon détail ci-après.

*Propriétés privées de la Ville de Genève*

Secteur Seujet – zone de développement 2

La parcelle 4415 de Genève, Petit-Saconnex sise quai du Seujet 30-32-34-36.

La parcelle 7058 de Genève, Petit-Saconnex, sise quai du Seujet 8 contenant l'école primaire du Seujet.

Secteur écoquartier (ex-Artamis) – Ilot rue des Deux-Ponts / boulevard Saint-Georges / boulevard Georges-Favon / Rhône – zone 2

La parcelle 4210 de Genève, Plainpalais, qui contiendra une partie de l'écoquartier: dépôts, Cité de l'enfance et un bâtiment de logements attribué à la FVGLS par le biais d'un DDP.

La parcelle 108 de Genève, Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève, sise rue des Jardins 4-6, contenant l'école des Plantaporêts.

Secteur Cité-Jonction – Ilot rue des Deux-Ponts / boulevard Saint-Georges / avenue de Sainte-Clotilde / quai Ernest-Ansermet – zone 2

La parcelle 366 de Genève, Plainpalais, contenant la Cité Jonction.

La parcelle 3257 de Genève, Plainpalais, sise rue Michel-Simon 7-9.

La parcelle 258 de Genève, Plainpalais, sise avenue de Sainte-Clotilde 8, contenant le bâtiment des décors du Grand Théâtre

Secteur Science II – Ilot avenue de Sainte-Clotilde / boulevard Saint-Georges / avenue du Mail / quai Ernest-Ansermet – zone 2

Les parcelles 289, 290, 291, 292 de Genève, Plainpalais, contenant notamment l'école Gourgas et la caserne SIS.

La parcelle 3255 de Genève, Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève, sise rue des Bains 28, contenant le Mamco.

Différentes parcelles situées dans le secteur, propriétés privées de la Ville de Genève, seraient susceptibles d'être raccordées au CADéco-Jonction dans le futur, entre autres la rue du Stand 25, l'Usine, le Palladium, le centre funéraire de Saint-Georges, la Maison des associations, etc. Dans cette éventualité, diverses servitudes devront être inscrites (canalisation, usage d'un local si l'installation d'une chaudière complémentaire s'avère nécessaire). Les parcelles concernées sont les suivantes: N<sup>os</sup> 95, 96, 3757, 86, 3186 (DDP 2551 et DDP 3272, feuillets 01, 02, 15, 16, 23, 24, 31, 32, 39 et 40), 8, 78, 3124, 48, 49, 3125, 74, 2468, 300, 465, 472, 2542, 390, 354, 355, 356, 237, 127, 128, 132, 133, 134, 122, 123, 124, 126, 3122 de Genève, Plainpalais.

Les contreparties à la constitution des servitudes d'usage de local et de passage (accès aux locaux) sont précisées dans le chapitre «Flux financiers», 4<sup>e</sup> alinéa. Les frais de notaire et de géomètre seront à charge de SIG.

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

*Propriétés du domaine public de la Ville de Genève.*

Le local chaufferie devra être agrandi sous le domaine public pour une surface d'environ 63 m<sup>2</sup>. Ce local sera construit sous la parcelle N° 4715 de Genève Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal, sise quai du Seujet.

Une servitude d'empiètement en sous-sol devra être constituée en faveur de SIG selon le plan de servitude d'empiètement provisoire N° 3 du 4 février 2014 de JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel.

S'agissant du domaine public, en application de l'article 4 de la loi L 1 05, il faudra obtenir, après obtention de la délibération du Conseil municipal et de l'arrêté du Conseil d'Etat, l'accord du Grand Conseil en vue de l'inscription de la servitude d'empiètement et par là même de l'immatriculation de la parcelle domaine public.

Tous les frais de construction de ce local seront à charge de SIG. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de SIG.

Les canalisations reliant ces divers bâtiments seront situées, comme habituellement, sous les rues, avenues, à savoir sous le domaine public communal.

**Services gestionnaires et bénéficiaires**

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'énergie pour les délibérations I et II et l'Unité opérations foncières de la Direction du département des constructions et de l'aménagement pour la délibération III.

Les services bénéficiaires sont le Service de l'énergie (délibération I) ainsi que la Gérance immobilière municipale (délibération II).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 326 300 francs financé intégralement par le Fonds énergie et climat, soit un montant net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Genève au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 314 400 francs financé intégralement par le Fonds énergie et climat, soit un montant net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Genève au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 4 de la loi sur le domaine public: L 1 05 du 24 juin 1961 qui prévoit qu'«aucun droit réel ne peut être constitué sur le domaine public sans l'accord du Grand Conseil»;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le protocole d'accord signé entre la Ville de Genève et SIG en date du 26 septembre 2013;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de constituer une servitude d'empiètement en sous-sol grevant à charge la parcelle N° DP4715 de Genève

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal en faveur de SIG selon plan de servitude d'empiètement provisoire du 4 février 2014 de JC Wasser SA;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de constituer des servitudes d'usage de local et de passage, d'une durée de 50 ans, grevant à charge les parcelles N° 4155 de Genève Petit-Saconnex sise quai du Seujet 30 à 36 et N° 366 de Genève Plainpalais, Cité-Jonction, selon les plans de servitudes provisoires N°s 1, 2 et 4 établis les 3 et 4 février 2014 par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel, ainsi que de constituer des servitudes de canalisations sur les parcelles N°s 366, 108, 4210, 3257, 258, 289, 290, 291, 292, 3255, situées sur la commune de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG dans le cadre du projet CADéco-Jonction;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer une servitude d'empiètement en sous-sol grevant à charge la parcelle N° DP4715 de Genève Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal en faveur de SIG selon plan de servitude d'empiètement provisoire N° 3 du 4 février 2014 de JC Wasser SA, aux fins de la réalisation du projet CADéco-Jonction et à signer l'acte authentique y relatif.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi approuvant l'immatriculation de la parcelle N° DP4715 de Genève Petit-Saconnex propriété du domaine public communal, quai du Seujet, en vue de la constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol en faveur de SIG selon plan de servitude cité à l'article premier.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer des servitudes d'usage de local et de passage, pour une durée de 50 ans, grevant à charge les parcelles N° 4155 de Genève Petit-Saconnex sise quai du Seujet 30 à 36 et N° 366 de Genève Plainpalais, Cité-Jonction, selon plans de servitudes provisoires N°s 1, 2 et 4, établis par JC Wasser SA le 4 février 2014, ainsi qu'à constituer des servitudes de canalisations sur les N°s 366, 108, 4210, 3257, 258, 289, 290, 291, 292, 3255, situées sur la commune de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG, aux fins de réalisation du projet CADéco-Jonction et à signer tous les actes authentiques y relatifs.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer des servitudes de canalisations, de passage, et d'usage de local en faveur de SIG dans le cadre du développement futur du projet CADéco-Jonction, grevant à charge les parcelles susceptibles d'être raccordées à ce réseau de chaleur, soit les parcelles N°s 95, 96,

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

3757, 86, 3186 (DDP 2551 et DDP 3272, feuillets 01, 02, 15, 16, 23, 24, 31, 32, 39 et 40), 8, 78, 3124, 48, 49, 3125, 74, 2468, 300, 465, 472, 2542, 390, 354, 355, 356, 237, 127, 128, 132, 133, 134, 122, 123, 124, 126, 3122 de Genève, Plainpallais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG et à signer tous les actes authentiques y relatifs.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et au profit des parcelles comprises dans le projet CADéco-Jonction en vue de sa réalisation.

*Annexes:* 1 plan général d'Energestion SA du 23 octobre 2013 modifié  
le 20 janvier 2014

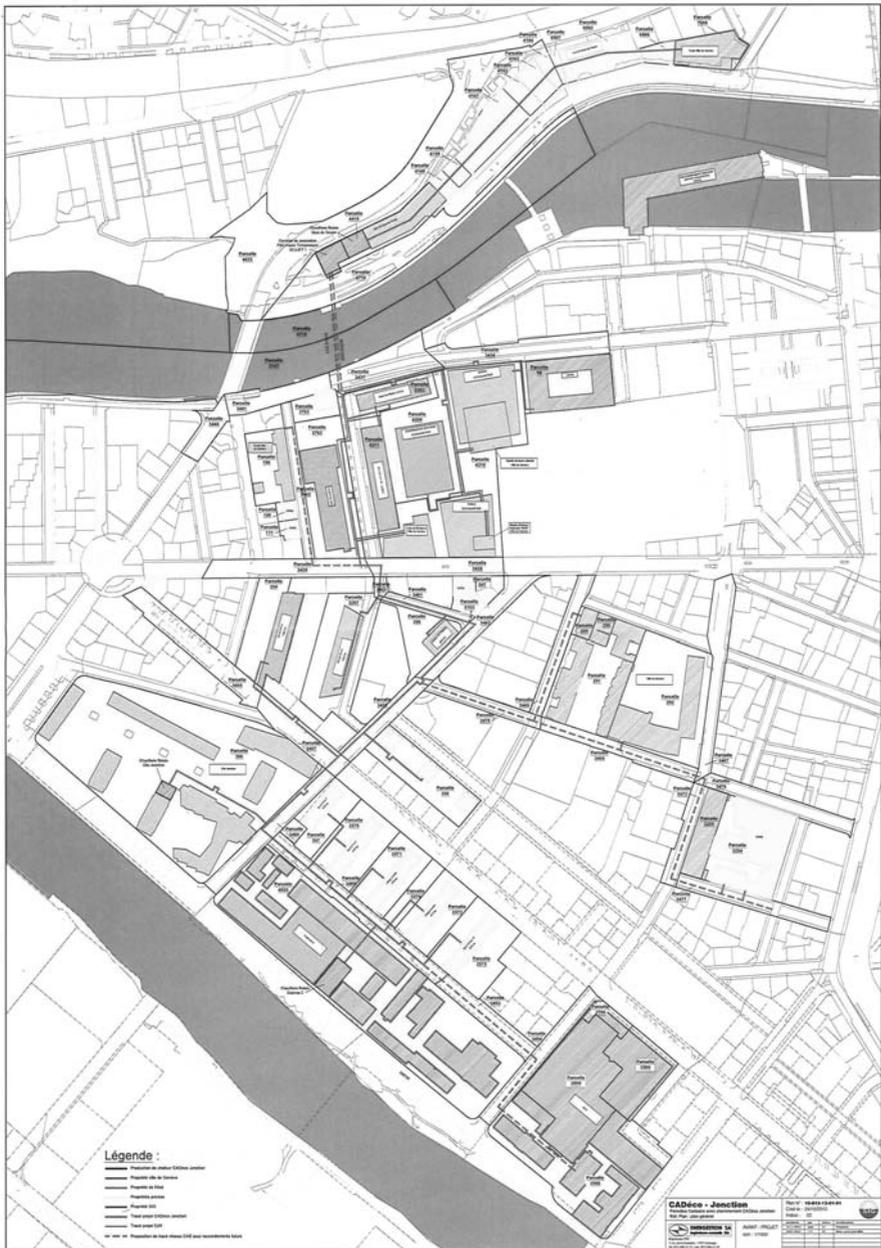
3 plans de servitude d'usage de local et de passage, provisoires N<sup>os</sup> 1,  
2 et 4 datés du 4 février 2014 de JC Wasser SA

1 plan de servitude d'empiètement sous le domaine public, provisoire,  
N<sup>o</sup> 3 daté du 4 février 2014 de JC Wasser SA

1 copie du protocole d'accord SIG/VG

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: crédits pour divers travaux  
 de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

5785



Extrait du plan  
 du registre foncier

PLAN DE SERVITUDE ①

Rez-de-chaussée

C1  Passage à pied (50 m2)

F2  Usage des locaux pour  
le Centre de commande - CADéco - Jonction (82 m2)

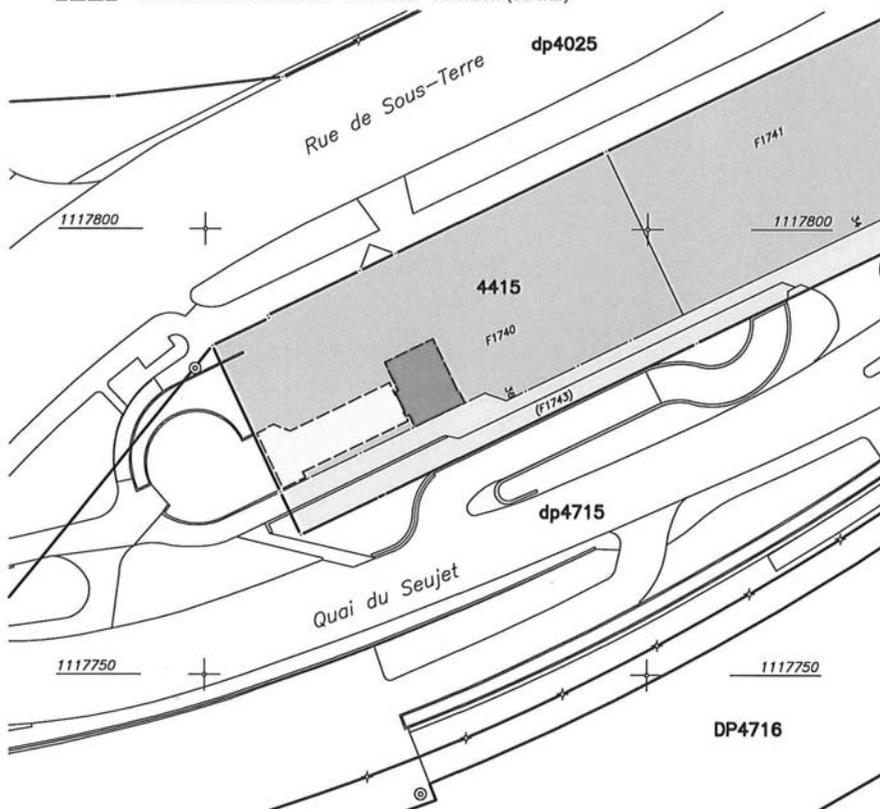
COMMUNE : GENEVE-PETIT-SACONNEX

Section : --

Plan : 37

Echelle : 1:500

Parcelle(s) : 4415



Dossier : 7288

<p>DMO</p> <p>Demande No. B.D.</p> <p>Reproduction autorisée</p>	<p>NOTAIRE</p>	<p>DIRECTION DE L'AMENAGEMENT</p> <p>Voir rapport no.....</p> <p>Genève le.....</p>	<p><b>jcwassersa</b></p> <p>Ingenieur géomètre officiel t +41 22 342 61 42          et géomaticiens epl sls f +41 22 301 08 55          rue de la fontenette 23 geometres@jcwasser.ch          ch 1227 carouge www.jcwasser.ch          Carouge, le 4 février 2014</p> <p>Dossier établi sous forme numérique</p>
--	----------------	---	---

Extrait du plan  
 du registre foncier

PLAN DE SERVITUDE ②

1er Sous - sol

C1  Passage à pied (15 + 19 = 34 m2)

F2  Usage des locaux  
 pour production de chaleur - CADéco - Jonction (601 + 28 = 629 m2)

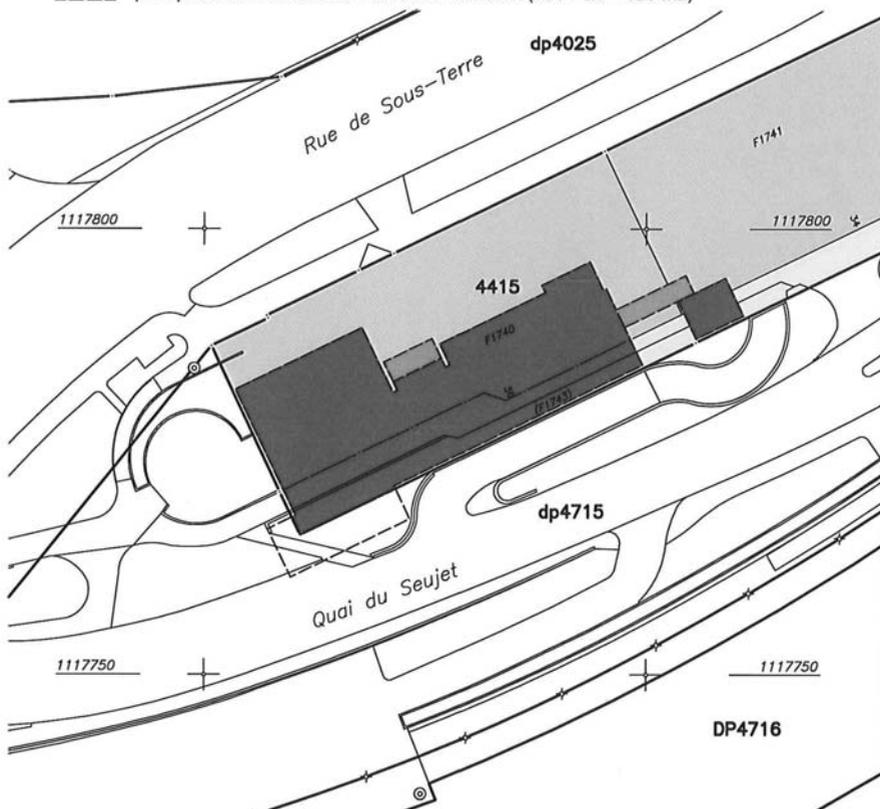
COMMUNE : GENEVE-PETIT-SACONNEX

Section : --

Plan : 37

Echelle : 1:500

Parcelle(s) : 4415 - dp4715



Dossier : 7288

<p>DMO</p> <p>Demande No. B.D.</p> <p>Reproduction autorisée</p>	<p>NOTAIRE</p>	<p>DIRECTION DE L'AMENAGEMENT</p> <p>Voir rapport no.....</p> <p>Genève le.....</p>	<p><b>jcwassersa</b></p> <p>Ingénieur géomètre officiel t +41 22 342 61 42              et géomaticiens epi sla f +41 22 301 08 55              rue de la fontenette 23 geometres@jcwasser.ch              ch 1227 carouge www.jcwasser.ch              Carouge, le 4 février 2014</p> <p>Dossier établi sous forme numérique</p>
--	----------------	---	---

Extrait du plan  
 du registre foncier

PLAN DE SERVITUDE ④

Sous-sol

C2  Passage à pied et à véhicules (230 m2)

F2  Usage des locaux pour  
 sous-station de chauffage (283 m2)

COMMUNE : GENEVE-PLAINPALAIS

Section : --

Plan : 22

Echelle : 1:500

Parcelle(s) : 366



<p>DMO</p> <p>Demande No. B.D.</p> <p>Reproduction autorisée</p>	<p>NOTAIRE</p>	<p>DIRECTION DE L'AMENAGEMENT</p> <p>Voir rapport no.....</p> <p>Genève le.....</p>	<p><b>jcwassersa</b></p> <p>Ingénieur géomètre officiel 1+41 22 342 61 42          et géomaticiens epfl sla 1+41 22 301 08 55          rue de la fontenette 23 geometres@jcwasser.ch          ch 1227 carouge www.jcwasser.ch          Carouge, le 4 février 2014</p> <p>Dossier établi sous forme numérique</p>
--	----------------	---	--

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: crédits pour divers travaux  
 de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

5789

Extrait du plan  
 du registre foncier

PLAN DE SERVITUDE ③

1er Sous - sol

A2  Empiètement du 1er sous-sol (63.5 m2)

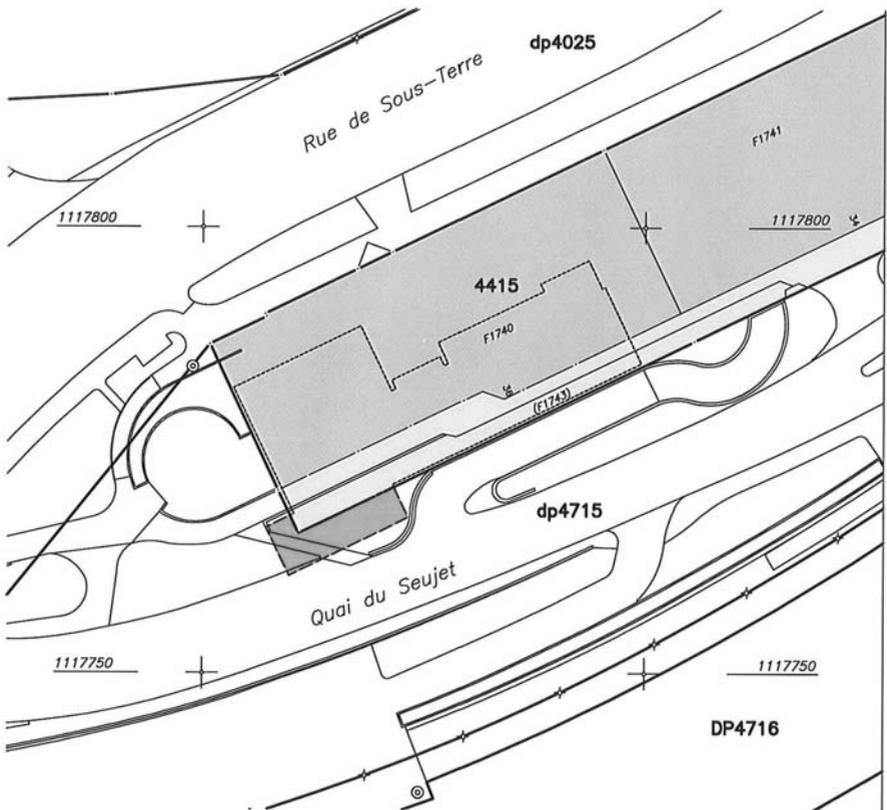
COMMUNE : GENEVE-PETIT-SACONNEX

Section : --

Plan : 37

Echelle : 1:500

Parcelle(s) : 4415 - dp4715



Dossier : 7288

<p><b>DMO</b></p> <p>Demande No. B.D.</p> <p>Reproduction autorisée</p>	<p><b>NOTAIRE</b></p>	<p><b>DIRECTION DE L'AMENAGEMENT</b></p> <p>Voir rapport no.....</p> <p>Genève le.....</p>	<p><b>jcwassersa</b></p> <p>Ingénieur géomètre officiel 1 +41 22 342 61 42                  et géomaticiens eplf sla 1 +41 22 301 08 55                  rue de la fontenette 23 geometres@jcwasser.ch                  ch 1227 carouge www.jcwasser.ch                  Carouge, le 4 février 2014</p> <p>Dossier établi sous forme numérique</p>
---	-----------------------	--	--

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

### Protocole d'accord

entre

VILLE DE GENÈVE, soit pour elle, le Département de l'aménagement et des constructions, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève, dûment représentée par Monsieur Rémy Pagani, Conseiller administratif,

(ci-après « le Client »),

et

SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE, avec siège au 2 chemin du Château-Bloch, 1219 Le Lignon, dûment représentée par M. Alain Peyrol, Président, et M. André Hurter, Directeur général,

(ci-après « SIG »),

ci-après dénommées individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties ».

\*\*\*

#### I. – Préambule

Après plusieurs années d'étude, un concept énergétique consistant à approvisionner en chaleur les bâtiments situés dans le périmètre de la Jonction (voir Annexe D) a été finalisé.

Ce concept, indépendant de tout processus de rénovation des bâtiments ou d'aménagement d'envergure, permet d'assurer un taux de couverture des clients raccordés avec des énergies renouvelables et une réduction des émissions de CO2 située entre 80 et 90%. Il se traduit par l'alimentation en chaleur permettant de répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) de l'ensemble des bâtiments (voir Annexe A) implantés sur le périmètre de la Jonction (ci-après le « Projet CADéco Jonction ») au moyen d'une chaufferie centralisée (ci-après la « Production »).

La plus grande partie de la chaleur sera produite par un système de pompe à chaleur haute température (HT) puisant son énergie dans l'eau du Rhône (ou du lac si Genilac est réalisé et déployé dans ce secteur géographique). Cette pompe à chaleur sera implantée dans la chaufferie du quai du Seujet, propriété de la Ville de Genève. Des centrales solaires thermiques décentralisées seront éventuellement raccordées sur le retour du réseau de chauffage à distance (CAD).

Le complément de la chaleur sera produit par un système de chaudière à gaz naturel, installé dans la même chaufferie du quai du Seujet et de la Cité Jonction, propriétés de la Ville de Genève, et dans la chaufferie Sciences II, propriété de l'Etat de Genève.

La Production, comprenant la chaufferie du quai du Seujet, Cité Jonction et Sciences II, sera exploitée par SIG pendant la durée du contrat.

Un réseau de chauffage à distance (CAD) réalisé avec des conduites pré-isolées permettra d'assurer le transport et la distribution de chaleur entre la Production et les bâtiments raccordés à ce réseau.

Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

Dans chaque bâtiment, une sous-station sera installée dans un local mis à disposition par le Client et permettra de distribuer la chaleur et l'eau chaude sanitaire dans un ballon de stockage dimensionné pour l'ensemble des logements de l'immeuble.

La limite de prestation de SIG s'arrête à l'échangeur de chaque sous-station.

Les frais de transformation des chaufferies en sous-station côté secondaire sont à la charge de chaque Client. Leurs financements pourront faire l'objet d'accords spécifiques entre le Client et SIG, étant précisé que pour la Ville de Genève l'accord du Conseil municipal est réservé, conformément aux articles 30 al. 1 let. e) LAC et 30 RAC.

Dans le but de compenser l'énergie consommée de la PAC HT, et dès lors que la toiture de son bâtiment dispose d'un potentiel solaire exploitable, le Client, dans la mesure du possible, mettra à disposition de SIG un maximum de surface de toiture afin que SIG puisse y installer des panneaux solaires photovoltaïques au plus vite et les exploiter durant toute la durée du contrat.

Avant de débiter les études détaillées nécessaires à la réalisation des installations de production, de transport et distribution de chaleur :

- SIG souhaite s'assurer de l'intérêt du Client à participer au Projet CADéco Jonction selon les conditions mentionnées dans la présente Protocole d'accord (ci-après le « Protocole d'accord »).
- Les Clients souhaitent s'assurer que SIG sera en mesure de fournir leurs bâtiments en chaleur dès leurs mises en service et que cette dernière sera produite en majorité à partir d'énergies renouvelables au plus vite, selon le planning intentionnel ci-joint.

Le présent Protocole d'accord vise à fixer les principes de base du contrat portant sur la réalisation d'équipements de production, de transport et distribution de chaleur destinés à répondre aux besoins de l'ensemble des bâtiments du quartier et à s'assurer de l'intérêt du Client à conclure un tel contrat si les conditions mentionnées dans le présent document sont remplies.

## II. – Objet du Protocole d'accord

Sous réserve des termes et conditions prévus dans le présent Protocole d'accord et à l'issue des études détaillées, le Client s'engage irrévocablement à conclure avec SIG un contrat portant sur la fourniture de chaleur pour ses immeubles pour une durée de 30 ans (le « Contrat »), en conformité avec les termes du présent Protocole d'accord, en particulier avec les conditions prévues à l'article III ci-dessous.

Le Contrat sera conclu par les Parties sous réserve des conclusions des études détaillées de SIG et de l'approbation de la réalisation du Projet CADéco Jonction par leurs organes compétents.

Dans le cas où le Contrat ne serait pas conclu alors que les études détaillées démontrent la faisabilité du Projet CADéco Jonction aux conditions de l'article III du Protocole d'accord, SIG se réserve le droit de demander au Client les frais engagés relatifs à l'étude détaillée, au prorata de sa puissance raccordée (pondérée) sur la totalité du Projet CADéco Jonction (voir la dernière colonne de droite de l'Annexe A).

## III. – Obligations des Parties

### 1) – Fourniture et approvisionnement

SIG s'engage à réaliser les équipements nécessaires à la production et à fournir de la chaleur au Client durant toute la durée du Contrat, et ce dès la mise en service des bâtiments. La chaleur sera produite avec des énergies renouvelables selon le planning intentionnel figurant en annexe.

**SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)**  
**Proposition: crédits pour divers travaux**  
**de raccordement au réseau de chaleur renouvelable**

Le Client s'engage à approvisionner en chaleur les bâtiments lui appartenant exclusivement auprès de SIG, conformément aux conditions prévues dans le Protocole d'accord.

**2) –Prix de la fourniture de chaleur**

La fourniture de la chaleur sera facturée mensuellement au Client dès la mise en service de chaque sous-station par SIG, en fonction de la consommation effective du Client. Le prix de la fourniture de chaleur se compose d'une part fixe et d'une part variable, selon une formule qui sera développée dans le Contrat.

SIG s'engage à fournir la chaleur dans une fourchette de prix comprise entre 15 et 19 cts/kWh (HT), moyenne incluant la part fixe et la part variable. Ce prix comprend également le droit de raccordement.

Cette fourchette de prix est calculée sur la base des conditions suivantes :

- a. L'investissement total pour réaliser le Projet CADéco Jonction (y compris honoraires) est 40'223 kCHF (HT) (voir Annexe B)
- b. La puissance totale minimum raccordée au Projet CADéco Jonction est 21 MW (voir Annexe A)
- c. La consommation annuelle de chaleur totale minimum raccordée au Projet CADéco Jonction est 41.2 GWh/an (voir Annexe A)
- d. La planification des vente de chaleur est respectée (voir Annexe C)

Le premier bâtiment raccordé bénéficiera des mêmes conditions tarifaires.

**3) –Propriété et exploitation des installations**

Pendant la durée du Contrat, SIG est propriétaire et exploitant des installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire et du réseau de transport et distribution de chaleur.

**IV. – Exclusivité**

Le Client s'engage à ne pas proposer, discuter, négocier ou conclure avec tout autre tiers, toute entente, accord ou convention, en relation directe ou indirecte avec le Projet CADéco Jonction visé aux articles I & II ci-dessus jusqu'au terme du présent Protocole d'accord.

**V. – Confidentialité et non concurrence**

Les Parties s'engagent à traiter de manière strictement confidentielle toute information et/ou document, quel que soit son support et son propriétaire, en relation avec l'objet du Protocole d'accord et en particulier avec le Projet CADéco Jonction visé aux articles I & II ci-dessus.

Les Parties s'engagent à ne divulguer ou faire divulguer, à l'interne ou à l'externe, publiquement ou à destination d'un cercle limité de personnes, aucune information ou document en relation avec l'objet du Protocole d'accord et en particulier avec le Projet CADéco Jonction visé aux articles I & II ci-dessus, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre Partie, à l'exception des personnes directement impliquées dans le Projet CADéco Jonction par les Parties.

Chaque Partie veille à ce que ses collaborateurs, employés de fait ou de droit, conseillers et consultants externes, respectent la même stricte confidentialité des informations et/ou documents en relation avec l'objet du Protocole d'accord et en particulier avec le Projet, à laquelle elle s'est engagée elle-même par la signature du Protocole d'accord.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
Proposition: crédits pour divers travaux  
de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

5793

**VI. – Répartition des coûts et des honoraires**

Chaque Partie supportera ses propres coûts relatifs aux études, négociations, déplacements, etc. ainsi que les frais et honoraires des conseillers et consultants externes éventuellement mandatés par elle, effectués respectivement payés par elle-même en relation avec le Projet CAD Jonction.

**VII. – Nature juridique du Protocole d'accord**

Les Parties déclarent et reconnaissent que le contenu du Protocole d'accord est contraignant et à force contractuelle et obligatoire entre elles. Le Protocole d'accord ne constitue pas un groupement, partenariat ou toute autre forme de société entre les Parties.

**VIII. – Entrée en vigueur et durée du Protocole d'accord**

Le présent Protocole d'accord entre en vigueur lorsque tous les preneurs d'énergie (au nombre de 5) du Projet CADéco Jonction (voir Annexe A) auront signé un Protocole d'accord similaire, à l'exception des clients « privés » des bâtiments sis aux 10, 12-14 et 16-20 quai du Scujct, mais au plus tard le 31 décembre 2014. SIG enverra en courrier pour informer les Clients de la date d'entrée en vigueur du Protocole d'accord.

Le Protocole d'accord prendra automatiquement fin (i) à la conclusion du Contrat de fourniture de chaleur ou (ii), si les conditions prévues à l'article II ci-dessus ne se réalisent pas, à la notification par une des Parties de la décision définitive de ne pas signer le Contrat, à l'exception des obligations de confidentialité et de non concurrence faisant l'objet de l'article VIII, qui restent applicables pour une durée indéterminée.

**IX. – Droit applicable et for**

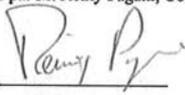
Le Protocole d'accord est soumis au droit suisse.

Tout litige entre les Parties en rapport avec la conclusion, l'interprétation ou l'exécution de la Protocole d'accord est du ressort des tribunaux ordinaires de la République et Canton de Genève, sous réserve du recours au Tribunal fédéral.

Ainsi fait en deux exemplaires originaux,

A Genève, le 30 juillet 2013

Preneur :  
**VILLE DE GENÈVE**  
Représentée par M. Rémy Pagani, Conseiller administratif

Signature : 

A Genève, le 26.09.2013

Services Industriels de Genève

Signature : 

Alain Perrot  
Président

  
4 Alain Zbinden  
Directeur général adjoint

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: crédits pour divers travaux  
 de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

Projet "CADÉCO Jonction" <sup>11</sup>		ANNEXE A		SIS	
Périmètre Quai du Seujet / Eco Quartier / Cité Jonction / Marailleurs / Carl Vogt / Sciences 1-2-3		Surface de référence, Puissance et Consommation		Bâtiments	
Bases de calculs Minimums admissibles		Bases de calculs Maximums Admissibles		Bases de calculs Minimums Admissibles	
Puissance installée x Coefficient (kW)		Logements Collectifs		Logements Collectifs	
Consommation CHAUD (kWh/m <sup>2</sup> )		Activités commerciales		Activités et commerces	
BD	ISD	SP	ISD	SP	ISD
EC2 (kW/m <sup>2</sup> )	EC2 (kWh/m <sup>2</sup> )	SP	ISD	SP	ISD
Total (kW/m <sup>2</sup> )	Total (kWh/m <sup>2</sup> )	339	66	55	66
Bâtiments	Propriétaires	puissance installée	SRE m <sup>2</sup>	Consommation annuelle (kWh)	Puissance (kW) journalière (kVA)
EUJ - FVGLS	Fondation FVGLS		11'508	1'486	731'016
EUJ - MHN				873	50
EUJ - Dépôts musées				11'489	114'890
EUJ - ROIS	SPG		9'939	1'933	674'223
EUJ - CODHA	Fondation CODHA		11'984	3'694	897'424
Fédération		100	2'690	254'030	85
Cité de l'enfance				4'105	328'400
Michel Simon - (actuel)		1170	16'105	923'168	595
Cité Jonction - (actuel)		4000	57'037	6'276'270	3400
David Dufour - (actuel)	DU	1397	18'950	2'794'000	1190
Hôtel des finances - (actuel)	DU	2335	21'540	3'395'320	1'985
Quai du Seujet 36-22	V6G	1712	23'626	5'076'540	1'455
Quai du Seujet 16-20	Privé	1250	8'256	905'960	1'060
Quai du Seujet 12-34	Privé	1500	12'919	1'785'109	1'275
Quai du Seujet 10	Privé		2'602	238'791	1'275
Quai du Seujet 8	V6G	312	5'553	610'830	265
Quai du Rhône 121	DU			6'505	548'697
Gastromètre 3-7	DU			11'452	1'252'162
BPM	DU			9'631	1'289'903
Marailleurs	Hopitez	700			1'150'000
Carl Vogt	Hopitez	4010			6'817'000
Sciences-Hill	DU	3900		38'024	6'630'000
Total (kW)				Somme (kWh)	
				42'296'292	
				20'939	

Propriétaires soumis à la signature du Protocole d'accord permettant de débiter l'étude détaillée

ENERGIEON S.A.  
 Ingénieurs conseils SA  
 2 chemin de la Croix  
 CP 2165 - 1212 Genève

*mtc*

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: crédits pour divers travaux  
 de raccordement au réseau de chaleur renouvelable

5795

Projet "CADéco Jonction"		ANNEXE B	
Périmètre Quai du Seujet / Eco Quartier / Cité Jonction / Maratchers / Carl Vogt / Sciences 1-2-3		Investissements	
		MW	
PRODUCTION CHALEUR	Puissance gaz	9.1	10.0
	Puissance PAC-IT	MW	10.1
	Puissance totale	MW	19.1
	Consommation gaz PCI	MW/an PC	6415
	Rendement chaudières gaz		85%
	Production chaleur chaudière	MW/an	5423
	Consommation PAC (base COP 2.8)	MW/an	12750
	Rendement PAC (COP)		2.8
	Production chaleur PAC	MW/an	35700
	Consommation électrique (chauffière, 2% P installée)	MW/an	655
	Consommation électrique (compas EDR)	MW/an	477
	Production de chaleur Soலை Thermique	MW/an	1500
	Production chaleur totale	MW/an	47354
PERTES	Pertes réseaux selon catalogue Brugg Premannt type 2	MW/an	1067
VENTES CHALEUR	Ventes chaleur	MW/an	41265
Prise EDR	Travaux GC Chauffage	CHF - IT	240000
	Micro-tunnelier + Crépille	CHF - IT	1500000
	Pompes & Filtration	CHF - IT	600000
Chemises	Démontage et évacuation des éléments existants (5x55m3)	CHF - IT	130000
PAC	PAC IT 2x 5MW	CHF - IT	6750000
Alimentation électrique PAC	Tripode 4 MW 15kV/11kV	CHF - IT	1460000
	Taxe de branchement et de raccordement	CHF - IT	1500000
	Installation électrique	CHF - IT	490000
Installation hydraulique	Raccordement hydraulique centrale de production	CHF - IT	720000
CAD	Réseau CAD	CHF - IT	5937200
	Sous-stations (12x)	CHF - IT	1794000
	Contrôle Commande électrotechnique - chauffage	CHF - IT	540000
	Contrôle Commande électrotechnique - SST X17	CHF - IT	310000
Solaire	Solaire Thermique 3 sites (Iens, cas assés, Trues) 2'000m <sup>2</sup>	CHF - IT	2380000
	Divers et imprévu 20% sauf sur taxe raccordement	CHF - IT	4758240
TOTAL INSTALLATION		CHF - IT	32'910'440
HONORAIRES	2.0%		3'585'288
	Honoraires externes	CHF - IT	
	Honoraires internes - Thermique		
	Honoraires internes - IPRQ	CHF - IT 5K	1'649'472
	Honoraires internes - CDVE	CHF - IT 5K	1'549'472
	Honoraires internes - Travaux	CHF - IT	
TOTAL INVESTISSEMENTS INITIAUX			

25.04.2014 CAD Jonction - Annexe protocole d'accord - 7 Juin 2013 (2)

Direction SA  
 2, rue de la Courbe  
 07205 - 1227 Courmayeur

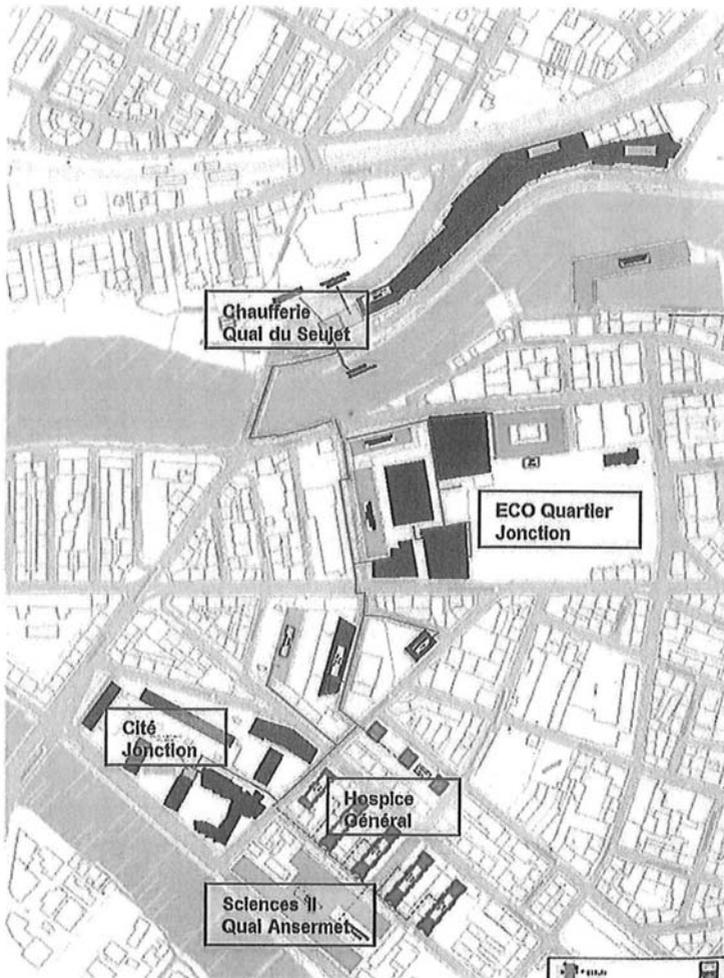
*Handwritten signature*



**Projet « CADéco Jonction »**

**ANNEXE D**

**Bâtiments raccordés au réseau thermique**



*mt*

**Le président.** La proposition du bureau et des chefs de groupe est de renvoyer cette proposition directement à la commission des travaux et des constructions, sans débat, selon l'article 87 du règlement du Conseil municipal. (*Protestations.*)

Toutefois, un conseiller municipal peut demander l'ouverture de la discussion. Monsieur Sormanni, demandez-vous l'ouverture du débat? (*Acquiescement de M. Sormanni.*)

Je mets aux voix l'ouverture de la discussion.

*Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 56 non contre 5 oui (1 abstention).*

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés sans opposition (63 oui et 1 abstention).

## **8. Proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 966 500 francs destiné à la réfection des cheminements piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal (PR-1071).**

### **Introduction**

Cette demande de crédit fait partie des premières mesures à prévoir dans le cadre de la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et espaces verts de la Ville. Elle concerne la réparation des revêtements des cheminements de certains espaces verts afin de garantir la sécurité des usagers.

Ces réfections correspondent à la politique de la Ville en matière de développement durable et de valorisation des espaces publics. En effet, elles prévoient l'introduction de revêtements perméables sur certaines surfaces réservées aux piétons et permettront d'apporter une meilleure mobilité notamment aux personnes en situation de handicap, aux aînés et aux familles. Par ailleurs, ces réfections s'inscrivent dans une volonté d'embellissement de la ville.

### **Contexte et historique de l'opération**

Cette demande de crédit remplace la proposition PR-882 du 6 avril 2011 d'un montant de 2 835 000 francs destiné à la réfection urgente des cheminements dans

les espaces verts de la ville. Cette demande de crédit a été retirée par le Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 15 janvier 2013. Le Service des espaces verts a été chargé de définir une politique de développement des surfaces perméables. Dans l'intervalle, des travaux sont progressivement réalisés sur les surfaces dangereuses dont la réparation est urgente, en collaboration avec le Service du génie civil.

### **Exposé des motifs**

Au cours de ces dernières années, l'état général des cheminements s'est fortement dégradé dans de nombreux secteurs situés dans les parcs et les squares de la Ville de Genève. La qualité des revêtements utilisés et le déplacement de véhicules lourds sont en cause, ainsi que certains hivers rigoureux qui ont accéléré le processus de délitement de ces revêtements. Ces derniers présentent des fissures, des trous et des zones d'affaissement.

En 2010, le Service des espaces verts a effectué un inventaire des surfaces endommagées dans les parcs. Celui-ci a permis de recenser les tronçons de cheminements dont les surfaces sont fortement dégradées (présence de nombreux trous, fentes et affaissements). Cette étude a également permis de relever que ces chemins ont souvent été construits sur un encaissement insuffisant pour permettre le passage des véhicules d'entretien.

Actuellement, le Service des espaces verts, en collaboration avec le Service du génie civil, procède à la réparation ponctuelle des chemins fortement dégradés et pouvant présenter un danger pour le public. Par ailleurs, un groupe de travail réunissant les services de l'aménagement urbain, du génie civil ainsi que Voirie – Ville propre réalise une étude sur différents types de revêtements en matières perméables permettant de maintenir des cheminements de qualité et répondant entre autres aux besoins des personnes à mobilité réduite.

A l'avenir, la réfection de certains chemins sera également effectuée dans le cadre de projets d'aménagement. Par exemple, les chemins du bois de la Bâtie seront pris en charge dans le cadre d'une demande de crédit destinée au réaménagement complet du site.

La présente demande de crédit doit permettre de restaurer rapidement les zones les plus dégradées des principales voies de passage situées aux endroits suivants:

#### Rive gauche

Parc Bertrand  
Promenade des Bastions  
Parc des Contamines

#### Rive droite

Parc de l'Ariana  
Parc de Bourgogne  
Square Charles-Giron  
Parc des Crochettes

Sentier des Falaises  
Parc Geisendorf  
Parc Vermont  
Parc Wiliam-Rappard

Dans l'attente d'études approfondies, les chemins importants doivent impérativement être réparés dans les meilleurs délais afin de garantir la sécurité des usagers.

Au vu de l'investissement prévu, le coût de ces travaux ne peut être pris sur le budget de fonctionnement du service.

### **Obligations légales et de sécurité**

Ces travaux sont destinés à mettre les chemins en conformité avec la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), art. 109, Accessibilité des constructions et installations (2011): «Les constructions et installations, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à en permettre l'accès et l'utilisation par tous les usagers, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.»

### **Description de l'ouvrage**

De manière générale, ce projet de réfection des cheminements prévoit, selon les sites, le dégrappage du revêtement ainsi que:

- la mise en place d'un encaissement (couche d'épaisseur variable servant de support à la couche de finition) adapté aux contraintes imposées par les nouvelles machines d'entretien telles que balayeuses et camions;
- la remise en état des canalisations, sacs d'eaux pluviales et des nombreux services qui traversent lesdits cheminements;
- la pose d'un nouveau revêtement (bitume, pavés ou matière argilo-calcaire semi-perméable).

Les surfaces traitées varient de quelques dizaines de mètres carrés à plusieurs centaines de mètres carrés.

Plusieurs sacs d'eaux pluviales (éléments en béton préfabriqué permettant de récolter les eaux de surface) seront créés sur les surfaces restaurées et nous profiterons de ces travaux pour remplacer les canalisations obsolètes.

A l'exception du parc des Bastions, les travaux prévus sur l'ensemble des sites sont de l'ordre de la remise en état et de la réparation. Ils ne sont pas de nature à modifier l'implantation ni l'emprise des chemins.

### *Parc des Bastions*

Les travaux comprennent également la réfection du mail principal de la promenade des Bastions en modifiant le matériau de surface et en complétant le pavage naturel.

Suite au comblement des anciens fossés des fortifications dès 1720, des marronniers ont été plantés et des bancs mis en place pour aménager une promenade agréable aux abords directs de la ville. Cette promenade comprend un grand quinconce, composé de trois alignements d'arbres, lequel ordonne l'espace. A l'époque de ces aménagements, les allées étaient sablées et donnaient à ce lieu une ambiance raffinée.

Lors de la démolition des fortifications, un projet de transformation de l'ancienne promenade en parc public a été mis en œuvre dès 1852 et a modifié tout le contexte urbain aux abords de la promenade. Des grilles ont été implantées pour donner de nouvelles limites au parc, lequel est alors inclus dans un système plus large dont la structure principale est toujours le même quinconce d'arbres qui est conservé: d'un côté l'entrée principale donne sur la nouvelle place Neuve tandis que dans l'axe de l'entrée secondaire est créé le cours des Bastions. Dès les années 1870, une allée de 4 m de large a été asphaltée pour permettre une circulation plus aisée puis «dallée de ciment» en 1883. En 1946 les «trois avenues de terre battue et d'asphalte» ont été transformées et certaines pavées. En 1979, deux allées ont été aménagées dans l'axe central, toutes deux en grès du Valais, le reste de la surface étant en enrobé bitumineux.

Dans chacune des phases de transformations successives – implantation du Jardin botanique (1816), de l'Orangerie (1816), implantation et suppression du jardin du Palais Eynard (après 1821), construction de l'Université (1872), construction du monument international de la Réformation (1909) – le quinconce d'arbres et son avenue de promenade ont été conservés et entretenus comme l'élément central de la composition et sont encore aujourd'hui un des seuls éléments permanent depuis trois cents ans. Les aménagements successifs ont eu pour objectif commun de permettre un accès facile tout en protégeant les arbres.

Aussi, le SEVE prévoit de profiter de la réfection des revêtements de sol de l'allée centrale pour:

- réaliser un troisième couloir de pavés du côté de l'université;
- allonger les zones de pelouses jusqu'aux zones pavées;
- remplacer le bitume par un revêtement argilo-calcaire.

Ces transformations permettront non seulement de refaire les revêtements qui sont en très mauvais état et d'améliorer l'esthétique du parc, mais également d'offrir de nouvelles zones perméables ainsi que des surfaces supplémentaires de pelouses pour le public. Ces travaux ne pénaliseront pas le déplacement des piétons et des cyclistes ni des véhicules de maintenance et de secours.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Cette demande de crédit prévoit de restaurer rapidement les zones les plus dégradées de certaines voies de passage. A terme, la volonté du SEVE de transformer une partie des chemins secondaires avec des revêtements perméables correspond à la politique de la Ville de Genève en matière de préservation de la qualité des sols.

Ces surfaces actuellement dégradées seront modifiées et les revêtements prévus seront, dans la plupart des cas, de la matière argilo-calcaire semi-perméable, des pavés, voire des copeaux dans les zones forestières, ce qui permettra de maintenir le cycle naturel des eaux.

**Personnes à mobilité réduite**

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, des exigences techniques liées au déplacement des personnes à mobilité réduite ainsi que des personnes malvoyantes.

Pour ce faire, la continuité des cheminements sera assurée sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés.

**Estimation des coûts**

I. <i>Coût total de la construction</i>		Fr.
a) Réfection des cheminements rive gauche		
<u>Honoraires</u>		
Ingénieurs et géomètres		100 000
Héliographie (reproduction de plans, documents...)		3 000
		<hr/>
Sous-total		103 000
<u>Génie civil</u>		
Installations de chantier		30 000
Terrassement et mise en place de grave	8000 m <sup>2</sup>	365 000
Canalisations (récologie des eaux pluviales y. c. sacs E.P.)	190 ml	29 000
Aménagement de surface (construction chaussée)	7080 m <sup>2</sup>	505 000
Pavage en pavés grès	1020 m <sup>2</sup>	256 000
Aménagement paysagé et engazonnement		25 000
		<hr/>
Sous-total		1 313 000
Information et communication (arrondi)	0,8%	10 000
		<hr/>
Sous-total des travaux rive gauche (HT)		1 323 000

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)  
 Proposition: réfection de cheminements piétonniers

5803

b) Réfection des cheminements rive droite		
<u>Honoraires</u>		
Ingénieurs et géomètres		135 000
Héliographie		5 000
Sous-total		<u>140 000</u>
<u>Génie civil</u>		
Installations de chantier		72 000
Terrassement et mise en place de grave	8200 m <sup>2</sup>	365 000
Canalisations (récollection des eaux pluviales y. c. sacs E.P.)	290 ml	45 000
Aménagement de surface (construction chaussée et pose de pavés)	4400 m <sup>2</sup>	456 000
Mise en place d'un revêtement argilo-calcaire semi-perméable	4100 m <sup>2</sup>	105 000
Aménagement paysagé et engazonnement		45 000
Sous-total		<u>1 228 000</u>
Information et communication (arrondi)	0,8%	<u>10 000</u>
Sous-total des travaux rive droite (HT)		<u>1 238 000</u>
Coût total des travaux HT		2 561 000
Frais financiers + TVA 8%		<u>204 880</u>
Coût total de l'investissement (TTC)		2 765 880
+ Prestations du personnel en faveur des investissements	4%	<u>110 640</u>
Sous-total		2 876 520
+ Intérêts intercalaires $(2\,765\,880 + 110\,640) \times 30 \times 2,5\%$	$2 \times 12$	<u>89 890</u>
Sous-total		<u>2 966 410</u>
Coût total de l'opération (TTC)		2 966 410
Arrondi à		<u>2 966 500</u>

**Répartition des surfaces à réparer par rive** m<sup>2</sup>

Rive gauche

Parc Bertrand	1650
Promenade des Bastions	5600
Parc des Contamines	750
Total	<u>8000</u>

Rive droite

Parc de l'Ariana	350
Parc de Bourgogne	400

Square Charles-Giron	450
Parc des Crochettes	450
Sentier des Falaises	4100
Parc Geisendorf	1200
Parc Vermont	650
Parc Wiliam-Rappard	600
Total	8200

### **Délai de réalisation**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront environ 24 mois.

### **Référence au 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2014-2025**

Cette demande de crédit figurait au 8<sup>e</sup> PFI. Le retrait de la proposition PR-882 a eu pour effet de retirer l'objet du plan, raison pour laquelle elle ne figure pas dans le 9<sup>e</sup> PFI.

Le crédit est inscrit dans le projet du 10<sup>e</sup> PFI.

### **Budget de fonctionnement**

Hormis les charges financières, ces travaux n'ont pas d'incidence sur le budget d'exploitation.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle sur le montant de 2 966 500 francs, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, sera de 181 420 francs.

### **Validité des coûts**

L'estimation du coût des travaux pour la réfection des cheminements et la construction du réseau E.P. est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2013).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

### Régime foncier

La réalisation de ces aménagements concerne des parcelles privées sises sur la commune de Genève, soit pour la rive droite les parcelles suivantes: 2075, 1146, 3845, 7755, 1897, 1357, 2147, 2920, 247, 5410 et pour la rive gauche les parcelles suivantes: 1724, 6159, 1797.

### Information publique

Avant le début des divers chantiers, une communication informera les riverains des espaces verts de la nature des travaux prévus et de leur durée.

### Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de construction est le Service des espaces verts (SEVE).

### Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

*Objet: Réfection de cheminements piétonniers endommagés dans onze parcs municipaux*

A. Synthèse de l'estimation des coûts	Montant	%
Honoraires	243 000	
Gros œuvre	2 318 000	
Frais financiers	405 410	
Coût total du projet TTC	2 966 410	

### B. Impact annuel sur le budget de fonctionnement

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des espaces verts

Charges		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	181 420	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	181 420	
Revenus		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	0	

43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	<u>0</u>
Impact net sur le budget de fonctionnement	181 420

### C. Planification estimée des dépenses et recettes d'investissement

<i>Année(s) impactée(s)</i>	<i>Dépenses brutes</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses nettes</i>
Vote du crédit par le CM: 2014	0	0	0
2015	1 300 000	0	1 300 000
2016	1 300 000	0	1 300 000
2017	366 500	0	366 500
Totaux	<u>2 966 500</u>	<u>0</u>	<u>2 966 500</u>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 966 500 francs destiné à la remise en état des chemins piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 966 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

*Préconsultation*

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de débattre de cet objet en débat accéléré, donc sept minutes par groupe. Je passe la parole au Conseil administratif. Monsieur Pagani, vous avez la parole.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, ce projet n'est pas présenté par mon département, mais par celui de mon collègue Guillaume Barazzone. Je tenais juste à dire, concernant le projet précédent, qu'il s'agit d'un projet très important et très beau... (*Protestations.*) Je vous remercie de votre attention.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je serai bref, car, visiblement, cette proposition doit être renvoyée rapidement en commission. Cette proposition concerne la rénovation et l'entretien des chemins piétonniers au sein des parcs. Vous savez qu'un grand nombre de personnes à mobilité réduite, que ce soit les personnes handicapées ou les personnes âgées, ont de plus en plus de peine à accéder à tous les endroits des parcs et des espaces verts de notre ville, parce qu'un certain nombre de chemins sont en très mauvais état. Cela s'explique par l'usure, la pluie, le fait que des racines font exploser le béton. Cette proposition vise simplement à entretenir ces parcs, à les embellir, à faire en sorte que l'ensemble de la population puisse accéder à tous les espaces de ces différents parcs magnifiques de la ville.

A cette occasion, nous pouvons vous expliquer que deux revêtements de types différents ont été choisis. Un revêtement, bien sûr, en bitume pour les axes principaux et, pour les axes secondaires, quelque chose de plus perméable, un matériau qui a été choisi en collaboration avec les associations de personnes à mobilité réduite, notamment les handicapés, de manière que l'ensemble de ces chemins puissent être utilisés par le plus grand nombre de personnes.

Dans cette proposition, il y a également une proposition qui vise à embellir le parc des Bastions qui, lui aussi, souffre dans son allée centrale de beaucoup de nids-de-poule ainsi que d'un défaut d'entretien. Il est prévu de revenir sur un modèle que connaissaient nos ancêtres, puisque l'allée centrale du parc des Bastions connaissait trois allées de pavage. Il n'y en a plus que deux et nous souhaitons repaver la troisième allée ainsi qu'augmenter la surface du gazon, afin que ce parc retrouve son lustre d'antan.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette proposition de crédit soit à la commission de l'aménagement et de l'environnement, soit à la

commission des travaux et des constructions. Je pense que les deux options se défendent.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (62 oui).**

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, cette proposition est une vraie surprise – M. Barazzone ne sera pas étonné de ma réaction. En effet, ce qui était très urgent en avril 2011 ne l'est plus aujourd'hui. La précédente proposition était portée par M. Tornare, ensuite par M. Maudet et, maintenant, c'est M. Barazzone qui hérite de la patate chaude. L'urgence est donc toute relative, puisque deux ou trois bricolages et rafistolages ont été faits en trois ans sur les cheminements des parcs. Cela a été cautionné à la fois par le Service des espaces verts (SEVE) et par le Service du génie civil, qui dépend de M. Paganì.

Je vous rappelle qu'en commission des travaux et des constructions, en novembre 2011, il y a eu un vote favorable pour la précédente proposition, avec juste un petit bémol des Verts qui trouvaient qu'on bitumait un peu trop les cheminements dans les parcs.

Maintenant, le Conseil administratif revient avec un texte et nous avons déjà deux surprises. Premièrement, c'est plus cher qu'avant: 2 966 500 francs – un prix Manor – quasiment 3 millions de francs, alors que l'ancienne proposition était de 2,8 millions de francs. Puis il y a moins d'interventions, puisque dans la précédente proposition, qui était hyper urgente, on nous avait tenu le même discours sur les aspects de la sécurité dans les parcs, des fois qu'on soit vraiment désécurisé dans les parcs en ville de Genève. Au niveau des interventions, il était prévu six reprises de chemins sur la rive gauche, quinze sur la rive droite; vingt et une au total. Aujourd'hui, c'est trois reprises de chemins sur la rive gauche et huit sur la rive droite; onze au total. Donc quasiment deux fois moins de sites d'interventions et c'est quasiment 200 000 francs de plus. C'est donc la première remarque qui nous étonne, mais nous renverrons quand même cette proposition en commission et nous demanderons le détail – nous, les Verts, sommes curieux!

La deuxième question que nous nous posons, et cela avait été reproché à la précédente proposition, c'est que le Conseil administratif mettait du bitume un peu partout dans les parcs; peut-être du phonoabsorbant – c'est tendance – vu les petits véhicules du SEVE qui roulent à 10 km/h. Cette volonté de mettre du bitume persiste dans cette proposition, alors que la demande des Verts était d'essayer de trouver des matériaux plus intégrés, moins chers, c'est-à-dire de l'argilo-calcaire compacté. Cela se fait en campagne où on y fait passer des moissonneuses-batteuses, et je pense que c'est un peu plus lourd que les petits véhicules pour tondre le gazon... Nous avons de la peine à comprendre le SEVE qui met deux

ans et demi d'études, de réflexion, je sais que c'est compliqué, pour arriver avec une proposition qui est 200 000 francs plus chère et qui concerne moins de sites.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, nous ne sommes pas très enthousiastes, mais par respect pour le travail de l'administration et du magistrat nous étudierons cette proposition en commission des travaux et des constructions. Mais nous allons être féroces, car bétonner les parcs quand ils ne le sont pas ne nous plaît pas, alors qu'on sait que certains font des initiatives pour sauver des parcs qui ne sont pas menacés...

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano** (S). Voilà une alléchante proposition avec le retour des beaux jours. Au menu, restaurations rapides des zones dégradées – espérons que cela ne soit pas du McDonald's – des principales voies de passage, surtout dans les parcs de la rive droite, remise en état des canalisations ou pose de nouveaux revêtements. Mais je ne répéterai pas ce qu'a dit mon préopinant.

Le groupe socialiste ne peut que saluer ces restaurations rapides qui vont faciliter l'accès et l'utilisation des parcs pour tous les usagers, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à se mouvoir ou à communiquer. Le plat de résistance de cette proposition est le parc des Bastions, car les travaux comprennent la réfection du mail principal. M. Barazzone en a déjà parlé. Le dessert est l'allongement de la zone pelouse, le remplacement du bitume par un revêtement argilo-calcaire. Tout cela à la sauce Agenda 21, et les cuisiniers nécessaires pour concocter ce menu sont les employés du Service des espaces verts.

Le Parti socialiste se demande comment le magistrat entend faire aboutir ce projet, sachant que, depuis 2012, avant l'arrivée de M. Barazzone, il y a un conflit au sein du SEVE, conflit largement relayé par la presse. Mais nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons discuté lors des questions orales, le sous-effectif et les conditions de travail des collaborateurs et collaboratrices du SEVE.

Le Parti socialiste n'est pas contre l'embellissement de cette belle ville qu'est Genève, mais il faut se donner les moyens pour le faire ou avoir l'honnêteté de dire que certains projets seront recalés, faute de moyens. Afin que ce menu ne devienne pas indigeste, le Parti socialiste demande au magistrat d'engager un dialogue constructif avec les employés; nous aurions tout à y gagner. Nous suggérons quand même le renvoi de cette proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement, même si, nous non plus, nous n'y sommes pas tellement favorables.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Il y a trois ans, quand j'ai quitté ce Conseil municipal, j'avais posé une dernière question: quand pourrait-on refaire les chemins

piétonniers de différents parcs de la Ville de Genève, dont le parc Beaulieu? Je reviens au Conseil municipal, je vois cette proposition dans mon enveloppe, je l'ouvre avec intérêt, espoir, je regarde et je vois que le parc Beaulieu n'y figure pas. Ce parc était déjà très endommagé il y a trois ans et je peux vous garantir que cela ne s'est pas amélioré.

Je traverse ce parc en passant devant l'école de Beaulieu, nous savons que dans une école il y a des enfants et les lendemains de pluie il y a de belles flaques d'eau devant les escaliers. Quand je vais travailler je me demande si je prends des bottes de pêche ou des palmes, et personne ne serait étonné de rencontrer des grenouilles dans ces flaques. Il y en a dans l'herbe le long de la bordure au-dessous des arbres, sous les bancs, et elles se transforment en patinoire l'hiver.

Il y a trois ans, il m'avait été répondu que ce sera prévu dans une prochaine proposition concernant l'entretien des parcs. Je sais que de belles propositions d'aménagement ont été faites pour le parc Beaulieu, mais avant de faire de l'aménagement, qui sera peut-être effectif dans trois, quatre ou cinq ans, il faudrait faire l'entretien de base pour que les gens qui se promènent dans ce parc, dont des personnes âgées, puissent se promener sans risquer de se casser la figure. De plus, le soir il y a très peu de lumières entre l'école et la rue du Grand-Pré. En hiver, il fait nuit à 18 h, il n'y a pas de lumière, on s'encoule dans les trous, on patauge, on pourra bientôt faire un bassin de natation!

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, excusez mon entêtement à revenir systématiquement sur les questions financières, mais l'ancienne proposition, la PR-882, avait été retirée en 2012 du fameux projet de réduction du volume du plan financier d'investissement (PFI). A la lecture de cette proposition, on y apprend qu'on ne peut pas parler de budget de fonctionnement, que c'est bel et bien un investissement, et que, par conséquent, ce dernier ne figure pas dans le neuvième plan financier d'investissement mais figurera dans le dixième. Tout cela rend la lecture de l'ensemble de nos dépenses plutôt compliqué. Là, on parle de 3 millions de francs qui vont être inscrits pour l'année prochaine, je suppose.

Alors qu'en est-il de cette fameuse première réduction du volume des investissements? Est-ce que, pour ces 3 millions, vous pensez récupérer 3 millions ailleurs, sur d'autres projets? Venez-vous en nous disant que, vu les besoins – que nous jugeons tout à fait ordinaires – nous devons revenir en arrière et donc décider d'une dépense de 3 millions de francs et qu'une autre dépense sera annulée, qu'une économie se fait? Ou est-ce que vous venez devant nous en disant qu'il y a des besoins – en considérant de manière tout à fait minimale la voilure financière dont nous disposons – et qu'il faut simplement ajouter 3 millions, et que nous devons en prendre note?

J'aimerais qu'au sein de ce délibératif une réflexion soit faite entre les besoins, voire les envies que nous avons, et les possibilités financières, et que le Conseil administratif, quand il nous présente des projets qui ne figurent pas au PFI, nous en dise davantage sur la dépense qu'il nous demande de valider.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois est assez mitigé sur cette proposition. Quand on parle de parcs et qu'on nous dit qu'on va refaire à coups de 3 millions de francs les chemins qui ne sont pas en bon état, on se demande si on ne va pas plutôt créer un réseau routier, lisse et parfait, dans nos parcs, alors que l'initiative est censée les protéger. D'une certaine façon, il faut savoir raison garder. En effet, les parcs sont là pour émerveiller nos yeux, pour laisser la nature s'éclater et reprendre ses droits. De temps en temps, c'est vrai, ça abîme un peu les chemins sur lesquels on marche.

Mesdames et Messieurs, faut-il tout bétonner, tous les chemins qui permettent de traverser ces parcs doivent-ils être parfaits et bien rangés? Je ne suis pas sûr. Personnellement, quand je me promène au parc Mon Repos avec mes enfants, j'aime voir les arbres qui reprennent leur place, leurs racines qui passent par-dessus les chemins. C'est vrai qu'avec les poussettes ce n'est pas idéal, que certaines personnes âgées doivent faire plus attention, mais contrairement à ce que j'entendais tout à l'heure les personnes âgées ne vont pas se promener la nuit dans les parcs qui ne sont pas éclairés. On peut en profiter les soirs d'été, quand il fait encore jour. Mais l'éclairage des parcs est un autre sujet.

Dans nos parcs, je pense qu'il faut laisser la nature reprendre ses droits et éviter les réseaux routiers. En parlant de réseaux routiers, je me demande si ce n'est pas plutôt une demande un peu luxueuse du SEVE pour qu'il puisse circuler plus confortablement dans les parcs... (*Protestations.*) C'est juste une question que je me pose, je n'accuse personne à ce niveau-là.

Ma collègue M<sup>me</sup> Ecuyer a cité le parc Beaulieu, qui ne figure pas dans la proposition, et elle le regrettait; je peux aussi citer le Jardin anglais où des racines poussent sous divers chemins et ce jardin ne figure pas non plus dans la proposition.

Mesdames et Messieurs, nous avons une certaine réserve sur ce dossier et nous le renverrons également en commission pour l'étudier. Puis dans l'élan, Monsieur Barazzone – vous transmettez, Monsieur le président – pouvez-vous voir avec votre collègue M. Pagni s'il ne reste pas un peu de phonoabsorbant, pour le poser sur les allées et éviter le bruit des chaussures dans les parcs?

**M. Adrien Genecand** (LR). Je m'étonne un peu de la tournure que prend ce débat, puisque, quand on lit rapidement la proposition, on constate que le Conseil

administratif souhaite non pas bétonner, mais poser un revêtement qui soit, a priori, de meilleure qualité, plus naturel. Je rappelle que nous habitons dans une ville dense et que les espaces publics, comme les parcs, sont essentiels et qu'ils doivent être accessibles à tout un chacun. Par exemple, il faut que les personnes à mobilité réduite puissent circuler dans ces endroits, cela leur permet d'avoir une meilleure qualité de vie. La qualité de vie, justement, dans une ville dense, est ce qu'il y a de plus important.

Je m'étonne donc de la tournure que prend ce débat, ce d'autant plus que cette proposition concerne le parc des Bastions et le sentier des Falaises; on se souvient de l'accident survenu récemment sur ce sentier. Les personnes qui se seraient émues et qui auraient crié au scandale, parce que la Ville n'aurait rien fait sur ce sentier, sont peut-être les mêmes qui aujourd'hui souhaitent ne rien faire. C'est un peu surprenant.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je me permets de répondre à quelques questions et interrogations. Je commencerai par vous dire que j'entends ici l'expression de la démocratie, puisque j'entends beaucoup de discours contradictoires entre ceux qui veulent qu'on dépense plus, parce qu'il n'y a pas assez de chemins prévus dans la proposition, et ceux qui pensent qu'on dépense trop, parce que dans le fond cela ne figure pas dans le PFI.

Je commencerai par la question financière. Il est vrai, Monsieur Bertinat, que ce projet qui a été en réalité déposé il y a trois ans au sein de ce Conseil municipal était prévu dans le huitième PFI. Etant donné qu'il était à l'étude en commission, il n'a plus été prévu dans le neuvième PFI, raison pour laquelle il revient dans le dixième. En réalité, c'est une question technique, je m'en excuse, car c'est vrai qu'il ne figurait pas dans le PFI.

S'agissant de la compensation, de l'enveloppe globale, clairement c'est vous qui disposez, Mesdames et Messieurs. L'enveloppe globale, vous pouvez vous la fixer. Si vous estimez que les habitants de tous ces quartiers ne doivent pas avoir de chemins rénovés, vous pouvez le décider. Nous proposons, vous disposez! Mais ce n'est pas une dépense nouvelle qui n'avait jamais été prévue dans l'enveloppe globale.

S'agissant maintenant des préoccupations de M. Wisard, qui nous dit qu'il est surpris parce que les Verts avaient clairement dit qu'ils ne voulaient plus de bitume, et on revient avec une proposition pour bitumer et faire de nouveaux chemins. Nous ne faisons aucun nouveau chemin – vous ne l'avez pas dit, mais je l'ai entendu dans les travées – nous ne faisons pas d'autoroute dans les parcs, il s'agit de la réfection des chemins existants.

La raison pour laquelle la proposition PR-882 a été retirée, sous mon impulsion et précisément selon l'argument des Verts qui disaient qu'il faut arrêter de bétonner dans les parcs, qu'il faut prévoir d'autres revêtements beaucoup plus perméables, c'est que nous avons créé un groupe de travail au sein de l'administration, en consultant également les associations de personnes à mobilité réduite. Il nous a fallu un certain nombre de mois pour déterminer quel était le meilleur revêtement. En l'occurrence, c'est un revêtement argilo-calcaire qui sera posé dans ces chemins. La quasi-totalité des réfections se fera avec ce revêtement; d'ailleurs, l'ensemble de l'allée du parc des Bastions, si vous le voulez bien, sera refaite avec ce nouveau revêtement. Mais il existe un certain nombre de cas où nous ne pouvons pas mettre ce revêtement, raison pour laquelle nous mettrons encore du bitume, mais ce sera sur une minorité de chemins.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je pense qu'il en va de la qualité de vie en ville. M. Genecand l'a rappelé tout à l'heure, nous vivons dans une ville dense, souvent bétonnée, et je pense que l'ensemble de la population souhaite pouvoir accéder aux parcs. On peut tenir un discours consistant à dire que, dans le fond, ce n'est pas grave si des personnes âgées ne peuvent pas accéder aux parcs. Non! A l'aune de tout ce qu'on peut offrir aux plus faibles, les personnes handicapées, les personnes âgées, qui aujourd'hui ne peuvent pas accéder à l'ensemble des espaces verts, nous devons le faire.

Je vous demande de renvoyer cette proposition en commission. Pour ceux qui voudront étudier plus de remise en état de parcs, comme le parc Beaulieu, nous avons dans nos tiroirs certaines études et on peut les rajouter. Cela aura un coût, mais en commission il faudra qu'une majorité se dégage pour qu'on puisse savoir où aller et dans quelle direction travailler.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Je veux juste rappeler qu'il y a trois ans nous avons traité l'ancienne proposition, la PR-882, à la commission des travaux et des constructions. Et des gens ici y ont participé. Le Conseil administratif a retiré sa proposition, alors si vous voulez changer de commission pour essayer de faire passer l'histoire, bravo!

Mais des gens ont en mémoire le projet, M<sup>me</sup> Valiquier Grecuccio était rapporteur du rapport de majorité et j'étais rapporteur du rapport de minorité, on siège toujours dans la commission des travaux et des constructions. Maintenant, si vous trouvez intelligent de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, à vous de voir, nous, nous la renverrons à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 38 oui contre 22 non (1 abstention).

5814

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

**9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**10. Interpellations.**

Néant.

**11. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 5654
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 5654
3. Questions orales . . . . . 5655
4. Comptes budgétaires et financiers 2013 de la Ville de Genève –  
Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil  
administratif 2013 (PR-1070) . . . . . 5674
5. Proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de  
l’ouverture d’un crédit d’étude brut de 1 944 000 francs destiné à la  
deuxième tranche d’études d’assainissement du bruit routier, conformé-  
ment à la loi fédérale sur la protection de l’environnement du  
7 octobre 1983 (LPE) et à l’ordonnance sur la protection contre le  
bruit du 15 décembre 1986 (OPB), dont à déduire une subvention  
fédérale de 291 600 francs, soit un montant net de 1 652 400 francs  
(PR-1061) . . . . . 5707
6. Proposition du Conseil administratif du 10 mars 2014 en vue de  
l’approbation des comptes de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre  
de Genève (PR-1067) . . . . . 5724
7. Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2014 en vue  
de l’ouverture de deux crédits pour un montant total brut de  
640 700 francs, financé intégralement par le Fonds énergie et climat  
de la Ville de Genève, soit deux crédits nets de 0 franc, destinés à  
des travaux de raccordement de divers bâtiments du patrimoine de la  
Ville de Genève au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction,  
et de constitutions de servitudes y relatives, soit:
  - l’ouverture d’un crédit brut de 326 300 francs, financé intégra-  
lement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit  
un crédit net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement de  
divers bâtiments du patrimoine administratif et public au réseau  
de chaleur renouvelable CADéco Jonction;
  - l’ouverture d’un crédit brut de 314 400 francs, financé intégra-  
lement par le Fonds énergie et climat de la Ville de Genève, soit  
un crédit net de 0 franc, destiné à des travaux de raccordement

de divers bâtiments du patrimoine financier au réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction;

- les constitutions
  - d’une servitude d’empiètement en sous-sol grevant à charge la parcelle N° 4715 de Genève Petit-Saconnex, propriété du domaine public communal en faveur de SIG, selon plan de servitude provisoire N° 3 du 4 février 2014 établi par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel;
  - de servitudes d’usage de local et de passage, d’une durée de 50 ans, grevant à charge les parcelles N° 4155 de Genève Petit-Saconnex, quai du Seujet 30 à 36 et N° 366 de Genève Plainpalais, Cité-Jonction, selon les plans de servitudes provisoires N°s 1, 2 et 4 établis le 4 février 2014 par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel, et la constitution de servitudes de canalisations sur les parcelles N°s 366, 108, 4210, 3257, 258, 289, 290, 291, 292, 3255, situées sur la commune de Genève, Plainpalais, toutes propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de SIG, selon plan général d’Energestation SA du 24 octobre 2013 modifié le 20 janvier 2014 (PR-1069) . . . . . 5771
  
- 8. Proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l’ouverture d’un crédit de 2 966 500 francs destiné à la réfection des cheminements piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal (PR-1071). . . . . 5798
  
- 9. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 5814
  
- 10. Interpellations . . . . . 5814
  
- 11. Questions écrites . . . . . 5814

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*